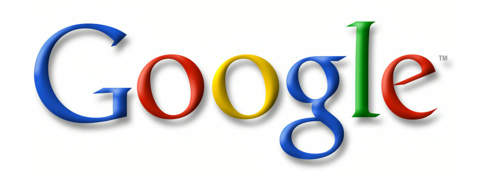
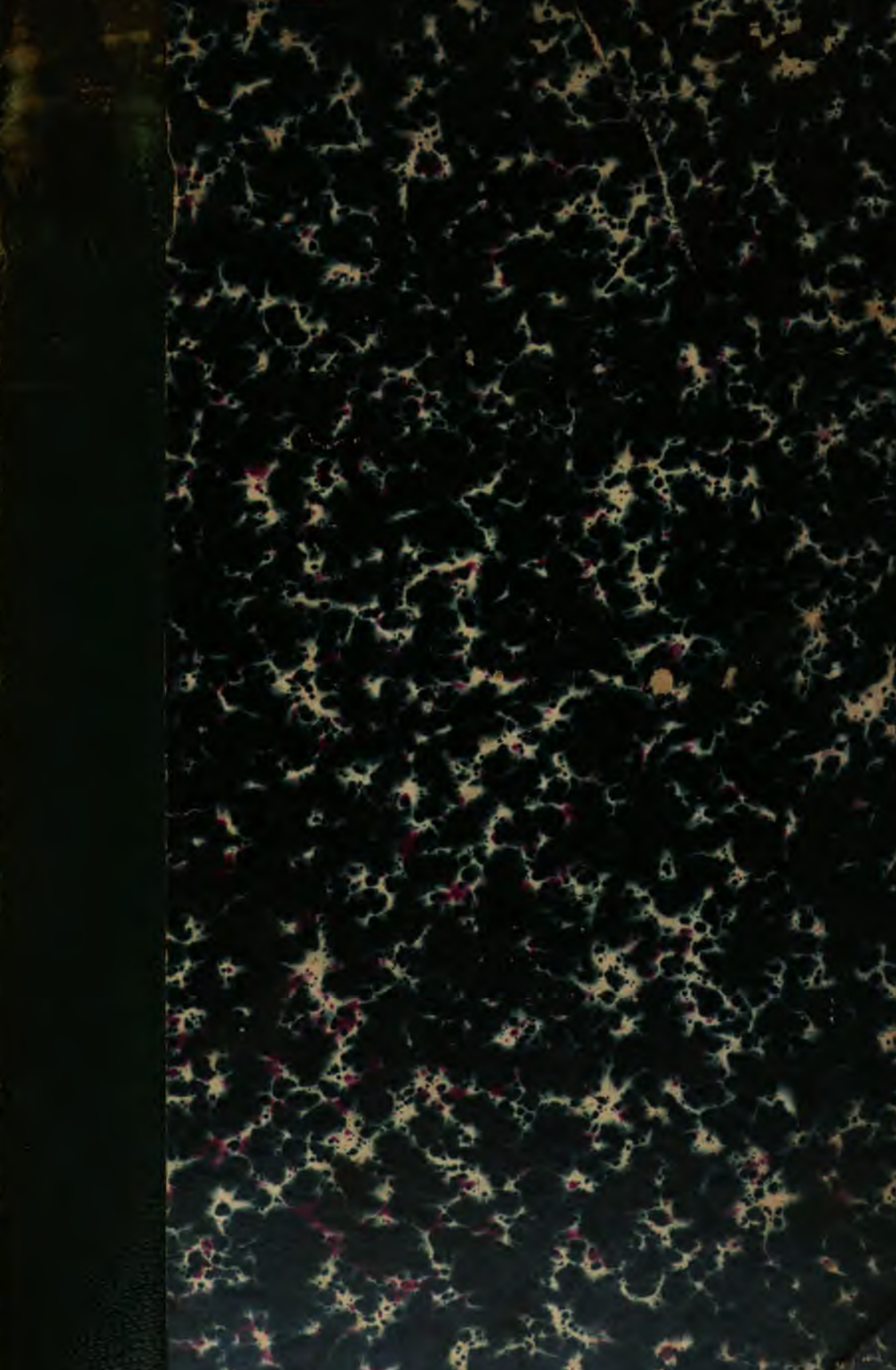





SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
ET
VE RI TS
CHRISTO ECCLESIAE



HISTOIRE

DE

SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

PAR

BENJAMIN SULTE.



MONTRÉAL
IMPRIMERIE DE " L'ETENDARD," 37 RUE SAINT-JACQUES
1886

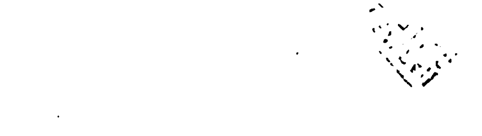
HISTOIRE

DE

SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

PAR

BENJAMIN SULTE.



MONTRÉAL

IMPRIMERIE DE "L'ETENDARD," 37 RUE SAINT-JACQUES

1886

Chaque ancienne paroisse de la province de Québec devrait posséder son histoire écrite.

BENJAMIN SULTE.

SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC.

Le but de ce chapitre est d'établir l'origine du nom de Saint-François appliqué à la localité qui est au sud du lac Saint-Pierre. Je crois l'avoir trouvée dans une pièce de 1638 ; mais voyons comment, au cours des années antérieures, l'on désignait ce lieu.

Lors de son premier voyage sur le fleuve Saint-Laurent (1603), Samuel de Champlain remarqua une rivière, à gauche, en entrant dans le lac Saint-Pierre (c'est la rivière Nicolet), et, après l'avoir mentionnée, il dit : " continuant du même côté, il y a une autre petite rivière qui entre environ deux lieues en terre et sort de dedans un petit lac qui peut contenir quelques trois ou quatre lieues." Le petit lac signifie ou la baie de la Vallière ou la baie de Saint-François ; en tous cas, la rivière Saint-François prend sa source au lac dit maintenant Saint-François, à cent milles du lac Saint-Pierre. Je soupçonne les imprimeurs d'avoir dénaturé ici le texte de Champlain.

Six ans plus tard, le même explorateur décrivit de nouveau la contrée du lac Saint-Pierre. " Du côté du sud, dit-il, il y a deux rivières, l'une appelée la rivière du Pont et l'autre de Gennes, qui sont très belles et en beau et bon pays."

La rivière du Pont, du nom de Pontgravé, compagnon de Champlain, est celle de Nicolet. Quant au nom de Gennes, qui semble s'appliquer à la rivière Saint-François ou à l'Yamaska, je ne puis le rattacher à aucun personnage du groupe de Champlain, à moins que ce ne soit de Guers, commis de la traite. Les typographes ont fort maltraité les phrases de Champlain dans l'édition publiée du vivant de l'auteur, et même sur ses cartes, on voit que la fantaisie des graveurs se donnait libre cours.

Le fondateur de Québec ne dit rien de plus au sujet de la rive sud du lac Saint-Pierre.

Jean de Lauzon était, de tous les officiers de la compagnie de la Nouvelle-France (fondée en 1627) celui qui prenait la part la plus active au fonctionnement de ce corps. Son second fils, nommé François, naquit en 1634 ou dans les premiers jours de 1635. Dès le 15 janvier de cette dernière année, la compagnie accordait à cet enfant une vaste

concession de terre à prendre en Canada, dans les endroits que le gouverneur désignerait.

Voici un acte qui délimite cette concession :

" Nous, Charles Huault de Montmagny, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, lieutenant de Sa Majesté en toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent de la Nouvelle-France, suivant un mandement en suite d'une concession faite par messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, en date du 15 janvier 1635, au profit de François de Lauzon, écuyer, fils de messire Jean de Lauzon, chevalier, conseiller du roi en son Conseil d'Etat,—de la consistance des terres çi-après déclarées,—nous nous sommes transportés (1) aux lieux mentionnés par la dite concession, et étant à l'embouchure d'une rivière qui est du côté du sud, qui descend du lac ou vient proche du lac Champlain, (2) y aurions entré et monté en icelle, et pour plus facile connaissance aurait été nommée la rivière Saint-François (3) et descendus à terre, assistés du sieur Paul (4), de Guillaume Hébert (5), de Gaspard Le Poutourel (6), du sieur Bourdon, ingénieur, et de Jean Guytêt (7), notaire, commis-greffier ; aurions déclaré à Nicolas Trevet (8), écuyer, à ce présent, que nous le mettions en possession réelle et actuelle de la consistance des terres, îles, rivières, mers et lacs mentionnés par la dite concession, au nom et comme procureur du dit sieur de Lauzon fils, pour en jouir, par lui et ses hoirs et ayants cause ; à quoi obtempérant, le dit sieur Trevet, au dit nom, aurait coupé du bois et arraché de l'herbe croissant sur les dites terres et fait les cérémonies à ce requises. Et pour marque de la prise de possession avons fait enfouir du côté main gauche, en terre, vis-à-vis le bout de haut de la première île (9), une pierre avec quatre plaques de plomb au pied d'un sycomore, sur lequel nous aurions fait graver une croix par le dit sieur Bourdon, en présence des sus-nommés, lesquelles plaques et pierre que nous

---

(1) A la fin de la pièce, il dit qu'il n'a pas jugé à propos de se rendre jusqu'à l'autre extrémité de la seigneurie. Alors il n'a pas dépassé le lac Saint-Pierre au cours de ce voyage.

(2) La rivière Saint-François a ses sources très loin du lac Champlain, dans la direction du nord-nord-est relativement à ce lac.

(3) Evidemment du nom de François de Lauzon.

(4) Je ne connais que Jean-Paul Godefroy dont le nom de baptême corresponde à celui de ce personnage. Voir *Société Royale*, 1882, p. 49.

(5) Fils de Louis Hébert, premier cultivateur en Canada. Il mourut en l'année 1639.

(6) Parent de Jacques Leneuf de la Poterie.

(7) La pièce çi-dessus se trouve dans son greffe, à Québec.

(8) Seule mention connue de ce personnage en Canada.

(9) Celle que nous appelons l'île du Fort ? C'est la principale du groupe.

avons fait enfouir ne servent que pour marque de prise de possession et non pour bornes, d'autant que la dite rivière Saint-François sert de bornes, d'un bout, aux dites terres, et, d'autre bout, pour bornes, une île nommé Saint-Jean et la rivière nommée Sainte-Marie (1) qui sont au-dessus du Sault Saint-Louis en montant le dit fleuve Saint-Laurent, icelle rivière Saint-François, île Saint-Jean (2) et la rivière Sainte-Marie y comprise, auxquelles terres concédées nous aurions donné (3) la seigneurie de la Citière suivant le désir du dit sieur François de Lauzon. Et d'autant que la dite rivière Saint-François et île Saint-Jean sont tenants incommutables et qui ne peuvent varier, ni être changés, nous n'avons pas estimé être nécessaire de nous y transporter. Et de tout ce que dessus le dit sieur Trevet nous a requis acte à lui octroyé. Fait au fort des Trois-Rivières (4), le 29 juillet 1638. (signatures) C. H. de Montmagny, N. Trevet, Jehan Bourdon, Le Post (5), Guillaume Hébert, Pouterel."

Sir Louis H. Lafontaine observe (6) que la profondeur de ces terrains n'est pas citée dans l'acte de 1638, mais, dit-il, une partie s'étendait sur le territoire actuel des Etats-Unis et le tout eut formé un royaume en Europe. Il ajoute que M. Varin, notaire à Laprairie, il y a trente ans, possédait un papier disant que la Citière, d'après une déclaration de l'intendant Duchesneau, vers l'année 1677, était " d'une étendue de plus de soixante lieues de pays." Le front, au fleuve Saint-Laurent, ne dépassait guère vingt-cinq lieues. L'expression " soixante lieues " signifiait donc la profondeur.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre 1638 et 1676 où le privilège de la famille Lauzon fut aboli, M. de Lauzon et ses enfants concédèrent les fiefs suivants à diverses personnes, savoir : Laprairie, Longueuil, les îles Saint-Paul, Sainte-Hélène et Montréal, les seigneurie d'Yamaska et de Saint-François-du-Lac. Au dessus de Laprairie et plus bas que Saint-François-du-Lac (sauf dans le gouvernement de Québec), cette famille ne figure nulle part dans les titres des fiefs ou seigneuries.

Nous allons voir que le nom de Saint-François s'est conservé sans interruption, depuis 1638, tout en se modifiant quelque peu de temps à autre. D'abord, ce fut Saint-François tout court ; puis Saint-François-des-Prés ; ensuite Saint-François-Xavier, qui est le vocable de la pa-

---

(1) La rivière Châteauguay ?

(2) Ce doit être l'île Saint-Bernard, nommée aussi l'île des Sœurs.

(3) Il manque ici un mot ou deux.

(4) A cette époque qu'il n'y avait pas d'établissement français sur le fleuve, au-dessus des Trois-Rivières.

(5) Pas connu d'ailleurs. Peut-être est-ce le " sieur Paul " mentionné plus haut.

(6) Société Historique de Montréal, seconde livraison, 1859, p. 68.

roisse. Dans certains actes des anciens notaires, on lit " Saint-François sur le lac Saint-Pierre." La coutume populaire était de dire "Saint-François-du-Lac;" c'est aujourd'hui le nom légal. (1)

On a prétendu que le nom de la rivière Saint-François venait d'un fils de Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières. Boucher n'a pas eu d'enfant du nom de François. D'autres veulent qu'il s'explique par celui de François Crevier; or François, fils de Christophe Crevier, né en 1640 et tué tout enfant (1653) par les Iroquois, n'a rien eu à faire avec les terres des bords du lac Saint-Pierre. Les seigneurs Boucher et Crevier n'ont possédé Saint-François que vingt ans après l'adoption du nom de ces lieux, comme on peut s'en convaincre aisément.

Le fort Richelieu, construit, au mois d'août 1642, sur l'emplacement où est la ville de Sorel, mécontentait les Iroquois, qui se tenaient constamment en embuscade dans ses environs. Les patrouilles françaises ne parvenaient pas toujours à déloger ces maraudeurs si alertes et connaissant tous les détours des îles du lac Saint-Pierre. L'été de 1643, douze hommes (des Algonquins des Trois-Rivières, parait-il) qui pêchaient à l'entrée de la rivière Saint-François, furent mis en fuite par les Iroquois, après un combat opiniâtre. La *Relation* des Jésuites (page 66) qui raconte ce fait, dit que c'était " dans le lac Saint-Pierre, à sept ou huit lieues de l'habitation (fort de Richelieu) à l'embouchure d'une rivière appelée Saint-François." La vraie mesure est de cinq lieues au plus. Le nom de Saint-François se présente ici comme le nom d'une localité déjà connue par cette désignation.

Les Jésuites avaient donné à la grande île du lac Saint-Pierre le nom de Saint-Ignace en mémoire d'Ignace de Loyola, fondateur de leur Ordre, et ils peuvent avoir nommé la rivière du nom de Saint-François pour honorer Saint-François-Xavier, leur plus grand apôtre; cependant je ne puis m'empêcher de croire qu'il s'agit plutôt de François de Lauzon, puisque la Citière était bornée par ce cours d'eau, auquel le nom de "rivière Saint-François" est imposé par le document de 1638.

Après l'abandon et la destruction du fort de Richelieu, vers la fin de l'automne de 1646, les Iroquois se répandirent, durant l'hiver, par toute la contrée du lac Saint-Pierre. Au commencement du printemps, l'une de leurs bandes rencontra quelque part, dans la baie dite à présent de la Vallière, Simon Piescaret, le plus vaillant des chefs Algonquins et le tua; ce fut le dernier coup porté à la race algonquine comme nation guerrière redoutable.

François de Lauzon, qui avait le titre d'écuyer dès l'âge de 3 ans, ne paraît pas avoir demeuré en Canada. Il devint conseiller au parlement de Bordeaux vers l'âge de 10 ans et prit le surnom de sieur de

(1) Note du juge Charles Gill, qui m'a beaucoup aidé dans ces recherches.

l'Isle. En 1647, il tailla à même son domaine de la Citière la seigneurie de Laprairie en faveur des Pères Jésuites, mais il ne tenta jamais de faire défricher et habiter le reste de l'immense domaine qui lui était échu à condition de le mettre en valeur. Ses titres seigneuriaux n'ont jamais été, par conséquent, d'accord avec la loi. En 1648, il céda ses droits à son frère, Louis de Lauzon.

L'automne de 1651, Jean de Lauzon, père, débarqua à Québec en qualité de gouverneur-général. Peu de jours après, Jean de Lauzon, fils aîné, épousa, dans la même ville, Anne Després.

M. de Lauzon, père, retourna en France, l'année 1656 et ne revit plus le Canada.

Louis de Lauzon, seigneur du grand fief de la Citière, et de la petite seigneurie de Gaudarville (près de Québec) épousa, en 1655, Catherine Nau de Fossembault et lorsqu'il se noya, en 1659, il n'avait pas d'enfant. La Citière passa à son frère aîné, Jean, chevalier, grand sénéchal de la Nouvelle-France, seigneur de Lauzon (la Pointe Lévis) et lieutenant au gouvernement de la Nouvelle-France, lequel fut tué par les Iroquois, à l'île d'Orléans, le 22 juin 1661.

Durant ces deux années où il fut propriétaire de la Citière, Jean de Lauzon parait avoir imposé à la terre de Saint-François du lac Saint-Pierre, le nom de *Després* qui était celui de sa femme. Ce qualificatif convenait d'autant mieux aux localités en question que c'est un pays plat, tout en pâturage et en belles terres.

Le voyageur qui part de Sorel pour se rendre à Nicolet, en côtoyant le lac Saint-Pierre, est surpris de la variété des formes du rivage, des baies, des échancrures, des bouches de rivières, des fermes nombreuses, des troupeaux répandus partout, des îles échouées au large comme des corbeilles de verdure, des navires qui flottent au loin sur cette mer admirable, et, embrassant l'horizon qui s'étend jusqu'aux crêtes des Laurentides d'une part, jusqu'aux renflements du sol qui annoncent les Alleghanys d'un autre côté, il ne peut taire son enthousiasme. La majestueuse nappe d'eau du lac Saint-Pierre est comme le centre de ce miroir de la création. Un jour, des villes prospères s'élèveront autour de ce bassin naturel. En attendant, la bonne et douce campagne canadienne y développe ses agréments. Ce sera, dans l'avenir, un point de repère pour le touriste, un " pays " suivant l'ancienne acception du mot. Il a son commencement et sa fin. Au bas du lac Saint-Pierre, les villes des Trois-Rivières et de Nicolet ; à la partie supérieure Sorel et Berthier. Trois-Rivières au nord a pris, de longue date, le pas sur Nicolet au sud. Sorel au sud a primé Berthier situé au nord.

Lorsque les quatre villes seront devenues grandes, le bassin du lac Saint-Pierre nous présentera l'une des féeries d'été de la province de Québec. Ce sera tout un monde, comme ces petits pays d'Europe où

l'artiste et le poète poursuivent l'inspiration au milieu d'une nature grandiose et d'une population aimable, cherchant à plaire parcequ'elle vit heureuse et satisfaite des bienfaits de la Providence.

Revoyons la rive sud, la rivière Yamaska cachée par ses îles, la baie de la Vallière dessinée pour le plaisir des yeux, la baie de Saint-François toute ronde et coquette, les îles qui divisent les chenaux de la rivière Saint-François, les rives basses de Lussaudière et de la baie du Febvre, où les pasteurs conduisent leurs troupeaux. Ni rochers sauvage, ni caps, ni côtes de sable, mais de la verdure, partout de la verdure, des eaux, des arbres, des champs, des habitations proprettes, des gens heureux! Beau pays de pêche et de chasse. Le sol est excellent, le climat fait vivre, l'aisance y règne depuis deux siècles, depuis que la forêt a vu venir son maître. Voilà plus de deux cents ans en effet que la hache du colon a fait retentir ses échos sonores, en lui annonçant une époque nouvelle, toute différente des choses du passé.

La haute futaie, qui borde encore presque toute la rive sud du lac, renferme des " sucreries " préservées jalousement par les propriétaires. Il est rare de voir en pays plat autant de grands arbres. A la baie du Febvre, par malheur, depuis vingt-cinq ans, cette noble tradition se néglige. Une malheureuse chicane survenue entre la seigneuresse et les censitaires, en a été la cause. Le bon sens remédiera à cette faute, espérons-le.

Tout est français dans ces parages. Le meilleur sang de notre race a peuplé les paroisses d'Yamaska, Saint-François, Pierreville, la baie du Febvre, Saint-Zéphirin. Malgré l'isolement des premières années, malgré les guerres sanglantes qui ont gêné l'expansion de ces braves gens, malgré tous les obstacles, les racines de leurs familles sont restées fermes et ont triomphé des événements les plus désastreux.

Saint-François-du-Lac doit être regardé comme le centre, le cœur, le foyer de la colonisation entre Sorel et la baie du Febvre. Les faits parlent d'eux-mêmes. Sans y mettre d'imagination, il est permis de grouper sur les bords de cette rivière, surtout sur les îles de son embouchure, la plupart des souvenirs historiques qui se rattachent à la rive sud du lac Saint-Pierre.

LA FAMILLE CREVIER.

Christophe Crevier dit la Mêlée, boulanger de son métier, avait épousé, vers 1635, Jeanne Enart qui, en 1636, lui donna son premier enfant, Jeanne, plus tard, épouse de Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières. Par des actes du registre des Trois-Rivières, nous voyons que Crevier s'était marié à Rouen et qu'il était parent de Charles Dizi dit Montplaisir, habitant du Cap de la Madeleine, natif aussi de Rouen et boulanger comme lui. Dans son dictionnaire généalogique, M. l'abbé Tanguay fait venir Crevier de Saint-Jean de la Rochelle. M. l'abbé Ferland l'établit à Québec, ensuite aux Trois-Rivières. Nous allons corriger cette dernière erreur.

Le 7 décembre 1639, Christophe Crevier, boulanger, est cité comme parrain d'un petit sauvage aux Trois-Rivières. Le 6 janvier 1640, au même endroit, est marraine d'une petite sauvagesse, Jeanne Lameslée, femme du boulanger. Le 14 mai, cette année, au même lieu, ils font baptiser leur fils François ; la femme est nommée Jeanne Enart, de Rouen. Le 3 avril 1642, même lieu, ils font baptiser leur fils Jean. (1) Le surnom de La Mêlée se trouve répété durant vingt ans au registre des Trois-Rivières, en rapport avec cette famille. La fille aînée, Jeanne, étant devenue madame Pierre Boucher, est encore mentionnée sous ce nom, au registre de Boucherville, en 1671, d'après M. Huguet-Latour.

On voit au registre des Trois-Rivières, années 1642–4, André Crevier, chirurgien, sans que rien ne nous indique d'où il venait ni s'il avait des parents au Canada. Vers 1680 on voit, aux environs de Québec, une femme du nom de Crevier, mais je n'ai pu la rattacher aux Crevier des Trois-Rivières.

Un fils de Christophe Crevier et de Jeanne Enart, dont l'acte de

(1) Celui-ci fut le seigneur de Saint-François-du-Lac.

naissance n'a pas été retrouvé, paraît être né aux Trois-Rivières en 1641. Il se nommait Nicolas.

Leur fille Marguerite, née en 1645, selon les apparences ; Antoine qui a dû naître vers 1647 ; Marie vers 1649 ; Jean-Baptiste vers 1650, ne sont pas non plus inscrits au registre des baptêmes, soit aux Trois-Rivières, soit à Québec. (1)

Jeanne, la fille aînée, se maria, à Québec, le 9 juillet 1652, avec Pierre Boucher, qui demeurait alors aux Trois-Rivières. Le 21 septembre suivant, on lit au registre de cette dernière place que François Crevier (il avait douze ans et quatre mois) fils de la Meslée, est parrain d'un petit sauvage. Ce même François fut tué par les Iroquois dans la commune des Trois-Rivières, le 28 mai 1653.

Le *Journal des Jésuites* constate, à la date du mois d'août 1653 que le sieur de La Meslée venait alors d'être nommé syndic des habitants de la côte ou seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, près de Québec. S'il demeurait dans cet endroit depuis quelques années, comme on peut raisonnablement le supposer du fait de son élection au poste de syndic et de l'absence de son nom aux Trois-Rivières, il ne tarda point à retourner dans cette dernière localité puisque, le 22 janvier 1655, Christophe Crevier dit La Meslée y figure comme parrain de Marie Lucas ; le 3 février suivant, même lieu, il est parrain d'un sauvage ; le 3 mars, sa femme y est inscrite à titre de marraine de Pierre Lafond (2) neveu de M. Pierre Boucher. Le 9 mars de cette année, Christophe Crevier concède des Pères Jésuites, de concert avec Jacques Bertaud, Jacques Brisset, (3) Jean Pacault, (4) Pierre Dandonneau (5) et Michel Lemay (6), tous habitants des Trois-Rivières, la plus grande île située dans l'embouchure du Saint-Maurice et qui a emprunté de Crevier le nom de Saint-Christophe qu'elle porte encore aujourd'hui. Crevier racheta bientôt les parts des autres concessionnaires et se trouva en possession de tout ce domaine.

Au mois de juin 1655 le premier registre connu des audiences de la justice des Trois-Rivières s'ouvre par l'affaire Crevier–Laframboise : Jeanne Enard, femme de Christophe Crevier, sieur de la Meslée, demanderesse, comparaît contre Marie Sédillot, épouse de Bertrand Fafard dit Laframboise, et exige que cette dernière lui paye la moitié d'un

(1) Sur les seuls registres des Trois-Rivières, j'ai noté plus de cent cinquante omissions semblables.

(2) Pierre Lafond dit Laforce est l'ancêtre maternel de sir Hector Langevin.

(3) Père du co-seigneur de l'île Dupas.

(4) Famille de marchands, qui a fourni, dans notre siècle, des avocats et des hommes politiques.

(5) Père du co-seigneur de l'île Dupas et beau-père de La Vérendrye.

(6) Ancêtre du poète L. P. Lemay.

veau qu'elle allègue avoir gardé et nourri pendant quelques semaines, sur la prière de madame Laframboise, propriétaire de l'animal. Jugement : sera livré, à la mort du dit veau, la proportion de viande qui forme la moitié de l'amélioration qu'il a subie étant sous les soins de madame Crevier. M. Pierre Boucher, gendre de Crevier, était le juge de ce premier procès tenu aux Trois-Rivières. Notons, à cause de la coïncidence, que le dernier procès jugé aux Trois-Rivières sous le régime français, le fut par un Laframboise, descendant direct de Marie Sédillot sus-nommée, et dans lequel procès intervenait un de mes ancêtres. Avec ces bagatelles, on fait de l'histoire.

Le 16 janvier 1656, Christophe Crevier est présent, aux Trois-Rivières, au mariage de Jean-François Desmarest dit Lamothe, (1) habitant du Cap de la Madeleine. Le 10 juillet, même lieu, sa fille Marguerite est marraine de Pierre Pellerin dit Saint-Amand ; le 11 janvier 1657, même lieu, Marguerite est marraine de Marguerite Dandonneau ; (2) le 19 avril, même lieu, Marie, fille de Christophe Crevier est marraine d'un sauvage. Depuis cette époque la famille figure, de mois en mois, au registre des Trois-Rivières.

Le Père Ragueneau, jésuite, faisant les fonctions curiales aux Trois-Rivières, maria, le 14 mai 1657, " Jacques Fournyer, fils de Michel Fournyer et de Michelle Croier, de Paris, avec Marguerite Crevier, fille de Christophe Crevier et de Jeanne Enart, de la paroisse des Trois-Rivières, " en présence de Jean Godefroy de Lintot et de Quentin Moral de Saint-Quentin. Marguerite n'avait guère plus de treize ans, si toutefois elle atteignait cet âge.

Christophe Crevier est cité au *Journal des Jésuites*, le 3 novembre de cette même année, comme ayant conduit des prisonniers iroquois des Trois-Rivières à Québec. C'était à la suite d'une série de combats livrés autour des Trois-Rivières et dans lesquels douze Iroquois avaient été capturés.

M. l'abbé Ferland, ayant vu la note du *Journal des Jésuites* (août 1653) a écrit, en parlant de Christophe Crevier : " Il s'établit d'abord près de Québec et alla ensuite demeurer près des Trois-Rivières. " Il faut dire : " Il s'établit d'abord aux Trois-Rivières (1639) alla ensuite demeurer près de Québec, puis retourna aux Trois-Rivières (1654). "

Les renseignements que j'ai exposés ci-dessus ne laissent aucun doute à cet égard.

J'ai pour principe de me défier des historiens. Voici pourquoi :

---

(1) Ancêtre de M. Gustave Lamothe, collaborateur de la *Revue Canadienne*.

(2) Celle-ci épousa Jacques Brisset, sieur de Courchêne, co-seigneur de l'Ile Dupas.

D'abord ils n'ont pas vu les choses qu'ils racontent ; ils les ont étudiées comme vous pouvez le faire, en consultant les livres et les manuscrits d'autrefois ; de plus ils se plaisent à répéter, sans les contrôler, les récits des autres historiens. Une erreur qui commence avec Charlevoix, se perpétue dans Faillon, Ferland, ou Garneau, mais elle a beau vieillir, c'est toujours une erreur. Ainsi la note de M. Ferland au sujet de Christophe Crevier a été reproduite au moins dix fois depuis vingt ans — elle est en voie de devenir irréfutable, selon le sens que les lecteurs attachent à ce mot, car nous entendons souvent dire : " Tous les écrivains affirment ceci ou cela, donc c'est vrai. " Ne nous humilions pas jusqu'au point de raisonner de la sorte.

Au cours des articles publiés dans la *Revue Canadienne*, j'ai constamment négligé de dire que je corrige en bien des endroits ceux qui ont écrit avant moi. Cette délicatesse de procédé ne m'a pas porté bonheur. On a cru que, du moment où je ne me trouvais pas d'accord avec tel ou tel historien, je devais m'être trompé. A l'avenir je changerai de système, et l'on verra quel fouillis de faux renseignements renferment la plupart des ouvrages que l'on accepte partout comme infaillibles—j'allais dire les yeux fermés, puisque dans notre pays peu de gens étudient l'histoire.

Reprenons le fil de mes notes sur la famille qui nous occupe.

Le 14 février 1661, aux Trois-Rivières, Christophe Crevier assiste au mariage de Jacques Vaudry.

François Hertel, enlevé des Trois-Rivières et captif au pays des Iroquois en 1661, écrivait le récit des souffrances endurées par ses compagnons d'infortune. Il dit : " Pour le petit Antoine de la Meslée, ce pauvre enfant m'a fait compassion, car il était devenu le valet de ces barbares, et puis ils l'ont tué à la chasse à coups de couteau (1). " Ce petit Antoine devait être l'enfant que j'indique plus haut comme étant né vers 1647.

Marguerite Crevier, mariée, en 1657, avec Jacques Fournier, sieur de la Ville, a eu une carrière assez accidentée et dont les débuts méritent d'être étudiés par les membres de la profession légale. Voici mes renseignements :

Le 14 mars 1658, aux Trois-Rivières, " Monsieur Fournier " est parrain de François Lucas. Le 11 novembre, même année, au Cap de la Madeleine, " Marguerite Crevier " est marraine d'Antoine Baillargeon. Le 24 décembre, même année, aux Trois-Rivières, " Marguerite Crevier, femme du sieur Fournier ", est marraine de Noël LeMaître dit le Picard. Le 18 janvier 1659, aux Trois-Rivières, " Marguerite Crevier " est marraine d'Ignace Boucher de Grosbois. Le 11 avril,

---

(1) *Relation* des Jésuites, 1661, p. 35.

même année, même lieu, " Marguerite Crevier " est marraine de Jeanne Pineau. Le 28 août 1660, au registre des audiences de la Justice des Trois-Rivières, on voit que Jacques Fournier demande et obtient que sa femme lui soit rendue par les parents de celle-ci, savoir : Christophe Crevier sieur de la Meslée et Jeanne Enard.

D'après ce que nous verrons plus loin, la jeune femme, qui pouvait être âgée de seize ans à cette date, retourna avec son mari durant trois mois. L'épreuve n'ayant pas réussi, ils se séparèrent de nouveau.

Le 10 octobre 1661, un contrat du notaire Sévérin Ameau, des Trois-Rivières, marie Michel Gamelin dit Lafontaine, maître chirurgien, avec " Marguerite, veuve de Jacques Fournier, fille de Christophe Crevier et de Jeanne Enard ". Il n'y a pas d'acte concernant ce mariage au registre de l'église, mais ceci n'a aucune importance.

Je constate que Marguerite Crevier eut des enfants de Gamelin; qu'elle en eut de son troisième mari, François Renou dit Lachapelle ; qu'elle en eut aussi de son quatrième, Pierre Groston dit Saint-Onge.

Jacques Fournier n'était pas mort cependant. Le 10 octobre 1663, devant le Conseil Souverain (1) de Québec, il fut appelé par Charles Aubert de la Chesnaye, marchand, et condamné à payer la somme de cinquante-huit livres tournois. Le 24 du même mois, devant le curé de Québec, eut lieu le mariage de " Jacques Fournier, fils de Michel Fournier et de Michelle Croyer, de Saint-Germain d'Auxerre, avec Hélène Du Figuier, fille de Bernard Du Figuier et de Suzanne Le Sillier de Saint-Barthélemi de Paris ". Cinq enfants naquirent de ce mariage, le dernier en 1673, d'après M. l'abbé Tanguay. Le 3 novembre 1663, Jacques Fournier attaque, devant le Conseil Souverain, la " veuve de Christophe Crevier, pour lui faire acquitter la dette de cinquante-huit livres contractée envers Charles Aubert de la Chesnaye, pour marchandises que elle et sa fille auraient achetées sous son nom (Fournier) " dans le temps que la dite fille fut remise avec lui (Fournier) pour trois mois afin de voir si la consommation de leur mariage s'en suivrait ". Madame Crevier produisit une quittance générale de Fournier " en conséquence d'une transaction passée entre eux ", et les plaideurs furent renvoyés dos à dos. Le 6 mai 1675, Jacques Fournier, sieur de la Ville, comparut par sa femme (dont le nom n'est pas donné) devant le Conseil Souverain, au sujet d'une terre qu'il occupait dans les environs de Québec (voir *Edits* et *Ordonnances* II. 62.)

Les hommes de lois ne seront pas indifférents à la curieuse situation de Marguerite Crevier et de son ex-époux se mariant chacun de son côté. Au point de vue légal et religieux tout se passa dans l'ordre, si je

---

(1) Les *Jugements* du Conseil Souverain sont en cours de publication ; deux volumes ont paru.

juge bien le cas. C'est la seule circonstance de ce genre que j'aie rencontrée dans nos archives.

L'automne de 1661, Pierre Boucher, qui venait de recevoir des lettres de noblesse, partit pour la France avec le dessein de créer un mouvement de colonisation au profit du Canada. Il revit M. Jean de Lauson, l'ancien gouverneur-général, lequel, en sa qualité de tuteur des enfants de son défunt fils, Jean de Lauson, lui accorda (20 avril 1662) une "terre d'une lieue de front au fleuve Saint-Laurent, sur autant de profondeur, avec un quart de lieue dans le fleuve". Il s'agit d'une portion de la Citière, mais l'endroit n'est pas indiqué. Des documents (1) de 1672 à 1678 font connaître que ce fief est celui de Saint-François-des-Prés, autrement dit Saint-François-du-Lac. Boucher n'occupa jamais cette terre; il la passa à son beau-frère Jean Crevier, et non pas son neveu comme plusieurs l'ont dit.

Le 20 novembre 1663, au contrat de mariage de son fils Jean, Christophe Crevier est mentionné comme défunt; (2) il est dit que, de son vivant, il demeurait aux Trois-Rivières et que sa veuve habite le Cap de la Madeleine. (Greffe d'Ameau). Dans cet acte, Jean est appelé sieur de Bellerive; il épouse Marguerite Hertel, seconde fille de sa marraine madame Jacques Hertel. La cérémonie religieuse eut lieu à l'église le 26 novembre et fut célébrée par le Père Lemercier. Etaient témoins: Michel Leneuf du Hérisson, Jean Godefroy de Lintot, Sévérin Ameau. C'est, je crois, la première union contractée entre un garçon et une fille nés tous deux aux Trois-Rivières. Jean fut le seigneur de Saint-François-du-Lac. Ce ménage résida d'abord snr la côte de Champlain.

La même année 1663 se marièrent Nicolas Crevier, avec Louise Le Loutre; et Marie Crevier avec Nicolas Gatineau. (3) Les actes constatant ces deux mariages n'ont pas été retrouvés.

Il ne restait plus avec la veuve de Christophe Crevier que Jean-Baptiste, le plus jeune de ses enfants.

Afin de rendre mes explications plus lucides, je continue de placer les faits par ordre de date, sans trop m'inquiéter si les transitions ainsi produites ont ou n'ont pas de cachet littéraire.

Le roi de France abolit la compagnie des Cent-Associés en 1664, reprit en main l'administration de toute la colonie, et fit rentrer dans le domaine public les terres concédées et non encore habitées.

La Citière eut dû entrer alors dans les propriétés de la couronne, car l'immense majorité de ces terres n'avait pas reçu de colons.

(1) *Titres seigneuriaux*, p. 81; *Edits et Ordonnances*, III. 270.

(2) Le jugement du Conseil Souverain du 3 novembre 1663 qualifie sa femme de veuve.

(3) Il a donné son nom à la rivière Gatineau.

M. Pierre Boucher, qui venait de publier son *Histoire Naturelle de la Nouvelle-France* et d'être nommé gouverneur des Trois-Rivières pour la seconde fois, conserva le titre de Saint-François-des-Prés, sans y établir d'habitants. Je pense qu'il se promettait de ne point tarder à exécuter les projets de colonisation qu'il avait conçus ; on le verra bientôt à l'œuvre mais dans une autre localité.

Au recensement de 1665, titre Trois-Rivières, (il faut lire " au Cap de la Madeleine ") je vois : " Jeanne Enard, veuve de Christophe Crevier, âgée de 50 ans, Jean-Baptiste Crevier, son fils, 18 ans. "

La même pièce donne un autre ménage : " Nicolas Crevier, 25 ans, habitant ; Louise Le Loutre, 18 ans, sa femme : Marie-Barbe, leur fille, 3 mois. Domestique : Jacques Julien 23 ans ". Marie-Barbe n'est pas inscrite au registre de l'église.

Jean Crevier est oublié dans ce recensement.

L'année suivante, un autre relevé de la population fut fait. On y lit, au Cap, " Jeanne Enard, 45 ans ; 9 bêtes-à-cornes, 50 arpents de terre en valeur ; Jean-Baptiste, son fils, 16 ans. Domestique : Jean-François.... 22 ans. " Et plus loin : " Jean Crevier, 25 ans ; 6 bêtes-à-cornes, 13 arpents en valeur. Marguerite Hertel, sa femme, 18 ans. "—" Michel (1) Crevier, 22 ans ; Louise Le Loutre, sa femme, 19 ans, 5 arpents de terre en valeur. "

Les contradictions entre les âges cités dans ces deux relevés ne doivent surprendre personne. Tous les recensements sont sujets à de telles inexactitudes.

Dès l'arrivée du régiment de Carignan (1665) le capitaine Pierre de Saurel fut chargé d'ériger un poste militaire à la place où avait été le fort Richelieu, brûlé l'automne de 1646 par les Iroquois après le départ de sa petite garnison. Sur une carte sans date mais qui doit être de 1666, et marquée " Plan du fort de Richelieu ", la contrée environnante montre la " rivière Ouabmasca ", la " rivière St-François " avec une grande île en face, et plus loin la " rivière Tardif ". L'ancienne appellation de Richelieu était encore adoptée pour désigner le nouveau fort, qui prit par la suite le nom de Sorel. (2)

La " rivière Tardif " est le principal chenal (celui de droite) du delta de la rivière Saint-François ; elle porte de nos jours le nom de chenal Tardif. On l'appelle aussi Troisième rivière et Chenal en Avant. Il est situé à cinq lieues de Sorel. Son nom doit avoir été emprunté à Olivier Le Tardif, interprète, traiteur, commis-général des

---

(1) C'est Nicolas. Au baptême de Joseph Aubuchon, Trois-Rivières, 13 février 1659, " Jérôme " Crevier est parrain. Je pense qu'il faut lire " Nicolas " encore cette fois.

(2) C'est entre 1675 et 1679 que le nom de M. de Saurel remplaça celui de Richelieu.

Cent-Associés qui, de 1640 à 1665, figurait dans le commerce de pelleterie sur le Saint-Laurent. Jean Nicolet, beau-frère de Le Tardif, a laissé son nom à la rivière Nicolet.

Au lieu d'entreprendre le défrichement de Saint-François-des-Prés, M. Pierre Boucher céda cette seigneurie à Jean Crevier et, en 1668, il alla se fixer au lieu qui prit le nom de Boucherville, réservant aussi un fief tout à côté du sien, qu'il destina à son gendre M. de Varennes. Je remarque que ces deux terres formaient partie de la Citière, mais que le titre en fut accordé à Boucher et de Varennes au nom du roi. M. de Lauson, père, était alors décédé. Il fallut attendre encore près de dix ans pour qu'une dernière ordonnance abolît tout à fait les droits des Lauson sur la Citière.

D'après une sentence du Conseil Souverain de Québec, du 18 juillet 1667, Jean Crevier aurait servi d'interprète à Gilbert Martin, sieur de Rochepau, qui traitait avec les Sauvages dans le district de Montréal. Ceci me porte à croire que Crevier avait des intérêts quelque part entre les Trois-Rivières et Montréal, probablement vers le lac Saint-Pierre—à Saint-François peut-être.

Ses frères, Nicolas et Jean-Baptiste, traitaient de l'eau-de-vie aux Sauvages qui fréquentaient le Cap de la Madeleine, à la même date. (1)

Au registre des Audiences des Trois-Rivières en 1667, " Nicolas Crevier sieur de Bellerive, habitant du Cap de la Madeleine," est cité comme traiteur en pelleteries. Les Crevier-Bellerive sont ses descendants.

Jean-Baptiste, son plus jeune frère, a formé la branche des Crevier-Duvernay ; il est l'ancêtre de Ludger Duvernay, fondateur de la société Saint-Jean-Baptiste.

Jean est l'auteur des Crevier-Saint-François, bien que son acte de mariage le nomme Bellerive et que M. l'abbé Tanguay l'appelle Duvernay. Jean reçut, en 1664, une part des propriétés de feu Jacques Hertel, père de sa femme, aux Trois-Rivières et au Cap de la Madeleine ; c'est ainsi que nous le voyons avec François Hertel et Louis Pinard, ses beaux-frères, seigneur du fief de l'Arbre-à-la-Croix, dans le Cap de la Madeleine.

Jeanne Enart, veuve de Christophe Crevier, avait placé de l'argent dans la traite de pelleterie des Outaouais vers 1670 et 1672 ; c'est la dernière trace de cette femme que j'aie pu découvrir. En 1673, un procès (2) qui eut lieu entre Pierre Boucher de Grosbois et "Jean Crevier sieur de Saint-François", parle de la succession de Christophe Crevier en termes qui font supposer le décès de Jeanne Enart.

---

(1) Voir *Jugements et Délibérations* du Conseil Souverain, I, 408, 423.

(2) *Jugements* du Conseil Souverain, I, 783, 789.

PREMIERS ETABLISSEMENTS.

L'année 1672 fut remarquable en Canada par le grand nombre de concessions en seigneuries accordées aux officiers du régiment de Carignan et à quelques Canadiens.

Le capitaine de Laubia reçut le fief Nicolet, qu'il passa bientôt à M. Cressé ; tous deux y amenèrent les premiers colons, tirés des Trois-Rivières. En deux années la future paroisse prenait commencement.

Un autre officier du régiment de Carignan, Pierre Dorfeuille, écuyer, sieur de la Hussodière, ou Lussaudière, obtint, en vertu d'une patente du 3 novembre 1672, " une lieue de terre de front sur une lieue de profondeur, à prendre depuis la terre du sieur Crevier, en descendant vers la rivière Nicolet, le chenal Tardif compris (1)." Le seigneur de Lussaudière n'opéra aucun défrichement sur sa concession, et par un arrêt du 9 mai 1679, celle-ci retourna au domaine du roi.

Entre Nicolet et la Lussaudière restait le terrain (2 lieues) que Jacques Lefebvre, mon ancêtre maternel, se fit accorder en 1683 et qui prit son nom : la baie du Febvre.

Richelieu ou Saurel était un poste militaire. Le capitaine Pierre de Saurel, qui y commandait, reçut, par un acte du 29 octobre 1672, signé de l'intendant Talon et de son secrétaire Varnier, "deux lieues et demie de terre de front à prendre sur le fleuve, savoir : une lieue et demie au delà de la rivière de Richelieu sur deux lieues de profondeur, si tant il y a, avec les îles Saint-Ignace, île Ronde et île de Grâce, ainsi nommées dans notre carte figurative (2)." La pièce porte un blanc à l'endroit du nom du tribunal dont la nouvelle seigneurie devait ressortir. Il n'est pas dit un mot des anciens droits de la famille Lauson (3).

(1) *Titres seigneuriaux*, pages 131, 284, 417.

(2) *Titres seigneuriaux* page 141.

(3) Avant 1665 il n'y avait pas de Coutume prescrite pour le Canada. Chaque gouverneur adoptait celle qui lui convenait. M. de Lauzon préférait le Vexin-le-Français, qui ressemble le plus à la Coutume de Paris. C'est pourquoi il avait placé Saint-François-des-Prés sous le Vexin, mais en 1665 tout le Canada était passé sous la Coutume de Paris.

Le fief concédé en 1662 par M. de Lauson à M. Boucher s'étendait du chenal Tardif jusqu'à mi-chemin en remontant à la rivière Richelieu. Puisque la concession accordée à M. de Saurel (1672) descendait une lieue et demie plus bas que la rivière Richelieu, il devait rester un certain vide entre les deux terres.

M. Boucher avait fixé sa demeure à Boucherville. Par un contrat du 23 juillet, 1673, devant Benigne Basset, notaire à Montréal, il céda la partie nord de Saint-François à son beau-frère Jean Crevier. Je vois par les *Jugements* (1) du Conseil Souverain que durant les années 1673, 1674, Jean Crevier était déjà qualifié "sieur de Saint-François." Je remarque de plus que dans la patente de Lussaudière, le 3 novembre 1672, il est parlé de la terre du "sieur Crevier" et non pas de M. Boucher, d'où je conclus que la transaction entre ces deux dernières personnes, au sujet de cette propriété, est antérieure à 1672, bien que le contrat écrit soit de 1673.

Vers le même temps, la partie sud de Saint-François ou Yamaska, passa des mains de M. Boucher à celle de M. de la Vallière.

Michel, fils de Jacques Le Neuf de la Poterie, était né aux Trois-Rivières (1640) et avait reçu son éducation en France. M. d'Argenson, gouverneur général, lui avait confié (1661) la tâche de se rendre à la baie d'Hudson par le Saguenay, en compagnie du Père Dablon. Les historiens qui mentionnent ce voyage donnent au jeune LeNeuf le surnom de la Vallière, mais j'ai la conviction (2) que, jusqu'à l'année 1668, il ne porta que le nom de LeNeuf. La fameuse mademoiselle de la Vallière, favorite de Louis XIV depuis 1663, faisait assez de bruit dans le monde pour inspirer à quelqu'un l'idée de porter son nom—coutume alors fort répandue au Canada—car presque tous les noms de la noblesse et de la seigneurie parmi nous étaient empruntés aux familles notables de France. Je suppose que notre Trifluvien a fait en cela comme tant d'autres.

Michel LeNeuf, avait commandé au cap Breton en 1666 et s'y était marié avec Françoise Denys, dont le père se trouvait être le principal personnage de l'Acadie. Il revint au Canada et lors de l'expédition dirigée contre les Iroquois, en 1671, il fut du nombre des officiers que le gouverneur remarqua. Après avoir obtenu (1673) de M. Boucher le fief voisin de celui de Crevier, il tourna de nouveau ses regards vers l'Acadie; en 1676 il obtint la concession de Chignictou, qu'il nomma Beaubassin, au fond de la baie de Fundy et, en 1678, il alla y demeurer. Peu après on le nomma gouverneur de l'Acadie.

---

(1) Tome I. 783, 789.

(2) Après avoir consulté les archives des Trois-Rivières.

Les terres d'Yamaska étaient toujours sans colons. Celles de Lussaudière également.

De la comparaison de mes notes il résulte que les familles dont les noms suivent sont les plus anciennement établies à Saint-François-des-Prés : Pierre Forcier 1674, Laurent Philippe 1676, Pierre Parenteau 1676, René Abraham 1678, Pierre Couc 1679, Nicolas Perrot 1679, Gabriel Benoit et Jacques Julien.

Par une ordonnance de l'année 1676 le roi réunit à son domaine les terres concédées mais non encore habitées. M. de la Vallière n'en continua pas moins de conserver Yamaska et il se prit de dispute avec Crevier au sujet des limites de leurs seigneuries respectives, tout comme si les ordonnances étaient lettre morte.

A la suite de cette contestation, le gouverneur et l'intendant rendirent un arrêt (8 octobre 1678) accordant à Crevier une lieue de profondeur en remontant la rivière Saint-François, ensemble les îles et îlets qui sont dans cette profondeur, et une lieue de large d'un côté de la rivière au nord à prendre au bout de la terre du sieur de la Lussaudière, ensemble les terres qui se trouveront de l'autre côté de la même rivière au sud, à commencer au bout de sa terre et seigneurie de Saint-François, et jusqu'aux bornes du sieur de la Vallière, avec le droit de chasse et de pêche dans l'étendue de ces lieux ; les appellations de la justice devant ressortir de la jurisdiction des Trois-Rivières.

Par un second instrument (10 octobre même année) l'intendant confirma l'acte du 8, spécifiant que Jacques (c'est Jean) Crevier sieur de Saint-François, gardera la seigneurie de Saint-François-des-Prés, à mesurer depuis le chenal Tardif jusqu'au bord de la rivière Yamaska du côté du nord-est, autrement dite des Savanes, avec les îles qui sont au dedans du chenal du Moine et les îles nommées Percées, et que le surplus de ce qui se trouverait rester depuis la rivière Yamaska jusqu'à la terre du sieur de Saurel appartiendra au sieur de la Vallière (1) avec la grande île qui est au devant, formant le reste de ce qui a été concédé à M. Boucher par M. de Lauzon suivant le contrat du 20 avril 1662, et au nord cette seigneurie du sieur Crevier s'étendra jusqu'à la terre du sieur de la Lussaudière.

Le fief Saint-François, tel que constitué par l'ordonnance du 10 octobre 1678, mesure une lieue et demie au fleuve. Jean Crevier rendit foi et hommage le 28 octobre 1678. Tout ceci fut confirmé par le roi en 1680 et 1701. (2)

Le mot Yamaska se présente pour la première fois dans ces docu-

(1) M. de la Vallière a reçu la patente du fief ou seigneurie d'Yamaska en 1683 seulement.

(2) *Titres Seigneuriaux* I. 79–81 ; II. 33. 70 ; *Edits et Ordonnances*, III. 269–273.

ments officiels de 1678. On n'en connait pas au juste l'étymologie. Les uns disent que c'est une exclamation : "que de crapauds !" D'autres pensent, plus vraisemblablement, qu'il désigne une rivière aux eaux bourbeuses. Il n'y a pas plus de crapauds dans ces endroits qu'ailleurs, mais l'eau de la rivière est bourbeuse. A sa rencontre avec le Saint-François et le Richelieu, dans le lac Saint-Pierre, l'œil constate quatre teintes d'eau bien marquées : le Saint-Laurent est vert, le Richelieu blanc, le Saint-François noir et l'Yamaska rouge sale.

Ce que l'on trouve de plus ressemblant au mot *Yamaska* dans la langue abénakise est *ia* ou *hia* ou *iou :* voilà, voici. Notons encore le mot *moskeg :* une savane. De là vient plutôt le nom de rivière des Savanes. Cependant, les Abénakis l'appellent "*Wiguamakwiteg*" *:* rivière de la montagne qui ressemble à une cabane d'écorce ou wigwam. (1)

Je ferai observer que le mot moskeg, ou muskeg ou maskeg est algonquin ; que le mot Yamaska se rencontre dans nos documents pour désigner la rivière en question sept années avant l'arrivée des Abénakis à Saint-François ; d'où je conclus que ces Sauvages ont tout simplement adopté le nom déjà imposé par des Algonquins, et que Maska ou Yamaska signifie "c'est marécageux."

Au mois de décembre 1677, l'intendant de la colonie promulgua une défense aux habitants des Trois-Rivières et autres personnes, (2) de chasser ou pêcher à Saint-François sans la permission du seigneur. (3) Ceci donne à supposer que la seigneurie n'était pas tout à fait sans habitants. Je pense que Jean Crevier y demeurait déjà depuis trois ou quatre années.

Le droit de pêche, au large de l'embouchure de la rivière Saint-François, a été le sujet de plusieurs contestations judiciaires depuis 1677 jusqu'à 1733, période de cinquante-six ans. Le premier titre de la seigneurie, celui du 20 avril 1662, accordé à Pierre Boucher par Jean de Lauson, comprend "les îles, îlets et battures qui se rencontreront vis-à-vis la dite seigneurie, avec tout droit de pêche et tous engins dans l'étendue de la dite concession, et jusqu'à un quart de lieue dans le fleuve Saint-Laurent entre les dites îles et la terre-ferme." La concession est ainsi décrite dans cette pièce : "la rivière Saint-François, et en remontant le long du grand fleuve Saint-Laurent jusqu'à mi-chemin de l'embouchure de la rivière des Iroquois (rivière Richelieu, plus tard Sorel, ensuite Chambly) et une lieue de profondeur dans les terres." Pour mettre fin à des empiétements qui s'étaient produits et dont se

(1) Note de M. Henri Vassal, agent des Abénakis de St-François.

(2) Il n'est pas fait mention des Sauvages jusqu'à cette date et même assez longtemps apres.

(3) *Edits et Ordonnances* III. 270.

plaignait Jean Crevier, possesseur du titre de la seigneurie après Pierre Boucher, l'intendant Duchesneau avait publié l'ordonnance du mois de décembre 1677.

Les premiers colons de Saint-François interprêtaient les titres du seigneur dans le sens d'une prohibition dirigée seulement contre les habitants des Trois-Rivières ou tous autre étrangers, et non pas contre les résidants de la seigneurie, mais le dernier jour du mois d'août 1683, l'intendant De Meulles signa une ordonnance défendant expressément à toute personne quelconque " de chasser sur les terres dépendantes de la seigneurie, ni de pêcher dans l'étendue qui est depuis le chenal Tardif jusqu'à la rivière Yamaska ou des Savanes, îles Percées et îles étant dans le chenal du Moine, à peine de cent livres d'amende etc." (1) Les guerres et les désastres qui survinrent firent probablement oublier ce sujet de discorde—mais on le reprit en 1730.

Le 22 août 1674, aux Trois-Rivières, Marguerite Hertel, épouse de Jean Crevier, est citée comme marraine de Marguerite Maugras.

Le 29 septembre 1679, même lieu, Jean Crevier fait baptiser son fils Jean-Baptiste-René " né le treizième de ce mois " dit le registre. Règle générale, les enfants qui venaient au monde dans la localité où se trouvait le prêtre, étaient baptisés le jour même, ou le lendemain. Je conclus de ceci que Jean-Baptiste-René Crevier (2) naquit à Saint-François-des-Prés et par conséquent que sa famille y résidait.

D'après M. l'abbé Maurault, (3) Crevier serait allé s'établir à Saint-François vers 1680, et, ajoute-t-il, il y créa une petite ferme. Si j'en crois mes notes, tout nous porte à supposer que la petite ferme a dû commencer en 1673 ou 1674, et par les agissements de Crevier en 1677 on voit que la seigneurie était habitée régulièrement.

Nous voici devant une épisode de l'histoire de Saint-François qui ne manquera pas d'intéresser nos lecteurs. Il s'agit d'un malheureux accident qui a fourni l'occasion d'un procès pour meurtre.

L'acte qui suit se trouve au registre de la paroisse des Trois-Rivières :—" Le vingt-troisième du mois d'octobre de l'an 1679 est décédée, dans la communion de Notre Sainte Mère l'Eglise, Jeanne Coup, fille de Pierre Coup, dit ordinairement Lafleur, et de Marie Sauvagesse (4) Algonquine, habitants de Saint-François, âgée de vingt ans, après avoir reçu le saint sacrement de Pénitence, et a été, deux jours ensuivants, enterrée dans le cimetière de cette paroisse, présence de sa

(1) Voir *Edits et Ordonnances*, III. 269, 285.

(2) Il fut l'ancêtre des Crevier-Deschenaux.

(3) *Histoire des Abénakis*, page 276.

(4) Elle avait presque toujours vécu aux Trois-Rivières. Il n'y avait pas de Sauvages à Saint-François.

mère susdite, qui a déclaré ne savoir signer, et de sa sœur Angélique Coup. (signature) Angélique Couc."

Voyons ce qui est survenu à la suite de ce décès :

Le 13 mars 1680, le Conseil Souverain de Québec prend connaissance d'une sentence de mort du 21 novembre précédent, prononcée par le juge des Trois-Rivières, contre Jean Rattier dit Dubuisson, détenu alors (mars 1680) dans les prisons de Québec, en raison d'un meurtre. Avaient été interrogés devant Claude de Berman de la Martinière (1) conseiller, et commissaire en cette cause : Jacques Dupuy, le 18 février ; Pierre Gilbert, le 22 ; Noël Laurence le 1er mars et Jean Crevier, sieur de Saint-François, le 4. Jacques Brunet, qui n'a pas comparu, est condamné à dix livres d'amende, pour avoir méprisé l'assignation à lui communiquée à cet effet par Adhémar, le 5 février. La cour ajourne pour le moment son investigation et ordonne que les nommés Pierre Saintonge et Jacques Julien seront assignés à comparaître ; ordonne à Dupuy de demeurer à Québec et permet à Crevier, à Gilbert et à Laurence de se retirer chez eux jusqu'à nouvelle sommation. Le nom de la victime n'est pas mentionné, mais Rattier plaide ici contre Pierre Couc qui avait porté l'accusation dans la première instance. (2)

Quelques mots sur les personnes qui viennent d'être citées ne sont pas hors de place :

Jacques Dupuis dit La Garenne paraît être un nouvel arrivant en ce pays. En 1681, il demeurait à Champlain ; il se maria et alla s'établir à Batiscan.

Pierre Gilbert dit Lachasse paraît être le même que Pierre Gilbert, domestique âgé de 21 ans, employé chez Claude Houzart, au cap de la Madeleine, en 1667. On le voit, en 1679, domestique de Jean Crevier. Il se maria et continua de demeurer à Saint-François ou à Sorel.

Noël Laurence avait vécu aux Trois-Rivières puis s'était établi à Contrecœur où le recensement de 1681 le mentionne.

Jacques Brunet, beau-frère de Laurence figure à Varennes au recensement de 1681.

Pierre Gareau dit Saintonge habitait Boucherville en 1681. C'est, je crois, le même qui épousa Marguerite Crevier sœur du seigneur de Saint-François.

Jacques Julien demeurait à Saint-François. Je parlerai de lui.

Le 20 mars, sur le rapport du sieur de la Martinière, le Conseil fixe au 20 juin le jour de la comparution de Crevier et autres témoins.(3)

Le 8 juillet, le Conseil prescrit que Jacques Brunet et Pierre

---

(1) Il avait épousé Anne Després, veuve de Jean de Lauzon.

(2) *Jugements et Délibérations* du Conseil Souverain, II. 375.

(3) *Jugements* etc du Conseil Souverain, II. 380.

Garault Saintonge seront confrontés avec Jean Rattier, Jacques Dupuy dit la Garenne et Jean Crevier, et que Dupuy sera "réserré ez prisons royaux de cette ville atendu les charges qui se trouvent contre luy... Sur ce qui a été remontré par le substitut du procureur général qu'il avait reçu une lettre à lui écrite par Pierre Couc et datée de Saint-François le 26 avril dernier, par laquelle il lui donne avis qu'il a appris, en passant chez le nommé Martin Foisy (1) que le nommé La Chasse en montant avait dit chez le dit Foisy que le sieur Crevier était cause de tout ce qui était arrivé et que s'il avait voulu tout cela ne serait point arrivé, pourquoi le dit Couc le prie d'avoir égard à cela, et que le dit La Chasse est domestique du dit Crevier à qui il croit qu'on aura fait la bouche, requérant le dit substitut que le dit Foisy et Matthieu Brunet dit Lestang (2) desnommés dans la dite lettre soient incessamment assignés pour être ouïs sur ce qu'ils ont entendus du dit La Chasse." L'assignation est autorisée par devant la Martinière, commissaire. (3) L'écrou de Jacques Dupuy à la prison de Québec est du onze juillet, signé " Genaple." (4)

Le 16 juillet, le sieur de la Martinière rapporte au Conseil qu'il procède à l'exécution des ordres qu'il a reçus pour la confrontation des parties intéressées. (5)

Le 12 août, sentence rendue par le lieutenant général des Trois Rivières entre Jean Rattier et Jean Magnan et Charles Vanet "produite pour reproche par le dit Crevier à l'encontre des dits Magnan et Vanet lors de la confrontation." (6)

Jean Lemagnan dit le Jauge habitait la seigneurie de Sorel en 1681, ainsi que son gendre Charles Vanet dit le Parisien. Tous deux étaient charpentiers et cultivateurs.

Le 19 août 1680, Jacques Dupuy dit la Garenne, demande au Conseil d'être élargi des prisons à sa caution juratoire aux offres de se présenter quand il en sera requis. La requête n'est pas accordée. (7)

Le 17 septembre Matthieu Brunet dit Lestang, habitant de l'Arbre-à-la-Croix, ayant refusé de comparaître sur l'assignation de Demeromont, huissier, est condamné à dix livres d'amende et à se présenter à cette cour sur l'ordre qu'il en recevra. (8)

---

(1) Il demeurait à l'Arbre-à-la-Croix, autrement dit Saint-Jacques-des-Hertelets, près du Cap de la Madeleine, depuis au moins treize ans.

(2) Habitant de l'Arbre-à-la-Croix.

(3) *Jugements* du Conseil Souverain, II. 396-7.

(4) *Jugements* du Conseil Souverain II. 457.

(5) *Jugements* du Conseil Souverain II. 399.

(6) *Jugements* du Conseil Souverain II. 459.

(7) *Jugements* du Conseil Souverain II. 409. 412.

(8) *Jugements* du Conseil Souverain II. 418.

Même jour, le substitut du procureur général expose à la cour que les nommés Jacques Brunet, habitant du cap Varennes; Gabriel Benoit (1) dit Laforêt, habitant du chenal Tardif; Pierre Garrault dit Saintonge, habitant de Boucherville, et Martin Fouëzil, habitant de l'Arbre-à-la Croix, ayant comparu, à Québec sur assignation d'huissier au sujet du "meurtre commis en la personne de Jeanne Couc" s'en sont retournés sans être taxés ni payés de leur voyage, et que lui, le substitut, a été obligé de leur faire fournir sur ses billets de quoi subsister en ville et pour leur retour, par la femme de Pierre Normant la Brière, taillandier, qui demande payement. Le Conseil taxe Brunet à quatre-vingt dix livres pour trente-six jours à raison de cinquante sous par jour; Garrault à cinquante-quatre livres pour trente-six jours à raison, de trente sous par jour "étant un garçon qui n'est chargé de famille ;" (2) Benoit à vingt-sept livres dix sous pour onze journées à cinquante sous par jour; et Foisy à vingt-deux livres dix sous pour neuf journées aussi à cinquante sous par jour. (3)

Même jour, l'huissier Demeromont, (4) ayant porté aux domiciles des témoins Garrault, Jacques Brunet, Crevier, Julien, Gilbert, Benoit, Marie Gravois, Matthieu Brunet et Foisy, les assignations à comparaître dans la "cause du meurtre commis en la personne de Jeanne Couc," il est dit qu'il sera payé de la somme de quarante livres dix sous pour ses voyages, ainsi que de celle de trois livres douze sous pour neuf exploits à raison de huit sous chacun. (5)

Le 22 octobre, le sieur de la Martinière étant allé à Montréal remplir certaines fonctions de sa charge, le Conseil commet Charles Denys de Vitré, Conseiller, pour le remplacer comme commissaire dans les enquêtes du "procès extraordinairement intenté contre Jean Rattier, détenu ez prisons de cette ville et autres prétendus complices du meurtre commis en la personne de défunte Jeanne Couc." (6)

Le 4 novembre, le sieur Charles Denys de Vitré représente qu'il a fait descendre à Québec Jean Le Magnan dit la Jauge, Charles Vanet

---

(1) Gabriel Benoit et sa femme Anne Guédon demeuraient au cap de la Madeleine près de Champlain, en 1665. Le procès qui nous occupe, le dit habitant du chenal Tardif en 1680. Il n'a pas dû résider longtemps en ce lieu puisque le recensement de Champlain l'année suivante, le mentionne avec sa femme et ses enfants. Ceux-ci figurent au registre des Trois-Rivières à partir de 1682 jusqu'à la fin du siècle. Gabriel mourut en cette ville le 27 octobre 1686 et le registre porte "demeurant aux Trois-Rivières." Son fils Gabriel s'établit à la baie du Febvre.

(2) Au recensement de 1681 il figure seul sur sa terre.

(3) *Jugements* etc, du Conseil Souverain II. 419.

(4) Il demeurait à Champlain.

(5) *Jugements* etc, du Conseil Souverain II. 420.

(6) *Jugements* etc du Conseil Souverain, II. 421.

dit le Parisien, Marie Gravois femme de Philippe Estienne (1), et Matthieu Brunet dit Lestang pour être entendus devant les conseillers-commissaires " touchant le meurtre arrivé en la personne de Jeanne Couc, suivants les exploits de Meromont, huissier," et la cour taxe Le Magnan et Vanet à cent livres chacun, pour vingt journées à cinquante sous; Brunet, vingt livres pour huit jours et lui remet l'amende de dix livres dont il a été frappé, vu qu'il était à Montréal le jour de son assignation; Marie Gravois vingt-sept livres dix sous, pour onze jours à cinquante sous; Demeromont, vingt-deux livres dix sous pour cinq journées tant pour son transport que pour les assignations par lui données aux témoins. (2)

Tout ce va-et-vient montre les choses du temps. Ce n'était pas bagatelle que de partir de Champlain, de Saint-François ou de Boucherville pour aller rendre témoignage à Québec! Le canot d'écorce ne vaut pas un chemin de fer.

Le 20 décembre, le sieur de la Martinière demande que l'on fixe un nombre de jours consécutifs pour entendre le procès. Décidé : que ce sera le trente et le trente et un de ce mois. (3)

Enfin, le 31 décembre 1680, le jugement final fut prononcé par le Conseil. Etaient présents : Monsieur Duchesneau, intendant de la Nouvelle-France; Messieurs Louis Rouer de Villeray, premier conseiller, Charles Le Gardeur de Tilly, Mathieu D'Amours des Chaufour, Nicolas Dupont de Neuville, Jean-Baptiste de Peiras, Charles Denys de Vitré et Claude de Berman de la Martinière, tous conseillers. J'élague de la sentence nombre de redites et de formalités :

" Entre Jean Rattier dit du Buisson... accusé de meurtre commis en la personne de Jeanne Couc fille de Pierre Couc habitant demeurant à Saint-François d'une part, et le dit Pierre Couc intimé (dans cet appel) et encore demandeur à cause des excès commis en sa personne. Le procureur général joint, d'autre part, Jean Crevier propriétaire du fief du dit lieu de Saint-François, Pierre Gilbert dit La Chasse, Jacques Dupuy dit la Garenne, Jacques Julien et autres prétendus complices des dits excès et homicide, défendeurs d'autre. Sentence dont est appel du dernier jour d'octobre 1679... par laquelle le dit Rattier dit du Buisson était condamné à être conduit à Saint-François au lieu que le seigneur désignera pour place publique, et là attaché à une potence y être pendu et étranglé et y demeurer exposé pendant vingt-quatre heures; en quatre-vingts livres d'amende envers le roi; en deux cents livres envers la partie civile, et aux dépens; et auparavant, d'être déli-

---

(1) Philippe Etienne demeurait aux Trois-Rivières depuis 1654.

(2) *Jugements* etc du Conseil Souverain, II. 432.

(3) *Jugements* etc, du Conseil Souverain II. 449.

vré à l'exécuteur appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour avoir révélation des auteurs et complice de la mort de la dite Jeanne Couc. Au bas de la dite sentence est l'acte de l'appel qui en aurait été interjetté par le dit Jean Rattier dit du Buisson le même jour, qui aurait été mis ez main de Denis Guyon qui s'en serait chargé, et aurait été ensuite remis ez prisons de cette ville où il aurait été écroué le troisième novembre 1679... Requisitoire du dix-huitième novembre par lequel défunt maître Denis-Joseph Ruette d'Auteuil (1) lors procureur général demandant qu'auparavant qu'il fut passé outre le dit Jean Crevier fut assigné... Conclusions de maître François-Madeleine Ruette D'Auteuil à présent procureur général, en date du neuf novembre 1680. *Jugement :* le Conseil met l'appel à néant et déclare Rattier convaincu d'avoir tué Jeanne Couc, "pour réparation de quoi, et attendu les grandes difficultés de faire conduire le dit Rattier au lieu de Saint-François, condamne d'être pris et enlevé des prisons et conduit par l'exécuteur de la haute justice à la place du marché de la basse-ville (Québec) pour y être pendu et étranglé à une potence qui pour cet effet y sera dressée, et en la somme de trois cents livres d'intérêts civils envers le dit Couc, en cent livres d'amende envers le roi et aux dépens du procès tant de la procédure en première instance qu'en ceux de l'appel ; le surplus de ses biens acquis et confisqués à qui il appartiendra et sous le bon plaisir du roi ; attendu qu'il n'y a point d'exécuteur de haute justice, ordonné qu'il tiendra prison jusqu'à ce qu'il y en ait d'établi, si mieux il n'aime en accepter l'office, auquel cas les prisons lui seront ouvertes ; et avant faire droit sur la violence et excès prétendus commis contre le dit Couc par le dit Crevier et autres, ordonné que le procès sera mis en état, et cependant que le dit Jacques Dupuy dit la Garenne sera élargi à la charge de se représenter quand il sera ordonné et fera à cet effet élection de domicile en cette ville ou banlieue d'icelle. Et est retenu que le lieutenant général (2) et substitut du procureur du roi (3) de la jurisdiction des Trois-Rivières seront mandés pour rendre raison de leurs procédures. Prononcé aux dits Jacques Dupuy et Jean Rattier ez prisons de cette ville... il a élu son domicile en la maison de François Genaple, concierge des dites prisons et déclaré ne savoir signer. Et ce fait, le dit Rattier a déclaré qu'il accepte l'office d'exécuteur de la haute justice... déclarant ne savoir signer."

---

(1) Inhumé à Québec le 27 novembre 1679.

(2) Gilles de Boyvinet sieur de Sainte-Marguerite.

(3) Le procureur était Louis Godefroy de Normanville. Je ne lui connais pas de substitut.

(4) *Jugements* etc, du Conseil Souverain, II. 455-460.

Il est à propos de citer ici un fait qui ressemble à la *vocation* de Rattier.

En 1648, M. de Maisonneuve gouverneur de Montréal, condamna à mort un tambour des troupes ; rendu à Québec, l'individu consentit à remplir les fonctions de bourreau et eut la vie sauve. Avant que de parler de la fonction d'exécuteur public, le Conseil de la colonie avait décidé que le coupable irait aux galères. (1) C'est la seule sentence de mort prononcée par M. de Maisonneuve. (2)

Vers 1665 la charge de bourreau était vacante ; un condamné dont le nom n'est pas mentionné, accepta de la remplir. En cette occasion, le Conseil Souverain acheta de Nicolas Marsolet (3), moyennant la somme de deux cents trente francs (4), une maison "pour loger le maître des hautes œuvres." (5) Selon les apparences, celui ci était, avant sa nomination, habitant de Québec.

D'où venait le troisième bourreau du Canada, Jean Rattier? Des Trois-Rivières. Au recensement de cette dernière ville, année 1666, je vois "Jean Rat, âgé de vingt-trois ans, domestique chez Jean Godefroy." L'année suivante, même endroit, même maison "Jean Rahier, âgé de vingt-quatre ans, est domestique." Les trois autres serviteurs de Jean Godefroy, en 1667, sont les mêmes qu'en 1666, d'où je conclus que "Rat" et "Rahier" sont une même personne. Aux actes de naissance de ses enfants, il est appelé Radier et Ratier. Marié en 1672 avec Marie Rivière, il paraît s'être transporté à Sorel, sinon à Saint-François vers 1676. Sa femme était vivante au commencement de l'été 1680 alors qu'il subissait son procès. Il faut croire qu'il devint veuf et se remaria bientôt, car au recensement de Québec, année 1681 je lis : "Jean Rattier, maître des hautes œuvres, 34 ans ; Marie Miville, sa femme, 35 ans ; enfants : Marguerite 9 ans, Charlotte 4. Pierre un an et demie." M. l'abbé Tanguay ne cite Marie Miville ni a l'article "Miville" ni à l'article "Rattier." Les Miville venaient de la Suisse et demeuraient à la Pointe-Lévis depuis 1652, sinon avant cette date.

---

(1) *Journal des Jésuites*, page 116.

(2) Doutre et Lareau : *Le Droit Civil.* I. 36.

(3) Ancien interprète de langue montagnaise. En 1665 il était le dernier survivant de ceux qui avaient hiverné à Québec avec M. de Champlain, en 1608.

(4) Vu la différence dans la valeur de l'argent, ce chiffre représente cent quinze piastres aujourd'hui. Un acte du Conseil Souverain du 14 février 1686 met le blé à cinquante sous le minot. Par conséquent $1.25 actuel ne valait que 50 sous en 1686. D'après ce calcul, la somme de 230 francs était égale à 575 francs aujourd'hui, ou $115.

(5) *Jugements* etc, du Conseil Souverain, I. 315,323,327.

Les enfants cités au recensement de 1681, correspondent, par les noms et les âges, avec trois des enfants de Jean Rattier et de Marie Rivière dont les actes de baptême nous ont été conservés. Le recenseur a dû écrire Rivière, et les copistes ont lu Miville, du moins je le suppose, après avoir vu plusieurs transformations de noms aussi étranges.

Guillaume Bonhomme avait vendu à Nicolas Marsolet une maison située sur la Grande-Allée ; Marsolet la céda au Conseil Souverain pour y loger le maître des hautes œuvres. En 1686, Jean Rattier se plaignit que certaines personnes étaient dans l'habitude d'aller insulter sa famille, à la maison de la Grande-Allée. Le Conseil édicta une défense à ce sujet.

RECENSEMENT DE 1681.

La baie du Febvre, Lussaudière, Yamaska ne figurent pas même de nom dans le recensement de 1681, et d'après ce que nous connaissons de l'histoire de ces trois localités il est très probable qu'elles ne renfermaient aucun habitant à cette date.

Sorel et Saint-François possédaient toute la population du sud du lac Saint-Pierre, car Nicolet compte à peine comme appartenant à la région qui m'occupe dans le présent travail. Prenons d'abord :

LA SEIGNEURIE DE SAUREL.

Pierre de Saurel, (1) seigneur, 53 ans ; Catherine Le Gardeur, sa femme 32 ans. Domestiques : Jules Daniou 50, Pierre Courtois 38 ; 4 fusils, 43 bêtes-à-cornes, 62 moutons, 18 chèvres, 150 arpents de terre en valeur.

Nicolas Legaré, 25 ans ; 14 arpents en valeur.

Jean de Lisle, 49 ans.

François Boutrou, 50 ans.

Pierre Cansel, 39 ans. Jacques Piot, 10 ans.

Jean Dardois, (2) 60 ans, Marie Harbaude, sa femme, 55 ans ; fusil, 4 bêtes-à-cornes, 15 arpents en valeur.

Antoine Chaudillon, (3) chirurgien, 38 ans ; Marie Boucher, (4) sa femme, 31 ans. Enfants : Charlotte 9, Marie 7, Catherine 6, Antoine 4, Claude 2 ; 1 fusil, 6 bêtes-à-cornes, 16 arpents.

Pierre Salvaye, (5) 31 ans ; Catherine Le Roy, (6) sa femme, 27 ans. Enfants : Marie 5, Catherine 3, Louise 1 ; 2 fusils, 6 bêtes-à-corne, 10 arpents.

---

(1) Il signait " Saurel ". Son décès eut lieu vers la fin de novembre 1682.

(2) M. Tanguay le place cette année à la côte de Beaupré. Il faut lire Sorel.

(3) Etabli à Sorel depuis 1674 au moins.

(4) Née à Sillery.

(5) Il était à Sorel depuis 1675 au moins. Cette famille demeure à présent au chenal du Moine et porte le nom de Salvail. Une branche a servi dans l'armée française en Canada.

(6) Enlevée de Sorel avec sa fille, en 1696, par les Iroquois, elles y furent ramenées, l'année suivante, par ces Sauvages qui demandaient la paix.

Pierre Valet, 31 ans ; 1 fusil, 10 bêtes-à-cornes, 20 arpents.

Joseph Lamy, tanneur, 41 ans ; Marie Fontaine, sa femme, 31 ans. Enfants : Marie 10, Noël 7, Jeanne 5, Catherine 3, Claude 6 mois ; 1 fusil, 4 bêtes-à-cornes, 10 arpents.

Jean Lemagnan, charpentier, 52 ans ; Perrette Bougon, sa femme, 56 ans. 2 fusils, 5 bêtes-à-cornes, 8 arpents.

Paul Hué (1) 38 ans ; Jeanne Baillargeon, sa femme, 26 ans. Enfants : Louis 11, Antoine 10, Marc 9, Jean-Baptiste 7, Jean 5, Pierre 3, Jeanne 18 mois. 1 fusil, 7 bêtes à-cornes, 20 arpents.

François Marcé (2) cordier, 42 ans ; Marie Masseron, sa femme, 33 ans. Enfants : Jean 5 ans, Marie 8 mois ; 1 fusil, 4 bêtes-à-cornes, 12 arpents.

André Poutret, (3) cordonnier. 38 ans ; Jeanne Burel, sa femme, 33 ans. Enfants : Marie 13, Madeleine 10, Marie 8, Catherine 6, Charlotte 4, Jean 2. 1 fusil, 1 vache, 6 arpents,

Jean Lavanois, (4) poudrier, 54 ans ; Charlotte de la Rue, sa femme, 45 ans. 1 fusil, 5 bêtes-à-cornes, 5 arpents en valeur.

Jean Guillet, 40 ans. 3 bêtes-à-cornes, 4 arpents.

Gilles Couturier, (5) cordonnier, 39 ans ; Elizabeth de Teragon, sa femme, 30 ans. Enfants : Pierre 5 ans, Jean 4, Gilles 2 mois. 1 fusil, 5 bêtes-à-cornes, 19 arpents.

Louis Bavaillac. (6) 37 ans ; Catherine. Lalore, sa femme, 24 ans. Enfants : Catherine 8, Marie 6, Anne trois ans et demi, Louis 1. 1 fusil, 4 bêtes-à-cornes, 8 arpents.

Jean Lavallée, (7) 29 ans ; Marguerite Duson, sa femme, 25 ans. Enfants : Anne 10, Jean 8, Françoise 6, Noël 4, Catherine 1. 2 bêtes-à-cornes, 12 arpents.

Jean Ollivier, (8) 50 ans ; Elizabeth Renault, sa femme, 29 ans. Enfants : Thomasse 7, Geneviève 6, Marie 4, Elizabeth 2, Jean 7 mois. 8 arpents.

Jean Cassenavre, 37 ans. 4 arpents.

---

(1) Hus, aujourd'hui Paulus, marié au cap de la Madeleine, vers 1669, il s'établit à Sorel peu après.

(2) Marçel, établi à Sorel depuis 1673 au moins.

(3) Poutré dit Lavigne, établi à Sorel depuis 1670 au moins.

(4) Marié à Québec en 1673.

(5) Il était à Sorel depuis 1677 au moins, Une branche de sa famille se fixa à St-François-du-Lac sous le nom de Labonté.

(6) Badaillac, Basaillac, Bazaillon, dit Badailla, dit Laplante, établi à Sorel en 1675 au moins, d'après l'abbé Tanguay.

(7) Etait à Sorel depuis 1675 au moins.

(8) Marié à Sorel en 1673.

Michel Bruillet, (1) 36 ans ; Marie Dubois, sa femme, 37 ans. Enfants : Bernard 10, Jean 9, Gilles 8, Pierre 7, Marie 5. 1 fusil, 2 bêtes-à-cornes, 6 arpents.

Marin Moreau, (2) 37 ans ; Catherine Lucas, sa femme, 35 ans. 1 fusil, 2 bêtes-à-cornes, 8 arpents.

Jean Carron, (3) taillandier, 30 ans. 8 arpents.

Jean Garnier, (4) 49 ans ; Françoise Feuilleteau, sa femme, 25 ans. Enfants : Anne 5, Catherine 3, Marie 1. 1 fusil, 5 bêtes-à-corne, 12 arpents.

Jean-Baptiste Patissier dit Saint Amand (5) 35 ans ; Marie Giguère, sa femme, 25 ans. Enfants : Catherine 3, Pierre un an et demi. 1 fusil, 1 vache, 10 arpents.

Charles Vanet, charpentier, 32 ans ; Catherine LeMagnan, sa femme, 31 ans. Enfants : Catherine 7, Marie 5, Jeanne 3, Charles 1. 1 fusil, 5 bêtes à cornes, 12 arpents.

Nicolas Meyer, tonnelier, 35 ans. 1 fusil, 4 arpents.

Zacharie Digore ou Digou, boulanger, 39 ans. 3 arpents.

Claude Pugen, 40 ans. 2 arpents.

Pierre Augrand (6), 47 ans ; Marguerite Andrieu, sa femme, 37 ans. Enfants : Jeanne 7, Pierre 5, Anne 4, Louise 2. 2 fusils, 7 arpents.

La Seigneurie de Saint-François.

I. " Jean Crevier (7), 37 ans. Marguerite Hertel, sa femme (8), 32 " ans. 6 fusils, 20 bêtes à cornes, 40 arpents de terre en valeur. En-" fants : Joseph 14 ans ; Louis (9) 12 ans, René (10) 2 ans. Domes-" tiques : Marie Pinard 17 ans ; Françoise 8 ; Mathurin 30 ; Jacques " Griau 18 ; Antoine Devaux 39."

II. " Laurent Philippe, 42 ans, Charlotte Giguère, sa femme, 28 ans. " 8 fusils, 12 bêtes à cornes, 30 arpents de terre en valeur. Enfants :

---

(1) M. Tanguay écrit Brouillé dit Laviolette. D'abord habitant de Boucherville, il s'était fixé à Sorel vers 1676.

(2) Est-ce le même que M. Tanguay mentionne à la page 441 du tome I de son *Dictionnaire ?*

(3) Il se maria, et vers 1691 alla demeurer sur la côte de Batiscan.

(4) Ou Grenier dit Nadeau, établi à Sorel depuis 1676 au moins.

(5) Marié en 1678, à Sorel, avec la sœur de madame Laurent Philippe, de Saint-François-du-Lac.

(6) Dit Lapierre. Etabli à Sorel depuis 1674 au moins.

(7) Né le 3 avril 1642.

(8) Née le 26 août 1649.

(9) Acte de naissance inconnu. C'est lui qui dut être tué (mars 1690) dans l'expédition de Hertel.

(10) Né le 13 septembre 1679.

" Pierre 6 ans ; Joseph 4 ; Marie 8 ; Catherine 1½. Domestiques : " René Tavelot 23 ans ; Pierre Greslon 24 ; Marie Henard 33 ; Ma- " thieu Amiot 13."

D'après Tanguay les enfants de Laurent Philippe avaient été baptisés aux Trois-Rivières, 1er octobre 1673, Marie ; à Sorel, 26 janvier 1677, Joseph ; à Sorel, 25 février 1678, Jean-Baptiste ; aux Trois-Rivières, 28 février 1679, Jean-Baptiste encore. Quant à Charlotte, on ne connaît l'année de sa naissance que par le recensement ci-dessus ; elle épousa en 1698, Joseph Hertel.

Laurent Philippe dit Lafontaine, natif de Blois, était soldat et messager du gouverneur du Canada durant les années 1662-65 (1). Il était aux Trois-Rivières en 1664.

L'année suivante on le voit parrain de Charles Ameau, du même lieu. Au recensement de 1666 il figure encore aux Trois-Rivières avec la qualité de " volontaire," âgé de 28 ans. Ayant épousé (1669) Charlotte, fille de Robert Giguère, de Sainte-Anne-de-Beaupré, il s'établit à Saint-François dès 1676, puisque deux de ses enfants furent baptisés à Sorel les deux années suivantes et que, en 1679, le registre des Trois-Rivières dit expressément : " Laurent Philippe habitant de la rivière Saint-François." En cette circonstance c'est la seigneuresse de Saint-François qui est marraine. Remarquons aussi que, le 1 octobre 1673, aux Trois-Rivières, au baptême de son premier enfant, Marie, celle-ci est appelée " Marie Duvivier dit Lafontaine " et le père " Laurent Philippe Duvivier dit Lafontaine." C'est la seule pièce où je rencontre ce nom de Duvivier appliqué à Laurent Philippe.

III. " René Abraham 36 ans. 1 fusil, 7 arpents de terre en valeur. " René, son fils, 3 ans."

Le 16 novembre 1671, aux Trois-Rivières, avait eu lieu le mariage (2) de René Abraham, âgé de 26 ans, fils de Jean Abraham et de Jeanne Brassart, paroisse de Condans au Poitou, avec Jeanne, fille de Jean Blondeau et de Jacqueline Morin, paroisse Notre-Dame, ville de Poitiers. Ce ménage habita d'abord Nicolet ; on y retrouve la naissance de leur fils Arnoult, baptisé en danger de mort, le 31 janvier 1673 ; puis on les voit faire baptiser à Sorel, le 22 décembre 1678, un autre enfant appelé René. Jeanne Blondeau fut inhumé à Sorel le 2 novembre 1680. Je conclus de ceci que la famille habitait Saint-François-des-Prés depuis 1678 au moins. René a dû laisser une descendance, car je vois (3) qu'il y avait, à Saint-François, en 1732, un nommé Pierre Abraham.

---

(1) *Jugements* du Conseil Souverain, I, 339.
(2) Tanguay ne cite pas ce mariage.
(3) Edits et Ordonnances, III, 269.

IV. " Pierre Couque, 57 ans. Marie, sauvagesse, sa femme, 50 ans. " 3 fusils, 15 arpents de terre en valeur. Enfants : Louis 20 ans ; Marie " 18 ; Marguerite 16 ; Elizabeth 14 ; Madeleine 12 ; Jean 8."

La liste exacte des enfants de Couc est celle-ci : Jeanne née aux Trois-Rivières, 1657 ; inhumée (1) au même endroit 1679. Louis, né Trois-Rivières 1659 et que nous retrouverons. Angélique, née Trois-Rivières 1661 ; mariée à François Delpé dit Saint-Cerny. Marie née Trois-Rivières 1663. Marguerite née Trois-Rivières ou au Cap 1664, mariée à Jean Fafart. Elizabeth née 1667. Madeleine née 1669. Jean né 1673.

Pierre Couc dit Lafleur, de Cognac en Angoumois, est cité aux Trois-Rivières comme parrain d'une sauvagesse, le 27 août 1651. L'année suivante il servait en qualité de soldat et fut blessé par les Iroquois. Le 16 avril 1657, aux Trois-Rivières, il épousa Marie Meti-8ameg8k8e, Algonquine, née en 1631. C'est le plus ancien mariage entre blanc et indigène que j'aie constaté aux Trois-Rivières. Le chef algonquin Charles Pachirini est témoin. Couc signait " Pierre Couc." Il n'est pas, comme on l'a dit, l'ancêtre de monseigneur Cooke, car le père de celui-ci vint d'Irlande au Canada vers la fin du XVIIIe siècle. Ce n'est pas ce Pierre Couc, non plus, qui fut tué par un canon, aux Trois-Rivières, en 1665, mais un soldat du même nom appartenant au régiment de Carignan. En 1664, Pierre paraît avoir demeuré au cap de la Madeleine ; et au recensement de ce lieu, en 1667 on lit : " Pierre Couque 40 ans. Marie 35 ans, sa femme. Enfants : Jeanne 10 ans, Louis 7, Angélique 5, Marguerite 3, Elizabeth (2) 3 mois.

Louis Couc dit Montour, fils de Pierre Couc, épousa une Sokokis, vers 1683. Il a longtemps demeuré à Saint-François. Sa descendance est connue sous le nom de Montour. Quelques-uns ont été des interprètes remarqués.

V. " Pierre Forcier 33 ans. Marguerite Girard (3) sa femme 32 " ans. 1 fusil, 8 arpents de terre en valeur. Enfants : Joseph 5 ans, " Marie 3, Pierre 1. (4)

Par les actes de baptême de ses enfants, on voit que Forcier était à Sorel en 1675, 1677, 1684, mais cela peut tout aussi bien signifier qu'il habitait Saint-François. C'est dans cette paroisse qu'il fut tué en 1690.

VI. " Jacques Maugras 42 ans. Jeanne Moral sa femme 29 ans. 4

(1) Assassinée, à Saint-François, selon toute apparence.

(2) Non inscrite au registre des Trois-Rivières.

(3) M. Tanguay la fait remarier en secondes noces avec un nommé René Abraham Desmarets.

(4) Voir Tanguay : *Dictionnaire* I. 189, 235, 269.

" fusils, 1 vache, 8 arpents de terre en valeur. Enfants : Marie 12 " ans ; Marguerite 2. "

Marie-Jeanne, fille de Quentin Moral et de Marie Marguerie veuve en premières noces de Jacques Hertel, était née aux Trois-Rivières vers 1653 et se trouvait par sa mère, sœur de madame Jean Crevier. Elle épousa Jacques Maugras aux Trois-Rivières et l'on croirait, par les naissances et les sépultures de leurs enfants que ce ménage demeurait aux Trois-Rivieres de 1673 à 1684, mais le recensement de 1681 nous les montre à St-François. La fille aînée inscrite dans cette pièce sous le nom de Marie âgée de douze ans, ne peut être autre que Marguerite, la même qui resta célibataire et alla demeurer à l'hôpital général de Québec, tout en conservant une propriété à Saint-François. La seconde fille inscrite au recensement de 1681 sous le nom de Marguerite âgée de deux ans n'est pas mentionnée aux registres des paroisses. A Sorel, en 1685 et 1686, Maugras fit baptiser deux autres de ses enfants : Madeleine et Marie. D'après ce que l'on verra plus loin, Maugras fut tué en 1690 et ne laissa que des filles. L'une de celles-ci appelée Marie-Jeanne épousa Pierre Gamelin dit Châteauvieux et leur descendance porte ces deux noms en y ajoutant celui de Maugras, de sorte que les familles Maugras sont de Gamelin portant le nom de leur ancêtre maternelle.

VII. " Etienne Robert, 32 ans. "

VIII. " Pierre Paranteau 32 ans. Madeleine Tisserant, sa femme, " 31 ans. 1 fusil. 3 arpents de terre en valeur. Enfants : Marguerite 6 " ans, Marie 4. "

Pierre Parenteau, fils de Jean Parenteau et de Marguerite Sevestre, de Basange, évêché de Xaintes, avait épousé, à Québec, le 12 septembre 1673, Madeleine Tisseran ; après leur premier enfant baptisé à Québec en 1674, tous les autres, de 1677 à 1687, furent baptisés à Sorel. Ces actes de baptêmes à Sorel dénotent des habitants ou de ce lieu ou de Saint-François. Je suppose que Parenteau trouva la mort dans les massacres de 1690–93 puisque sa veuve se remaria, à Québec, en 1693.

IX. " Jean Poirier, 37 ans. 1 fusil, 3 arpents de terre en valeur."

X. " Jacques Jullien, 37 ans. 5 arpents de terre en valeur." Au recensement des Trois-Rivières, en 1666, on voit que Jacques Julien, âgé de 23 ans, est domestique chez Nicolas Crevier. Il épousa Anne Labrecque ; l'un de ses enfants fut baptisé à Sorel en 1687. Julien fut tué par les Iroquois en 1689.

XI. " Martin Giguère 27 ans. 1 fusil, 10 arpents de terre en valeur."

Martin Giguère (1) dit Delfrènes, était né à Québec en 1655. Il se

(1) Frère de madame Laurent Philippe citée plus haut.

maria (1683) avec Françoise (1) fille du chirurgien Louis Pinard, de Champlain. Ce ménage continua de demeurer à Saint-François ; on trouve les baptêmes de leurs enfants à Sorel.

XII. " Nicolas Cagnaux 60 ans. 3 arpents de terre en valeur."

XIII. " François Delpé, 34 ans. 1 fusil, 12 arpents de terre en " valeur." Il portait le surnom de Saint-Cerny. Ayant épousé Angélique, fille de Pierre Couc, plus haut mentionnée, il fit baptiser un enfant aux Trois-Rivières en 1682, puis d'autres à Sorel, en 1684 et 1686, d'autres encore aux Trois-Rivières de 1695 à 1703. Il mourut dans cette dernière ville le 15 décembre 1725, J'en conclus qu'il avait quitté Saint-François à la suite des massacres de 1690-93.

XIV. " Pierre Faure, 32 ans. 8 arpents de terre en valeur."

XV. "Jacques David, 26 ans." David était taillandier (2) de son métier ; né aux Trois-Rivières en 1657. Il se maria, à Boucherville, en 1690, avec Catherine Lussier, et demeura dans ce dernier lieu.

Observations.

Crevier, Forcier, Parantau, Maugras, Giguière sont les seuls noms du recensement de 1681 qui se retrouvent dans les familles actuelles de Saint-François, Pierreville et les environs.

Le 25 juillet 1680, au baptême de Marie-Anne, fille de Nicolas Perrot et d'Anne Rafrou (3) sont parrain et marraine : François Robineau et Marguerite Hertel. Le frère récollet Luc Filiastre note qu'il a administré le baptême à la rivière Saint-François. François Robineau est dit âgé de dix-huit ans au recensement de Portneuf en 1681, où demeurait sa famille. Marguerite Hertel était la femme de Jean Crevier, seigneur de Saint-François. Au recensement de 1681, Nicolas Perrot, sa femme et leurs enfants sont inscrits dans le fief Lintôt près Bécancour ; c'est là que le grand voyageur a résidé par la suite. Je conclus de ce qui précède qu'il a demeuré temporairement à Saint-François vers l'année 1680.

Le recensement de 1681 donne, à Saint-François, vingt-sept fusils, trente-trois bêtes à cornes et cent cinquante-deux arpents de terre en valeur. Deux individus ne possèdent rien, ce sont Julien et David. On peut inférer de ces calculs qu'il y avait dix ou douze maisons dans la nouvelle colonie et que les familles Crevier, Philippe, Couc et Maugras

---

(1) Nièce de madame Jean Crevier, seigneuresse de Saint-François.

(2) Fabricant d'outils tranchants. C'était une branche du métier de forgeron, comme il y a les charrons et les maréchaux-ferrants.

(3) Son nom était Madeleine Raclos.

possédaient le plus de bien. Ce sont les mêmes qui par la suite figurèrent comme les plus à l'aise de la paroisse.

Ce recensement ne cite que trois localités au sud du lac Saint-Pierre : Saurel, Saint-François et Nicolet. Voici les chiffres qui représentent leur population :

Saurel : 26 ménages et douze colons non mariés, formant 116 âmes, divisées quant aux sexes entre 59 hommes et 57 femmes ; 20 hommes mariés ; 20 femmes mariées ; 39 garçons ou célibataires et 37 filles.

Nicolet : 6 ménages, formant 37 âmes, divisées quant aux sexes entre 23 hommes et 14 femmes ; 6 hommes mariés ; 6 femmes mariées ; 17 garçons et 8 filles.

Saint-François : 7 ménages et huit colons non mariés, formant 51 âmes, divisées quant aux sexes entre 31 hommes et 20 femmes ; 6 hommes mariés ; 6 femmes mariées ; 25 garçons ou célibataires et 14 filles ou femmes non mariées.

En descendant de Nicolet jusque vers Gentilly on ne rencontrait que 11 ménages, formant 45 âmes, dont 10 hommes, 10 femmes, 13 garçons, 12 filles.

Sur ce long espace de terrain il n'y avait donc que 44 ménages, soit 251 âmes.

LE SUD DU LAC SAINT-PIERRE.

LES ABENAKIS.

Nous n'avons aucun renseignement positif sur le site de premier fort, de la première chapelle et des premières maisons de Saint-François. Ces édifices devaient être à peu de distance les uns des autres et placés sur la grande île qui est bornée par le chenal Tardif et le bras principal ou central de la rivière. C'est l'île dite du *Fort* ou de l'*Eglise*, dénominations qu'elle porte aujourd'hui en souvenir d'un fort et d'une église qui y ont existés pendant une longue suite d'années.

La carte cadastrale de M. Gédéon de Catalogne, ingénieur du roi, placée sous la date assez vague de 1685-1709, parcequ'elle répond à l'ensemble de l'époque durant laquelle s'est fait le relevé du gouvernement des Trois-Rivières, indique un fort à bastions bâti près de la rive ouest de cette île du Fort, mais ni église ni maison n'y figurent. D'après les traditions recueillies par le docteur Lemaître et M. Henri Vassal, le site du manoir de Crevier se trouverait coupé par la ligne ou chemin qui, de nos jours, traverse l'île, allant des moulins de Pierreville (chenal Tardif) au quai de la compagnie qui possède ces moulins, quai situé sur le grand chenal ou rivière Saint-François proprement dite. Le fort, plus à l'ouest, se rapprochait du rigolet Blazon.

Sur la même carte, on voit, vis-à-vis l'île du Fort, en terre-ferme, du côté de Lussaudière, une croix que je pense être la marque d'un cimetière, car il ne parait pas qu'il y ait eu, en aucun temps, une chapelle de ce côté.

De 1668 à 1684 la tranquillité régna dans la Nouvelle-France. Les Iroquois, intimidés par les troupes, n'osaient se livrer à leurs anciennes courses de guerre. Le sieur Crevier voyait avec bonheur se développer les établissements de Saint-François. Bientôt son exemple porta des fruits. L'un de ses censitaires se fit accorder, le 3 août 1683, une seigneurie nouvelle, située en arrière de la sienne, et qui a reçu le nom de Pierreville. Voici les principales dispositions de la patente signée à cet effet par M. de la Barre, gouverneur, et M. de Meulles, intendant.

" Laurent Philippe, habitant de Saint-François, concède une demi-lieue de terre de front sur une lieue de profondeur, joignant d'un côté

au sud-ouest les terres non concédées, de l'autre côté au nord-ouest d'un bout sur la seigneurie du sieur Crevier, d'autre aux terres non concédées, avec les îles et îlets qui se trouveront dans la dite lieue de profondeur; la rivière Saint-François comprise dans la dite profondeur, en sorte qu'elle soit au milieu de la dite lieue de profondeur... à condition qu'il fera défricher et habiter la dite terre dans deux ans de ce jour. (1)

La même année, Michel Leneuf de la Vallière, qui n'avait pas fait occuper encore les terres d'Yamaska, mais qui songeait probablement à y envoyer bientôt des colons, se fit donner un titre en forme, dont voici les parties essentielles: " Sur la requête à nous présentée par le sieur de la Vallière à ce qu'il nous plut lui accorder... les terres non concédées qui sont entre la dame de Saurel (2) et le sieur Crevier, vis-à-vis le lac Saint-Pierre, du côté du sud, contenant demi-lieue de front ou environ, ensemble les îles, îlets et battures étant audevant jusqu'au chenal des barques, comme aussi trois lieues de profondeur, à commencer dès l'entrée de la rivière des Savannes, (3) avec le droit de chasse et de pêche dans l'étendue des dits lieux; nous, en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté et en considération des divers établissements (4) que le dit sieur de la Valière et le sieur de la Poterie, (5) son père, ont fait, depuis longtemps en ce pays, (6) et pour lui donner lieu de les augmenter, avons accordé... les lieux ci-dessus spécifiés... et les appellations du juge au dit lieu ressortiront pardevant le lieutenant général des Trois-Rivières." (7) Cet acte est du 24 septembre 1683.

Le sieur de Vallière ne s'attendait pas à mener durant de longues années, c'est-à-dire de 1684 à 1704, la vie accidentée d'un militaire occupant les plus hauts grades dans la colonie. Ces vingt années de luttes contre les Anglais et les Sauvages lui firent oublier Yamaska. Il vendit le fief à Pierre Petit, lequel, en 1723, rendit foi et hommage à ce sujet. Les héritiers de Petit vendirent, l'un après l'autre, leurs

---

(1) *Titres seigneuriaux* p. 123.

(2) M. Pierre de Saurel étoit décédé en novembre 1682. Sa femme gérait la seigneurie et liquidait, en 1684, les affaires de commerce qu'il avait laissées indécises. (*Jugement du Conseil Souverain*, II. 897.)

(3) Rivière Yamaska.

(4) Chinictou ou Beaubassin, en Acadie, au fond de la baie de Fundy.

(5) Jacques Leneuf de la Poterie, quatre fois gouverneur des Trois-Rivières. Il vivait encore en 1686 étant alors âgé de quatre-vingts ans.

(6) Il était venu de Normandie en 1636; vers 1645 il avait des terres aux Trois-Rivières, sans compter la seigneurie de Portneuf qui passa à sa fille madame Robineau.

(7) *Titres seigneuriaux*, p. 79.

parts, à Joseph Godefroy de Tonnancour, lequel en 1781, rendit foi et hommage pour tout le fief. (1)

Pierre Dorfeuille de la Lussodière s'était empressé de faire abattre quelques bois sur sa concession voisine du chenal Tardif, mais dès l'année 1673, c'est-à-dire moins d'un an après avoir reçu le titre de cette terre, il dut repasser en France et ne revint pas. (2) Les arrêts du 4 juin 1672 et du 9 mai 1679 concernant les seigneuries non habitées lui furent appliqués et il se trouva déchu de son titre. Le 2 juillet 1683, le gouverneur général accorda cette seigneurie " au sieur de la Motte de Lussière, demeurant à Montréal... en considération des services qu'il a rendus en ce pays, soit au fort Frontenac, où il a commandé en l'absence du sieur de la Salle, par les ordres de M. le comte de Frontenac, soit en celui de Conty, où il a aussi commandé sous les ordres de M. de la Salle. " (3) Cette patente fut confirmée le 25 décembre 1684. (4)

M. de la Motte, capitaine au régiment de Carignan avait construit le fort Sainte-Anne, au printemps de 1666, sur une île, à quatre lieues de l'entrée du lac Champlain. Ce fut le lieu de rendez-vous des troupes qui marchèrent, l'automne suivant, contre les Iroquois. M. de la Motte y commandait encore en 1669 lorsqu'il fut appelé à Montréal à titre de gouverneur. En ce moment, sa compagnie était la seule du régiment de Carignan restée au Canada. " C'était, dit Nicolas Perrot, un homme de cœur et d'honneur, ancien capitaine recommandable par ses services. " François-Marie Perrot le remplaça comme gouverneur de Montréal l'automne de 1670. (5)

En décembre 1678, Henry de Tonty, lieutenant de Cavelier de la Salle, arrivant au lac Erié, y commença la construction d'un fort, sur la rive sud, près du lieu où aboutit de nos jours le canal Erié. Ce fort fut nommé Conti, en l'honneur du prince de Conti, protecteur de la Salle et de Tonty. Comme il y avait dans le voisinage une bourgade iroquoise, Tonti envoya M. de la Motte, le Père Hennepin, récollet, et sept hommes porter aux Sauvages des paroles d'amitié, mais la Motte ayant rencontré parmi eux les Pères Rafeix et Garnier, jésuites, missionnaires, se brouilla avec ce dernier et il dût s'en revenir sans avoir rien conclu. La Salle arriva peu après et arrangea une entente avec les Iroquois au sujet de son fort. Il paraîtrait que Tonti retourna au

---

(1) *Registre de Foi et Hommages.* Ministère de l'Agriculture, Ottawa.

(2) *Titres seigneuriaux*, p. 417.

(3) *Titres seigneuriaux*, 131, 284, 417.

(4) *Jugements du Conseil Souverain*, II. 968.

(5) Voir *Relations des Jésuites*, 1666 p. 8; *Journal des Jésuites*, 20 juillet 1666; *Mémoire* de Nicolas Perrot, pages 122-125; *Histoire du Montréal*, pages 187-91, 239, 255, 259.

fort Niagara vers le mois de février et que la Motte resta commandant au fort Conti. C'est en ce lieu et en ce moment que la Salle construisit le *Griffon*, premier navire qui ait flotté sur les lacs Erié et Michigan—et que la Salle pilota lui-même, au mois d'août, après avoir envoyé Tonti en avant éclairer sa route. La Motte demeura, selon les apparences, au fort Conti. (1)

Dominique de Lamotte, sieur de Lucière et de Saint-Paul, épousa, à Montréal, en 1680, Alixe de Feuillée, veuve de Louis Des Granges sieur de Maupré. (2) Au recensement de Montréal, année 1681, nous lisons : "Dominique de Lamotte, 40 ans ; Marie Allix, sa femme, 45 ans."

L'année où les sieurs de la Vallière et Laurent Philippe se faisaient concéder Yamaska et Pierreville, une autre seigneurie était accordée à "Jacques Lefevre, habitant des Trois-Rivières... mesurant environ deux lieues de front, joignant au nord-est la terre du sieur Cressé (Nicolet) d'autre côté au sieur de Lussaudière au sud-ouest ou nord-ouest, sur le lac St-Pierre, avec pareille quantité de profondeur à prendre dans le bois vis-à-vis de la dite largeur, avec les îles, îlets et prairies qui se rencontreront sur la dite espace." (3) L'acte est du 4 septembre 1683. D'après le nom du propriétaire, ce fief s'appelle *la baie du Febvre.*

Depuis Sorel à Nicolet, toutes les terres qui bordent le lac Saint-Pierre du côté sud étaient donc concédées en seigneuries, à la fin de l'année 1683. Il s'en fallait de beaucoup qu'elles ne fussent peuplées et les guerres qui survinrent retardèrent pendant un quart de siècle les progrès de la colonisation dans cette contrée si exposée aux incursions des Iroquois.

C'est le moment de parler des Abénakis et des Sokokis dont l'établissement à Saint-François date aujourd'hui de deux siècles, mais est toutefois postérieur à l'arrivée des colons du sieur Crevier, comme on va le voir.

Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire du Canada, la région située entre Sorel et Nicolet ne semble pas avoir été habitée par des tribus sauvages. C'était un simple territoire de chasse, mais que les Iroquois fréquentaient en venant de leur pays situé entre les lacs Ontario et Champlain, par la rivière Sorel, ou que les Algonquins de la rive nord du Saint-Laurent abordaient parfois dans le même but. Ni Cartier, ni Champlain, ni Sagard, ni aucun des plus anciens voyageurs du fleuve ne nous donnent à soupçonner l'existence de campements ou bourgades d'indigènes dans les terres du sud du lac Saint-Pierre. Tout se réunit pour écarter l'idée qu'il y eut dans ces endroits des représentants

---

(1) Gabriel Gravier : *Découvertes, etc., de la Salle*, 94-103.
(2) Tanguay : *Dictionnaire*, I. 169.
(3) *Titres seigneuriaux*, 117.

des deux seules races connues en ce pays : les Iroquois et les Algonquins. Je m'appuie sur le manque de preuves affirmatives et aussi sur les probabilités les moins douteuses à cet égard. Si, à de certains moments, de 1642 à 1647, par exemple, on a vu des Sauvages autour du poste de Richelieu (Sorel) cela était dû au poste même qui attirait le commerce des Algonquins et la haîne des Iroquois.

Par une coïncidence singulière, des colons français commençaient a y introduire l'agriculture et la vie civilisée, lorsqu'une nation Sauvage, venue de très loin, désira aussi profiter des ressources naturelles que ces lieux lui offraient.

Les Abénakis, peuple du Maine et du Nouveau-Brunswick, avaient fait alliance avec le baron de Saint-Castin et autres commandants français, vers 1671, alors que la France reprenait possession de l'Acadie en vertu du traité de Bréda (1667). Le comte de Frontenac, connaissant le caractère belliqueux de ces Sauvages cultivâ leur amitié. On voit que, à la grande assemblée des trois ordres, tenue à Québec en 1672 il y avait plusieurs Abénakis, lesquels demandèrent permission de prêter serment de fidélité au roi de France, ce à quoi le gouverneur se conforma volontiers. Cette démarche donna lieu à des rapports plus fréquents entre le Canada et l'Acadie. En 1677 un certain nombre de ces Sauvages allèrent demeurer à Sillery (1) près de Québec. En décembre 1679 une autre bande, comprenant des Abénakis et des Sokokis, chassés par la guerre, trouva un refuge à Sillery (2)

L'établissement de ces Sauvages dans le Bas-Canada ne date que de cette époque. A la vérité, nous les avions connus auparavant, mais à titre d'étrangers. En 1629, Champlain avait tenté de trafiquer avec eux (2). Huit années plus tard, quelques-uns avaient paru pour la traite aux Trois-Rivières ; en 1641, même chose. Ils commerçaient surtout avec les Anglais. De 1644 à 1664, les missionnaires du Canada les visitèrent (4). Cette dernière année il paraît y avoir eu un certain nombre de ces Sauvages aux environs de Québec (5).

Vers 1680, un poste d'Abénakis et de Sokokis (6) se fixa à Bécancour, sous les auspices de la famille Robineau dont les fils commandaient en Acadie.

Les recensements de 1681, 1685, ne mentionnent aucuns Sauvages à Bécancour ni à Saint-François-du-Lac, cependant je suis certain qu'il y en avait à Bécancour.

---

(1) Documents publiés par la législature de Québec, 1884, I. 226, 272.

(2) L'abbé Maurault : *Histoire des Abénakis*, p. 174-76.

(3) *Œuvres de Champlain*, p. 1198.

(4) Voir les *Relations des Jésuites.*

(5) *Jugements du Conseil Souverain*, I. 174.

(6) Sur les Sokokis voir Maurault : *Histoire des Abénakis*, p. 175, 176, 247, 572.

Dans la présente étude il n'y a pas lieu de faire de distinction entre les Abénakis et les Sokokis, parce que ces deux peuplades n'en formaient qu'une seule au besoin et s'entendaient avec nous comme si elles n'eussent composé qu'un même peuple. Les rapports entre-eux et les Français de Québec n'ont commencé sérieusement qu'après 1671, à la suite de leur première rencontre avec Saint-Castin qui était alors dans leur pays, et nous savons que leur chemin de passage était la rivière Kenebec et la rivière Chaudière. La rivière Saint-François n'est pas mentionnée une seule fois à ce sujet.

M. Maurault dit (1) que les Abénakis et les Sokokis arrivèrent d'abord de leur pays en décembre 1679 à cause de la guerre qui les forçait à s'exiler. Il fait comprendre par là que c'était une émigration en règle, et non plus des caravanes de traite ou de curieux attirés par la nouveauté de notre commerce. Ces pauvres gens allaient surtout à Sillery près de Québec où était la mission de Saint-François de Sales qu'il ne faut pas confondre avec Saint-François-du-Lac. Ces deux noms de Saint-François ont pu tromper les historiens. Il y avait aussi Saint-François du Sault Saint-Louis, au-dessus de Laprairie, mission iroquoise.

" Dès la première année de l'émigration des Abénakis en Canada, ajoute M. Maurault, un certain nombre de ces Sauvages remontèrent le fleuve Saint-Laurent jusqu'au lac Saint-Pierre et allèrent s'établir sur la rivière qui porte aujourd'hui (2) le nom de rivière Saint-François."

M. Maurault ne parle nulle part de l'arrivée des Abénakis en Canada avant décembre 1679. Alors la " première année " serait l'année 1680, selon lui. Il ajoute, citant une tradition, que M. " Crevier s'étant établi vers 1680, les Abénakis allèrent de suite le visiter pour lui représenter qu'il s'établissait sur leurs terres. Crevier leur fit connaître ses droits sur cette seigneurie par les titres qu'il avait reçus en 1678. Les Sauvages parurent d'abord mécontents, et on rapporte que le seigneur, pour les appaiser, leur donna du lait autant qu'ils en désireraient. Ils furent satisfaits, dit-on, par cette politesse et continuèrent à visiter souvent la petite ferme. (3) "

Je ne saurais concevoir que les Abénakis, arrivés tout récemment d'un pays lointain, aient pu considérer Saint-François comme un territoire appartenant à leurs tribus. Un conflit peut avoir eu lieu entre ces Sauvages et le seigneur canadien, mais plus tard, au sujet d'empiétements ou de difficultés de voisinage, non pas au début même de la

---

(1) *Histoire des Abénakis*, p. 174, 176.

(2) Il y avait près de cinquante ans que le nom de la rivière Saint-François était adopté lorsque les Abénakis y arrivèrent.

(3) *Histoire des Abénakis*, p. 272, 276.

petite colonie de cultivateurs de race blanche, car cette dernière a indubitablement précédé les Sokokis et les Abénakis à Saint-François. Les titres de Jean Crevier remontent au moins à l'année 1672 et sont antérieurs par conséquent à l'apparition des premiers députés abénakis à Québec. Que dire des droits de Pierre Boucher (20 avril 1662) et de ceux des Lauson qui datent de 1638 !

Les Abénakis, toujours d'après M. Maurault, " remontèrent la rivière environ sept milles et allèrent débarquer sur la rive est, à environ quarante arpents plus haut que le village actuel des Abénakis, où ils érigèrent leurs wigwams... Ils remarquèrent dans la rivière une grande quantité de plantes qu'ils appelaient *Alsial ;* de là ils la nommèrent *Alsiganteku* (1), rivière aux herbes traînantes." (2)

Le Père Jacques Bigot, jésuite, dit, dans sa relation de 1685, que pendant l'hiver 1684-85, il alla, "accompagné de quelques jeunes gens, visiter les Abénakis qui résident sur la rivière Saint-François."

A la date de cette visite commencent les annales sanglantes de la paroisse de Saint-François. Le Père Bigot fut toute sa vie en Canada un émissaire du gouvernement français, soulevant les Sauvages, les lançant contre la Nouvelle-Angleterré et croyant avoir accompli un devoir sacré lorsque ces barbares, sous son inspiration, avaient commis quelques atrocités susceptibles de jeter l'épouvante dans les colonies anglaises.

Déjà, avec l'expédition que le gouverneur-général conduisit contre les Iroquois, au sud du lac Ontario, en 1684, les Abénakis de Saint-François étaient entrés dans le sentier de la guerre. A leur retour, ils apportèrent dans le village, des fièvres qui en firent mourir plusieurs durant l'hiver. Effrayés par cette mortalité, ils abandonnèrent leur premier campement et allèrent s'établir un peu plus bas, dans un endroit où ils demeurèrent quinze ans (3).

Au cours de son exposé, intitulé : *Etat de l'Elgise*, années 1685–86, Mgr de Saint-Vallier mentionne Sillery : " le dernier établissement dit-il, qu'on ait fait pour les Sauvages convertis." Saint-François n'était donc pas encore considéré comme ayant une bourgade sauvage établie ?

Au mois de juin 1684, le capitaine La Hontan, qui remontait de

(1) Prononcez *u* comme *ou*. On dit actuellement *tegou*. Les Sauvages prétendent que *alsigantegou* signifie " rivière aux coquilles." Il y a toujours eu beaucoup de coquillages ou huitres d'eau douce dans ce cours d'eau. (Voir le rapport de M. Henri Vassal, bureau des Sauvages, 1884.) Voir plus loin une autre explication.

(2) La plante que les Abénakis désignaient sous le nom d'*alsial* est abondante dans la rivière Saint-François. Elle est pourvue de longs fils qui s'étendent sur l'eau et appartient à la famille de naïadées (Note de M. l'abbé Provancher.)

(3) Voir l'*Histoire des Abénakis*, p. 272-6.

Québec à Montréal, prenait note de ses impressions de voyage. Il écrit : " Nous traversâmes le lac Saint-Pierre... On m'a dit qu'il s'y déchargeait trois ou quatre rivières fort poissonneuses, à l'embouchure desquelles je découvris de très belles maisons avec mon télescope. " A cette époque, la Pointe-du-Lac, Machiche, la Rivière-du-Loup, Maskinongé n'existaient pas sous la forme de lieux habités. Il y avait quelques maisons à Maskinongé, mais loin du lac, invisibles au navigateur et pas du tout placées à la bouche de la rivière. Donc La Hontan a, comme il le dit, traversé le lac et il a défilé devant les terres de Nicolet, la baie du Febvre et Saint-François, qui étaient habitées sur le bord de l'eau. Dans le passage qui suit il mentionne Sorel, montrant qu'il a fait ses observations entre Nicolet et Sorel. Il y avait soixante et quinze ans que Champlain s'était donné le plaisir de parler de ces lieux.

Nous avons vu, en 1680, le Frère Filiastre baptiser un enfant à Saint-François et rapporter ses notes aux Trois-Rivières pour les inscrire au registre de la paroisse. Les Récollets parcouraient les établissements des colons à titre de missionnaires.

Le premier registre paroissial tenu à Saint-François commence en 1687. On y trouve de nombreux noms d'Abénakis. M. Maurault (1) s'exprime comme si les premiers colons de race blanche dataient en cette localité de 1687 ; le recensement de 1681 et les notes qui ont été publiées ci-dessus font voir qu'il y avait alors près de quinze ans que les censitaires du sieur Crevier occupaient ces terres. M. l'abbé Tanguay indique le premier registre comme étant de 1715, oubliant par là ceux qui l'avaient précédé.

" En 1687, écrit M. Maurault, (2) M. Benoit Duplein, chanoine de l'église cathédrale de Québec, fut envoyé à Saint-François. Il desservit les Français et les Sauvages pendant deux ans. En 1689, le P. S. Dominique, (3) Augustin déchaussé, y passa quelques mois, et à l'automne de la même année, il fut remplacé par le Père Louis André (4) qui y demeura deux ans. " Bien peu de localités possédaient alors des curés résidents.

Le recensement de la Nouvelle-France, pris en 1688, place deux groupes au sud du lac Saint-Pierre : Saurel avec Saint-François, la baie Saint-Antoine ou du Febvre avec Cressé ou Nicolet.

Saurel et Saint-François réunis donnent une population de deux

---

(1) *Histoire des Abénakis*, page 272.

(2) *Histoire des Abénakis*, page 276.

(3) Dans son *Répertoire du Clergé*, M. Tanguay ne le nomme pas.

(4) Jésuite, arrivé en 1669, il retourna en France, l'année 1712.

cent neuf âmes, ou trente-quatre ménages qui comptaient soixante et quatre garçons, soixante trois filles, et treize domestiques.

La baie du Febvrê et Nicolet réunis donnent une population de quarante-huit âmes, ou dix ménages qui comptaient douze garçons, sept filles, et un domestique.

Une longue série de guerres commence à la date où nous sommes arrivés.

GUERRE DE 1686 à 1690.

De 1686 à 1690, il est souvent parlé, dans les récits du temps, des Abénakis du Maine et du Nouveau-Brunswick, qui secondaient les Français dans la lutte armée contre les colonies anglaises ; ceux de Sillery, de la Chaudière et des Trois-Rivières (Bécancour compris, je pense) sont aussi mentionnés, mais on ne trouve presque rien sur ceux de Saint-François, lesquels, évidemment, étaient encore peu nombreux.

Les Iroquois, aidés des Anglais, reprirent les armes, en 1686, et attaquèrent les Sauvages alliés des Français. L'année suivante leurs bandes inquiétèrent Chambly. " Ce fort fut investi tout à coup par les Agniers et les Mahingans, et ne dut son salut qu'à la promptitude avec laquelle les habitants de la campagne accoururent à son secours." (1) Ces bandes se glissèrent ensuite vers Montréal et la contrée environnante. Je n'ai trouvé nulle part de trace d'une attaque contre Saint-François à cette époque, sauf le passage d'un mémoire (voir plus loin) où François Hertel raconte un fait qui semble, d'après son propre texte, se rapporter aux années 1685–1689, durant lesquelles M. de Denonville était gouverneur général.

" Les Mahiganiaks, ou " Loups ", résidaient sur l'île Monhigin, près des côtes du Maine, et sur la rivière Thames, Connecticut, dit M. Maurault. On en voyait aussi quelques familles sur le littoral de la mer entre les rivières Penobscot et Kénébec. Ils furent appelés "Mohicans" par les Anglais... On les considérait comme des larrons parcequ'ils pillaient et faisaient sans cesse des ravages sur les terres de leurs frères."

Les Sokokis étant mentionnés parfois dans l'histoire comme un peuple ou allié ou de même race que les Loups, écoutons ce qu'en dit l'auteur que je viens de citer : " Les Sok8akiaks, ceux de la terre du midi ", ainsi appelés parcequ'ils étaient du côté du midi par rapport aux Canibas. Ils résidaient dans la partie sud-ouest du Maine et dans le New-Hampshire. Les Français les appelèrent Sokquiois, et plus tard Sokokis. " (2)

(1) Garneau : *Histoire du Canada*, I. 286.

(2) Maurault : *Histoire des Abénakis*, 2. 3. 5.

M. le juge Gill m'écrit : " Les Mahingans parlaient la même langue que les Abénakis, à peu de variantes près. Le Père Aubéry indique parfois ces différences dans son dictionnaire abénakis-latin, conservé manuscrit à la mission de Pierreville. Voici ce que j'y trouve, au mot "Mahigan."—*Lupus, Item vicus sylvicolar, qui uanbanakœæ lingua simili loquuntur vocanturque, Amahiganiak.* " Et dans son dictionnaire français-abénaquis, au mot " Loup "—" Le mot Mahingan, loup, est de l'algonquin ; le mot propre en abénakis est Maŭtsem." (1)

Un écrivain, dont le nom n'est pas connu, racontait en 1688, les événements du jour, et disait : " Les Abénakis, ayant fait un parti, ont tué sept hommes des ennemis, tant Loups qu'Iroquois, sur la rivière Chambly, et de là étant allé dans les premières habitations anglaises, en ont rapporté sept ou huit chevelures blondes. "(2) Ces Abénakis pouvaient être de Saint-François vu le voisinage de ce lieu et de la rivière Chambly, mais on peut les supposer appartenant aussi au groupe des Trois-Rivières.

M. de Belmont, prêtre du séminaire de Montréal, écrit, dans sa petite Histoire du Canada, à la date du 5 juillet 1688 : " Les Abénaquis que nous avions, après avoir fait bien des dettes aux Trois-Rivières, vont s'établir près d'Orange (Albany) et reviennent brûler un Français. Le 6 et le 9, brûlent Sorel, Saint-Louis (Chambly) et Boucherville. " N'a-t-il pas confondu les Abénakis avec ceux qui parlaient leur langue : les Loups ? M. Maurault remarque que ces derniers furent toujours amis des Anglais.

En 1689, M. de Denonville fit des démarches pour attirer les Abénakis du Maine, au poste de Sillery et les armer en guerre contre les Anglais. Il avait l'espérance de pouvoir en enrôler six cents de cette manière. (3)

Il s'en fallait de beaucoup que tous les Abénakis fussent alors réfugiés au Canada. Jusque vers 1710 ils persistèrent à demeurer en bon nombre dans leur pays. Ce n'est que par petites bandes qu'on les voit se fixer parmi nous durant la période qui va de 1679 à 1711 ou 1712.

Dans le mémoire où il raconte ses exploits militaires, François Hertel s'exprime ainsi, parlant de lui-même à la troisième personne : " M. Denonville l'a honoré de commandements... Il secourut, entre autres, fort à propos, le fort de Saint-François assiégé, s'y étant jetté, lui

(1) M. le juge Gill vient de publier en brochure une étude intitulée *Les vieux manuscrits Abénakis.*

(2) Documents publiés à Québec, en 1883, tome I, 444.

(3) Documents publiés à Québec, en 1883, tome I, 468.

sixième dont étaient deux de ses enfants, ce qui obligea les ennemis à abandonner le siège, ignorant le nombre des secours."

Cet événement dut avoir lieu au commencement de novembre 1689, car M. l'abbé Tanguay a relevé, au registre de la paroisse, un acte qu'il résume en ces termes : " 1689. 6 novembre.—Sépulture de Jacques Julien, âgé de 45 ans, tué par les Iroquois, qui brûlèrent aussi l'église." Il ajoute : " Le nommé Lebasseur subit le même sort." (1)

François Hertel, sieur de Lafrenière, était le frère de madame Crevier de Saint-François. C'est le même dont il a été fait mention en 1661 dans cette étude. Né aux Trois-Rivières (1642) il s'était marié (1664) avec mademoiselle Marguerite de Thauvenet, protégée de madame de la Peltrie, fondatrice des Ursulines de Québec. La sœur de madame Hertel, épouse du capitaine Jacques de Chambly, mourut sans enfant. M. de Chambly ayant été tué dans les guerres d'Italie, son fief de Chambly passa à François Hertel, qui en adopta le nom et abandonna le surnom de Lafrenière pour prendre celui de sieur de Chambly. Il s'est fait appeler aussi M. de Rouville. Tous ces noms et sobriquets demandent un examen spécial. Je le ferai un jour, si Dieu me prête vie.

Deux de ses enfants l'avaient suivi à la guerre, en 1684 : l'aîné Zacharie-François qui était âgé de 18 ans, et Jacques, enfant de 16 ans, mais chez qui la valeur n'attendait pas le nombre des années.

Le comte de Frontenac, qui venait de reprendre la direction de la Nouvelle-France, autorisa, au commencement de l'hiver de 1689-90, la formation de trois partis de guerre destinés à faire campagne dans les colonies anglaises. Montréal, Trois-Rivières, Québec, devaient fournir chacun leur contingent. Le pays se trouvait alors divisé en trois gouvernements et lorsque l'appel aux armes retentissait, trois groupes de miliciens se montraient sur les champs de bataille. Celui de la ville des Trois-Rivières comptait presque toujours au premier rang. Hertel devait ajouter à cette belle tradition l'éclat de ses services. Il est, avec La Vérendrye, le plus illustre des Trifluviens.

Sur l'ordre de M. de Frontenac, Hertel partit des Trois-Rivières, le 28 janvier (2) 1690, avec ses trois fils les plus âgés : Zacharie-François, sieur de Lafrenière, 24 ans, Jacques sieur de Cournoyer, 23 ans, Jean-Baptiste, sieur de Rouville, 21 ans. Son neveu Louis, fils de Jean Crevier, seigneur de Saint-François, se joignit à lui ; de même Nicolas

---

(1) Tanguay : *A Travers les Registres*, page 69.

(2) Cette date est fournie par Charles de Monseignat, secrétaire du comte de Frontenac, dans une lettre du mois de novembre 1690. (Documents publiés à Québec. I. 496.)

Gatineau. (1) Le parti était composé de vingt-cinq Canadiens et autant de Sauvages. (2) Charlevoix, parlant de cette expédition, fait l'éloge du chef. " Ils avaient à leur tête, dit-il, un des officiers de la colonie à qui on pouvait le plus aisément confier l'exécution d'une entreprise de la nature de celle-ci ; c'est le témoignage que le comte de Frontenac lui rend dans une lettre qu'il écrivit alors à M. de Seignelay. Cet officier était le sieur Hertel, dont j'ai rapporté plus haut la captivité (1661) et les vertus." Voici comment il s'exprime au sujet de la marche de cette troupe : " Hertel tira droit au sud dans les terres, laissant le lac Champlain à sa gauche, rabatit ensuite à l'Est, et après une longüe et rude marche il arriva le vingt-septième de mars, près d'une bourgade anglaise appelée Sementels." (3) Ce tracé me paraît très incorrect. Le projet de Frontenac était de faire attaquer les villages anglais par une colonne volante partie de Montréal et qui s'en irait vers l'Etat de New-York—c'est ce qu'elle fit. Les deux autres troupes, des Trois-Rivières et de Québec, devaient frapper coup dans le New-Hampshire et le Maine—c'est encore ce qui eut lieu. Pourquoi donc Hertel serait-il sorti du gouvernement des Trois-Rivières pour traverser tout celui de Montréal, contourner le lac Champlain et se diriger ensuite vers l'Atlantique, en coupant deux fois, sans raison la ligne de marche suivie par d'Ailleboust et les frères LeMoyne qui commandaient le corps des miliciens de Montréal dirigés contre New-York ? Ni Monseignat, ni Gédéon de Catalogne, ni La Potherie (4) ne nous indiquent la route parcourue par les Trifluviens. Je préfère la version de M. l'abbé Maurault : " Hertel remonta la rivière Saint-François jusqu'au lac Memphrémagog, se rendit à la rivière Connecticut, puis se dirigeant vers l'Est, arriva le 27 mars à Salmon-Falls, sur la rivière Piscataqua. (5)

Monseignat écrit " Salmonfalls," La Potherie " Semenfals," Charlevoix, " Sementels,". M. Maurault dit : " Cette place se nommait autrefois Sementels, du mot abénakis *senimenal,* grains de pierre,—

---

(1) Agé de 25 ans, fils de Nicolas Gatineau et de Marie Crevier. Monseignat dit qu'il était neveu de Hertel, mais il n'était que le fils de sa belle-sœur.

(2) Ce sont les chiffres de Hertel lui-même. Monseignat dit : " vingt-quatre Français, vingt Sauvages Sokokis et cinq Algonquins, ce qui faisait en tout cinquante-deux hommes." Bacqueville de la Potherie, publiant la lettre du Monseignat, dit : " Vingt-quatre Sokakis et cinq Algonquins, et ils partirent des Trois-Rivières cinquante-deux hommes." Charlevoix adopte les chiffres de Monseignat et il ajoute que les cinq Algonquins furent amenés à Hertel par le sieur Maugras.

(3) *Histoire de la Nouvelle-France,* II. 50.

(4) Hertel, Monseignat et Catalogne, parlent pour ainsi dire *de visu.* La Potherie et Charlevoix sont arrivés en Canada une douzaine d'années après ces événements.

(5) *Histoire des Abénakis,* page 200.

parcequ'il y avait une grande quantité de gravois." Quant au nom de la rivière Piscataqua, il dit que le mot *peskata* signifie ténébreux. D'après M. Ferland, Salmon-Falls se nomme Berwick de nos jours et est situé à peu de distance de Portsmouth dans le New-Hampshire. (1)

Observons ici que, pour se rendre à la mer, en suivant la ligne la plus courte, il faut partir, non pas de Montréal, non pas de Québec, mais des Trois-Rivières. Portland, dans le Maine, et Portsmouth, dans le New-Hampshire, seraient les débouchés naturels du district des Trois-Rivières du côté de l'océan, si les deux pays se rangeaient sous un seul drapeau.

Hertel avait fait reconnaître la place qu'il voulait emporter. Il fit trois détachements (2) : le premier de onze (3) hommes, pour attaquer un petit fort de pieux à quatre bastions ; le second de quinze hommes qui devaient prendre une grande maison fortifiée (4) et le chef en personne avec le reste de ses forces (vingt-six hommes) devait donner contre un autre fort où il y avait une pièce de canon. Le 28, avant l'aurore (5) il tomba avec impétuosité sur ce village. " Le tout fut exécuté avec une conduite et une bravoure qui donnèrent de l'étonnement aux Anglais, raconte Charlevoix : ils firent d'abord assez bonne contenance, mais ils ne soutinrent pas le premier feu des assaillants. Les plus braves furent taillés en pièces, et les autres, au nombre de cinquante-quatre, furent prisonniers de guerre." Monseignat écrit : " Ces trois postes (6) furent emportés sans trop grande résistance ; ceux qui se défendaient furent tués et l'on fit prisonniers les autres au nombre de cinquante-quatre." M. Ferland dit : " trente des plus braves défenseurs furent tués." M. Maurault dit : " Les habitants firent une vigoureuse résistance, mais les Abénakis se battirent avec tant de courage et de vigueur qu'ils les forcèrent de prendre la fuite. Quarante-trois Anglais furent tués et cinquante-quatre faits prisonniers." Hertel prétend qu'il " tua une cinquantaine de personnes et fit soixante prisonniers... et brula vingt-deux maisons." Monseignat dit : " Il y eut vingt-sept maisons de brûlées et deux mille pièces de bétail périrent dans les étables. Un Français eut la cuisse cassée dans cette attaque et mourut le lendemain." La Potherie mentionne : " sept maisons dans lesquelles deux mille bêtes à cornes périrent." Charlevoix explique que le feu avait été mis aux étables.

---

(1) *Cours d'Histoire du Canada*, II, 201.
(2) Lettre de Monseignat.
(3) La Potherie met douze personnes.
(4) Hertel dit que c'était un fort terrassé.
(5) Maurault, *Histoire des Abénakis*, page 200.
(6) La Potherie met "trois Portes."

Monseignat continue : " Il (1) ne resta guère, après son coup fait, sur les lieux, n'étant éloigné de... (2) ville anglaise, que de six lieues dont il pouvait sortir bien du monde pour le charger dans sa retraite, et, effectivement, vers le soir, deux Sauvages lui rapportèrent qu'un gros de deux cents hommes venaient l'attaquer." Hertel raconte qu'il " fut poursuivi par deux cent quarante hommes." La Potherie affirme que ces Anglais " lui coupèrent le chemin, mais il les arrêta heureusement au passage d'un petit pont fort étroit, où il en jetta par terre, en blessa dix et mit le reste en fuite." Charlevoix ajoute que Hertel s'était attendu à cette poursuite et qu'il " avait pris ses mesures pour rompre celles de l'ennemi. Il se mit en bataille sur le bord d'une rivière, sur laquelle il y avait un pont fort étroit. Il avait fait occuper la tête de ce pont et il était impossible aux Anglais de venir à lui par un autre endroit. Ils se présentèrent pour passer le pont, et, méprisant le petit nombre des Français, ils s'y engagèrent avec beaucoup de confiance. Hertel les y laissa avancer, (3) sans tirer un seul coup, puis tout à coup il fondit sur eux l'épée à la main. Du premier choc, il en tua huit et en blessa dix, et obligea le reste à lui céder le champ de bataille." Hertel dit que le combat dura deux heures, et que " les ennemis y laissèrent vingt morts, et au rapport d'un Français pris dans la retraite, y eurent plus de soixante blessés. Hertel eut dans ce combat un de ses neveux de tué, un autre Français et trois Sauvages ; son fils aîné qui lui servait de lieutenant, fut blessé, dont il est demeuré très estropié, et trois Sauvages aussi blessés." Monseignat s'exprime comme suit : " Le fils du sieur Crevier, seigneur de Saint-François, et un Sauvage y furent tués ; le fils aîné du commandant fut blessé d'un coup de fusil dans la cuisse dont il est resté boiteux." Charlevoix dit que Zacharie-François Hertel reçut le coup de feu dans le genou, et comme il écrivait en 1720 (sinon plus tard) il ajoute : " Il en portera les marques glorieuses jusqu'à sa mort ; il est encore aujourd'hui capitaine en Canada ; il s'est distingué depuis en plusieurs occasions et a partagé en aîné la piété de son père." M. l'abbé Tanguay (4) dit qu'il avait eu le genou cassé à la prise de Sementile, ce qui me paraît être emprunté à Charlevoix.

(1) Hertel—Dans les documents publiés à Québec, le nom de Hertel est laissé en blanc, comme si le copiste n'avait pu le lire. La Potherie qui donne le texte de Monseignat presque mot pour mot, écrit " Hortel." Toutes ces pièces sont imprimées avec une négligence et une ignorance qui fait rougir.

(2) La Potherie a lu " Pescadouëts," ce qui me paraît être la même chose que *Peskata* ou *Piscataqua* mentionné ci-dessus.

(3) Charlevoix a connu Hertel après ces événements et tient sans doute ces détails de la bouche du héros.

(4) *Dictionnaire Généalogique*, I. 305.

La Potherie prétend que le sieur Crevier, tué en cette circonstance, était le seigneur de Saint-François. A la page 50 du tome II de son *Histoire de la Nouvelle-France*, Charlevoix dit que le seigneur de Saint-François accompagnait Hertel mais il le qualifie de neveu, ce qui n'est plus la même chose ; à la page 51 il dit que le brave Crevier, neveu de Hertel, fut tué au combat du pont. Les *Paris Documents* (IX 471) disent avec raison qu'il était fils de Crevier. Ce devait être Louis Crevier, dont l'acte de naissance n'est pas connu et qui est porté à douze ans au recensement de 1681.

D'après Monseignat, " Hertel continua sa retraite le plus vite qu'il lui fut possible, et trois jours après, ayant envoyé deux découvreurs pour voir s'ils (les ennemis) étaient loin, ils rencontrèrent des découvreurs anglais et en tuèrent trois. Il acheva sa retraite sans aucune autre aventure jusques à un village de Sauvages, entre les mains desquels il mit son fils pour le faire panser. Il apprit là que le sieur de Portneuf (1) n'avait point encore fait coup, et qu'il n'était qu'à deux journées. Cela l'obligea à dépêcher à monsieur le comte (de Frontenac) le sieur Gatineau, son neveu, avec quelques hommes et des Sauvages, pour lui apprendre des nouvelles de cette expédition. Le sieur Maugras (2) se détacha aussi avec cinq Algonquins et prit la route de Saint-François ; on n'a depuis aucune nouvelle de lui. Le sieur Hertel joignit ensuite le sieur de Portneuf près Reskebé, avec trente-six hommes, tant Français que Sauvages." La Potherie fait connaître qu'il n'y avait que deux journées de marche entre Portneuf et Hertel, lorsque ce dernier apprit de ses nouvelles.

Kaskébé, Casco ou Casco Bay fut enlevé, après une lutte très vive. Je ne raconterai pas cette seconde expédition, dans laquelle les habitants de Saint-François ne paraissent pas concernés.

---

(1) Commandant les miliciens de Québec.

(2) Au sujet de ce que j'ai déjà dit sur Maugras, M. le juge Charles Gill m'écrit : "Je ne connais personne portant actuellement ce nom. C'est seulement dans les registres et des titres datant du dix-huitième siècle qu'on voit des Gamelin nommés Maugras. A présent, les Gamelin s'appellent Gamelin ; quelques fois " Gamelin dit Châteauvieux," et aussi Châteauvieux tout court."

LES MASSACRES DE 1690-1693

L'histoire du Canada, durant les années 1688–93, est une suite ininterrompue de combats, de surprises sanglantes et de massacres. Hiver comme été, les Iroquois, aidés des Anglais, nous menaient la guerre. Je vais consigner ici les faits qui se rapportent à Saint-François-du-Lac, et pour éviter toute erreur, je me borne aux écrits des trois ou quatre personnes les plus autorisées, au lieu de suivre nos historiens qui, eux-mêmes, ont puisé à ces sources, les seules connues

Citons auparavant deux notes de M. l'abbé Tanguay :

Le 18 mai 1690 furent inhumés, à Saint-François-du-Lac, les corps de Pierre Forcier, âgé de 42 ans, et de Jacques Vacher dit Laserte, tous deux tués par les Iroquois.

Le 8 juin fut inhumé un enfant assassiné par les Iroquois, âgé de six ans, appelé Paul, fils de Paul (1) Hus, cultivateur de Sorel, et de sa femme Jeanne Baillargeon.

Monseignat, écrivant l'automne de 1690, dit que, au mois de juin précédent, " il avait passé un parti à la rivière Puante (Bécancour) vis-à-vis des Trois-Rivières, qui enleva quinze ou seize personnes,

(1) Le juge Charles Gill m'écrit : " Dans nombre de vieux actes de notaires, j'ai vu ce nom écrit Huë ; la prononciation devait être *Hu*, car de nos jours les anciens habitants prononcent le nom sans faire sonner l's, alors même que l'on écrit *Hus*. A de très rares exceptions près je trouve écrit : Hus, Paul Hus, Olivier Paul Hus, au lieu de Paulus, comme vous dites. Presque tous les habitants du chenal du Moine et des îles de Sorel et des concessions ont du sang du vieux Huë dans les veines, et moi de même à cause de mon arrière-grande-mère, Marie-Anne Hus Latraverse, épouse de Pierre Bazin. Il y a aujourd'hui les Paul-Hus, les Hus, Latraverse, les Hus-Cournoyer ou Hus-Paulet, les Hus-Lemoine, les Hus-Millette. Pour revenir à Paul Huë et Jeanne Baillargeon, sa femme, ils furent les créateurs de la commune de Sorel, laquelle consistait en deux magnifiques îles : l'île du Moine et l'île des Barques, qu'ils léguèrent à leurs enfants, ceux-ci au nombre de onze ou douze. La famille devenant tribu, les droits d'un chacun en particulier s'embrouillèrent à la suite de diverses ventes et transactions, si bien que, en 1865, l'honorable M. J. B. Guévremont fit passer une loi érigeant les propriétaires des titres de pâturage en un corps constitué sous le nom de : " Les président et syndics des îles du Moine et des Barques."

femmes et enfants. On courut après, et comme on les poursuivait chaudement, ils tuèrent leurs prisonniers pour fuir plus vite. " (1)

Même mois de juin : " M. de Frontenac avait fait deux détachements de troupes pour la sûreté des côtes du sud, qui avaient le plus à craindre. Le premier était commandé par le chevalier de Clermont (2), capitaine réformé, et il devait découvrir continuellement depuis le Montréal jusqu'à Sorel, environ dix-huit lieues de pays." (3)

" L'autre détachement qui était commandé par le sieur chevalier de la Motte, (4) aussi capitaine réformé, devait aller des Trois-Rivières à Saint-François, dans le lac Saint-Pierre, et venir au dessous (des Trois-Rivières) en tirant du côté de Québec." (5)

Durant l'été de 1690, M. le chevalier de Clermont, arrivant à (6) Sorel, aperçut que cinq enfants qui gardaient les bestiaux aux environs du fort, venaient d'être enlevés par un parti ennemi. Il les suivit avec les meilleurs hommes du sien, et quelques habitants qui se joignirent à lui. Il les eut bientôt attrappés, et en tua un sur place, délivra quatre de ces enfants et mit le reste en fuite. On a trouvé, depuis, quatre autres hommes de tués du même parti, parmi lesquels était un Anglais, dont la commission du magistrat d'Orange a été prise et envoyée à Monseigneur (le comte de Frontenac). Le cinquième enfant, étant le plus jeune, avait été tué par eux, ne pouvant les suivre." (7)

" Le chevalier de Clermont avait reçu ordre de monsieur le comte (de Frontenac) lorsqu'il montait (8) à Montréal, de quitter sa route ordinaire et d'aller découvrir le long de la rivière de Chambly, depuis Sorel jusque dans le lac Champlain." (9) Ceci eut lieu durant le mois d'août. Les ennemis s'étant montrés en force, au lac Champlain, suivirent jusqu'à Chambly M. de Clermont, qui, tout en retraitant devant eux, avertit la garnison de Montréal. Les troupes et les milices s'avancèrent en nombre, et parvinrent à contenir sinon à repousser cette invasion.

Une bande d'Agniers et autres Sauvages des environs d'Albany, comptant de cent à cent vingt guerriers, parvint à se glisser le long de

(1) Documents publiés à Québec I. 501.

(2) Tué au siège de Québec, l'automne de cette année.

(3) Monseignat. Documents publiés à Québec I. 501.

(4) Seigneur du fief de Lussaudière voisin de Saint-François-du-Lac.

(5) Monseignat. Documents publiés à Québec, I. 501.

(6) La Potherie, citant le même texte, écrit : " arrivant de Forel." Il faut lire " Sorel " et il faut comprendre aussi que le capitaine Clermont arrivait " à " Sorel.

(7) Monseignat. Documents publiés à Québec, I. 502.

(8) Monseignat dit que le gouverneur général partit de Québec le 22 juillet et arriva à Montréal le 31.

(9) Monseignat. Documents publiés à Québec, I. 510.

l'île sur laquelle était situé le fort de Saint-François et cachèrent leurs canots du côté du lac. M. de Galifet (1) commandait dans ce fort, où il y avait, dit M. de Catalogne, une forte garnison. L'île, ajoute le même auteur (qui l'avait visitée) était aux trois quarts boisée. L'avant-midi du 22 septembre, un employé du seigneur Crevier, allant au travail, découvrit quelques Sauvages étrangers et tout courant alla le dire au fort. Le chevalier de la Mothe était dans le voisinage avec son détachement; il débarqua sur les deux heures, prit quinze hommes au fort, commandés par le lieutenant de Murat, second de M. de Galifet, et ces trente-quatre ou trente-cinq soldats, avec les deux officiers donnèrent dans un cabanage où se tenaient environ soixante Iroquois, qu'une première décharge d'armes à feu mit en fuite. Deux autres cabanes étaient cachées sous les bois; il en sortit une cinquantaine d'Iroquois, lesquels, unis aux fuyards, marchèrent sur les Français et se battirent vaillammment. Dans l'intervalle entre ces deux actions, les soldats s'étaient dispersés et ne purent se rallier à temps. Le sieur de la Motte fut tué; le lieutenant de Murat (2) enlevé avec M. Jean Crevier; quatorze soldats furent tués, quelques uns demeurèrent prisonniers. La plupart de ceux-ci furent rachetés par les Hollandais d'Albany. On croit que les Iroquois perdirent de trente à quarante hommes. La lettre de Monseignat, qui raconte cet événement, dit qu'il ne se sauva que la moitié de la troupe du capitaine de la Mothe; Champigny, écrivant à la même date mentionne quatorze soldats tués; de Catalogne affirme qu'il y eut quelques prisonniers parmi lesquels M. Crevier, seigneur du lieu, et il ajoute: " il ne put se sauver que quelques soldats des meilleurs coureurs." Dans le premier volume des documents publiés à Québec en 1884, on a reproduit cette pièce, mais en faisant dire à de Catalogne que M. de la Motte se sauva avec les meilleurs coureurs! (3) M. de Belmont, dans son *Histoire du Canada*, dit que vingt soldats et trente Iroquois furent tués. M. l'abbé Maurault est le seul qui parle des habitants, et il dit: " ils ne purent se défendre et furent presque tous massacrés." Ceci me parait douteux. Monseignat, Champigny, Catalogne et Belmont, tous personnages éminents de cette époque, sont les seules sources de renseignements que nous possédions sur ce sujet. Nos historiens n'ont pu que rééditer leurs textes. Je dois noter aussi que dans les deux copies imprimées de la narration de M. de Catalogne, cet événement est placé à la fin de l'année 1691, mais c'est une erreur des copistes puisque Monseignat

(1) Le 2 août 1689, M. de Galifet commandait à Lachine.

(2) Il y a apparence qu'on ne le revit jamais en Canada.

(3) Sur ces événements, voir les Documents publiés à Québec, I. 514, 589-90; II. 31.

et Champigny nous la racontent dans leurs lettres datées de l'automne de 1690. J'ai l'habitude de consulter d'abord les écrivains du jour, et ensuite je lis les historiens. Ceux-ci empruntent trop souvent à leurs prédécesseurs, sans remonter aux sources. En fin de compte, les historiens ne nous apprennent rien de nouveau, et s'il existe quelque part une erreur ils l'accréditent, sans s'en apercevoir.

Après cette malheureuse affaire, M. de Galifet a dû se maintenir dans le fort avec ce qui lui restait de garnison. En tous cas, je ne rencontre, cette année, aucun trait qui fasse soupçonner que les demeures des habitants, l'église ou le fort aient été brûlés. M. l'abbé Maurault dit tout le contraire sans indiquer où il puise ses renseignements; peut-être eût-il dû reporter cela à l'année 1691; voici son texte: " Le fort était entouré d'une palissade et renfermait la première église de Saint-François; il était situé près de l'embouchure de la rivière Saint-François, sur l'île qui porte encore aujourd'hui le nom d'île du Fort. Dans cette irruption des Iroquois, le fort et l'église furent brûlés. Le massacre des habitants retarda l'établissement de cette paroisse, car pendant plusieurs années aucun n'osait s'y établir, craignant le renouvellement d'un pareil désastre. (1) " L'honorable Charles Gill, juge de la cour supérieure, m'écrit que, d'après la tradition locale, cette première chapelle ou église était placée près du rivage, vis-à-vis la résidence actuelle de la famille Crevier-Blazon, et que le site en est maintenant recouvert par les eaux, qui, après avoir rongé la côte, ont notablement changé leur cours en cet endroit. M. Gill met à la date de 1691 la destruction du fort et de l'église.

Je n'accepte pas cette date. Toutes choses examinées, le registre dit que l'église avait été brûlée en 1689; le fort n'a été détruit ni en 1690, ni en 1691, ni en 1692, ni en 1693; et quant aux habitants, (qu'il ne faut pas confondre avec les soldats) il semble que le petit nombre de ceux qui furent tués durant ces quatre années n'éloigna pas les autres—on le verra plus loin.

En général, on a beaucoup exagéré les chiffres des massacres " en masse " durant la guerre de 1689 à 1697. Les Iroquois étaient répandus partout, il est vrai, et commettaient des assassinats nombreux, mais jamais plusieurs dans une même localité parceque les habitants étaient sur leurs gardes et se battaient bien. La situation n'en était pas moins très pénible et dangereuse pour nos gens, et l'on conçoit que les récits populaires aient fait entrevoir les pertes de vie comme si tout un village y eut passé chaque fois.

A la page 277 de son livre, M. Maurault dit: " Les Iroquois ayant fait une descente sur la paroisse de Saint-François, en 1691, avaient

(1) *Histoire des Abénakis*, p. 211.

brûlé le fort et l'église, après avoir tué presque tous les habitants. Après ce désastre, comme il ne restait presque plus de Français à Saint-François, et comme les Abénakis étaient presque toujours absents pour aller combattre contre les Iroquois et les Anglais, on n'y envoya pas de missionnaire. Je lis sur le registre de 1691 qu'un nommé Jullien Lafontaine, tué par les Iroquois, fut inhumé à l'endroit où était située l'église brûlée par les Sauvages. "

Cette église avait dû être brûlée en 1689.

Le sieur de la Chapelle, lieutenant réformé, fut envoyé à Albany, en 1691, dans le but de s'entendre avec les Agniers, mais La Potherie, (1) qui note cette démarche, semble dire qu'elle ne réussit point. Je me permettrai de supposer, néanmoins, que Jean Crevier fut racheté ou libéré de quelque manière en cette occasion, puisque nous le retrouvons à Saint-François en 1693.

Au sujet du sieur La Chapelle, il faut observer qu'il fut le fondateur de la famille de ce nom, répandue de nos jours à Saint-François et dans les paroisses voisines. Marguerite Crevier, fille de Christophe, mariée aux Trois-Rivières (1657) à Jacques Fournier sieur de la Ville ; mariée en secondes noces (1661) même lieu, à Michel Gamelin dit Lafontaine ; mariée de nouveau (1683) à Boucherville, avec François Renoult de la Chapelle (2), avait eu de ce dernier mariage, trois enfants baptisées aux Trois-Rivières : Madeleine 1684, Jeanne 1685, et François 1687. Celui-ci fut probablement le continuateur du nom, mais c'est le père qui, en 1691, alla à Albany intercéder en faveur du frère de sa femme pour le ramener dans sa famille. Le 5 septembre 1692, aux Trois-Rivières, le registre cite comme marraine : " Madame Lachapelle." Elle signe en cette occasion : " Marguerite Crevier." En 1693, elle épousa Robert Groston dit Saintonge, (3) sergent de la compagnie de Noyan. Dans ce quatrième ménage, elle demeura à Laprairie jusqu'à 1697 au moins, date ou nous perdons sa trace.

On se rappelle que, en 1681, la population de Saint-François était de 51 âmes, divisée quant aux sexes entre 31 hommes et 20 femmes. Le recensement de 1692 montre 78 âmes, soit pour les sexes, 35 hommes et 43 femmes ; les hommes mariés ou veufs étaient au nombre de 10 ; les femmes dans les mêmes conditions 14 ; il y avait 25 petits garçons et 29 petites filles.

Sorel qui, en 1681, renfermait 116 âmes, n'en avait plus que 81 en 1692. Au lieu de 20 ménages, il y en avait 14.

Saint-François avait vu augmenter sa population de plus de cinquante par cent. Sorel avait perdu le tiers de la sienne.

(1) *Histoire de l'Amérique Septentrionale*, III. 145.

(2) Au mois de mars 1677, il est parrain de M. Madeleine Osou, aux Trois-Rivières.

(3) Voir Tanguay : *Dictionnaire*, I. 285, 515, 554.

Tout ceci prouverait que Saint-François n'avait pas subi les ravages que l'on suppose avoir eu lieu en 1690, 1691.

Au commencement de l'été de 1692, raconte La Potherie, le sieur Lusignan, (1) capitaine réformé eut ordre de conduire des bâteaux, de Montréal aux Trois-Rivières ; " il fut attaqué, à son retour, dans les îles du lac Saint-Pierre, par un parti d'Iroquois et fut tué de la première décharge. La Monelerie, (2) lieutenant, soutint (3) un feu continuel (4) avec beaucoup d'intrépidité ; ses soldats, qui voyaient quatre de leurs camarades de tués, perdirent la tramontaine, et, après deux heures de combat, trouvèrent plus à propos de faire une retraite que de forcer les ennemis dans leur embuscade." (5)

Dès les premiers jours d'août 1693, M. Crevier, seigneur de Saint-François, était occupé aux récoltes, avec quinze ou seize hommes lorsqu'on signala l'approche de l'ennemi. Les travailleurs se précipitèrent dans le fort, qui n'était qu'à une portée de fusil, mais un habitant fut tué, (6) et un soldat ainsi que le sieur Crevier fait prisonniers. Ces détails sont contenus dans une lettre de l'intendant Champigny datée de Québec le 17 août 1693. (7) Je persiste à croire que le fort ici nommé était le premier construit à Saint-François. Nous n'avons aucune preuve qu'il ait été ou brûlé ou anéanti en ce moment, ou avant cette date. D'ailleurs on sait fort bien que les Iroquois n'attaquaient pas les édifices fortifiés ; ils se contentaient de combattre dans des embuscades, derrière les arbres ou les replis de terrain et le plus souvent sur les lacs et les rivières où leurs légers canots d'écorce trompaient facilement les manœuvres des chaloupes canadiennes.

Le 31 août 1693, le gouverneur d'Albany, Benjamin Fletcher, écrivait que les Sauvages alliés des Anglais ayant enlevé M. Crevier de Saint-François et son domestique, ils avaient arraché les ongles au sieur Crevier et se préparaient à le brûler lorsque le colonel Peter Schuyler, commandant la garnison d'Albany le leur avait acheté au prix de cinquante louis et que le pauvre captif se trouvait alors malade dans cette ville. (8)

---

(1) Paul-Louis de Lusignan, marié à Jeanne Baby, de la paroisse de Champlain. (Tanguay : *Dictionnaire* I. 177).

(2) Charlevoix met : La Monclerie. En 1687, lors de son mariage, il était commandant au fort Lachine. (Tanguay : *Dictionnaire* I. 406.) Il est nommé Jacques Maleray, écuyer, sieur de la Mollerie, dans un acte du Conseil Souverain du 6 novembre 1687, à l'occasion d'un curieux procès entre lui et d'Iberville.

(3) Charlevoix écrit : " presque seul."

(4) Charlevoix dit : " pendant deux heures."

(5) *Histoire de l'Amérique Septentrionale*, III. 161.

(6) Je pense que c'est Laurent Philippe Duvivier dit Lafontaine.

(7) Voir *Paris Documents* IX. 554-5.

(8) *Paris Documents* IV. 66.

L'enlèvement de Crevier, au mois d'août 1693, n'est pas mentionné par nos historiens, qui semblent tous n'avoir connu que l'épisode de 1690 et qui font détruire, à cette date (1690), le fort, l'église, les maisons de la seigneurie et massacrer ou disperser les habitants, toutes choses ou incorrectes ou exagérées.

Jean Crevier a dû mourir à Albany en 1693 ou bientôt après, des suites de ses blessures et des fatigues qu'il avait subies durant sa captivité parmi les Iroquois. On ne le voit pas reparaître. C'est son fils aîné, Joseph, qui, à partir de ce moment figure avec le titre de seigneur de Saint-François. Dès le 28 février 1694, aux Trois-Rivières je trouve celui-ci parrain de Joseph, fils de Michel Lefebvre dit Lacerisaye, (1) et en cette circonstance il signe " St-François " tout court. Il signe de même, le 3 mai 1697, à un autre baptême aux Trois-Rivières.

Dans une liste des officiers militaires de la colonie, en 1696, je vois " Crevier, sous-enseigne, excellent officier." (2) Il s'agit du même Joseph seigneur de Saint-François, car son seul frère alors vivant, Jean-Baptiste, n'était âgé que de seize ans.

Le 5 juillet 1696, Joseph Crevier seigneur de Saint-François, accorde à Pierre Gamelin une terre de trois arpents sur vingt-cinq dans sa seigneurie, avec une île et le droit de pêche et de chasse. (3)

L'église brûlée en 1689 n'était pas reconstruite le 4 juillet 1698, lorsqu'eut lieu le mariage de Joseph Hertel, comme on le verra plus loin.

M. l'abbé Maurault écrit, page 276 de son livre : " En 1691, M. de Saint-Claude, (4) prêtre, passa quatre mois avec les Sauvages de Saint-François ; puis la paroisse et la mission restèrent deux ans sans prêtre. Dans le mois de mars 1693, le Père Saint-Laurent Geudré, récollet, arriva chez les Abénakis et y passa un mois ; puis il alla y passer encore quelques jours, dans le mois de juin de la même année. De cette époque, la paroisse et la mission n'eurent pas de desservant jusqu'en 1698."

D'après les renseignements que j'ai exposés, le fort n'a pas été brûlé ou détruit comme on l'a prétendu ; il aurait, au contraire, servi de refuge à une partie des habitants en 1693. Alors, le fort qui figure sur la carte de M. de Catalogne serait le premier construit à Saint-François et non pas le second.

---

(1) Ainsi orthographié au registre des Trois-Rivières. Michel, l'un des fils de Pierre Lefebvre, devait son surnom de La Cerisaye à une talle de cerises située sur sa propriété, rue des Prisons et qui conservait encore, il y a trente ans, la renommée de fournir les plus beaux fruits de ce genre par toute la ville. Ce nom a été transformé, par euphonie en Lassisseraye, que porte de nos jours le curé de Saint-François-du-Lac.

(2) M. l'abbé Daniel : *Aperçu sur quelques contemporains*, p. 44.

(3) *Titres Seigneuriaux*, II. 169.

(4) Volant de Saint-Claude, natif des Trois-Rivières.

Quant à l'église, il me semble que le registre de 1689 fait autorité lorsqu'il note la destruction de cet édifice par les Iroquois. D'après M. Maurault, il n'y eut pas de prêtre à Saint-François (sauf deux visites, en 1691 et 1693) entre les années 1691 et 1698. Ma conclusion est que l'église brûlée en 1689 a été remplacée vers 1699 seulement.

Il n'y eut pas d'incursion iroquoise dans le Bas-Canada en 1695. Cette année et la suivante, les troupes françaises atteignirent ces Sauvages jusque dans leurs cantons, ce qui les força à demander la paix. D'ailleurs, les armées françaises étaient victorieuses en Amérique; même en Europe, il devenait visible que Louis XIV sortirait avec honneur du conflit ouvert depuis 1689, à la suite de l'avénement de Guillaume d'Orange au trône d'Angleterre.

Saint-François-du-Lac n'était pas déserté par ses colons, en dépit des courses des Iroquois. Le recensement de 1695 constate 101 âmes dans ce lieu, formant 15 ménages, avec 39 petits garçons et 34 petites filles. C'était une augmentation de vingt-cinq pour cent en trois ans.

Sorel n'avait que 87 âmes en 1695, savoir: 12 ménages avec 34 petits garçons et 31 petites filles. L'augmentation des trois dernières années n'était que de 6 personnes dans cette localité.

Yamaska ne recevait point de colons à cette époque. Si les gens de Sorel désertaient leurs foyers pour se réfugier quelque part, ce devait être à Saint-François, comme, par exemple, les Couturier dit Labonté, et les Niquet, qui paraissent avoir alors abandonné Sorel pour Saint-François.

M. Maurault, toujours persuadé que la paroisse était déserte depuis 1690, écrit: " En 1698, les Iroquois n'inspirant plus de craintes sérieuses, quelques familles françaises allèrent s'établir à Saint-François et les Sauvages y retournèrent à leur village. Le Père Louis André y fut envoyé comme missionnaire, et y demeura jusqu'à 1700, où il fut remplacé par le Père Jacques Bigot. (1)

Les chiffres du recensement de 1698 ne donnent guère raison à M. Maurault. Les voici: Saint-François 98 âmes, ou 15 ménages. Sorel 59 âmes ou 12 ménages. C'est toujours Sorel qui n'augmente pas ou qui décroît.

Depuis 1681 nous avons vu augmenter sans cesse la population de Saint-François. Les massacres dont on a tant parlé doivent se réduire à très peu de chose. Il n'est pas supposable que les colons des Trois-Rivières—car Saint-François ne recrutait presque pas ailleurs—se soit empressés d'aller combler des vides créés par la hache des barbares et même doubler le chiffre de cette population pour lui faire oublier les

---

(1) *Histoire des Abénakis*, p. 277.

grandes pertes qu'elle aurait subies, d'après la manière de parler des historiens.

M. Maurault dit encore : " Le massacre de ses habitants retarda l'établissement de cette paroisse, car, pendant plusieurs années, aucun n'osait s'y établir, craignant le renouvellement d'un pareil désastre. Aussi, en 1700, elle ne comptait encore que quelques familles, quoiqu'elle fut établie depuis treize ans. Ces familles étaient les Crevier, Desmarets, Giguère, Julien, Labonté, Véronneau, Pinard, Gamelin, Niquet, Jannel. En 1706, la population n'était que de 111 âmes. " (1)

Saint-François-du-Lac n'a pas été retardé dans ses développements, à l'époque dont parle M. Maurault, c'est-à-dire de 1689 à 1700 puisque cette paroisse a constamment augmentée, tandis que Sorel se maintenait à peine, ou plutôt diminuait. La Baie du Febvre faisait de son côté des progrès très lents. De tout le groupe du sud du lac Saint-Pierre, on trouve que Saint-François conservait seul le mouvement de progression.

Les familles mentionnées par M. Maurault comme habitant Saint-François, l'année 1700, sont en majorité celles de 1681, preuve que ce n'était pas une population nouvelle. Il cite Pinard, qui venait de Nicolet ; Véronneau, de Boucherville ; Labonté et Niquet, de Sorel ; Jannel, (2) des Trois-Rivières.

Lorsqu'il ajoute que, en 1706, on n'y comptait " que 111 âmes ", il ne compare pas ces chiffres avec ceux des recensements précédents, qui démontrent une augmentation constante dans les vingt années commençant en 1681.

Il va plus loin et dit : " En 1700, la paroisse n'était établie que depuis treize ans." Il fallait mettre vingt-sept ans.

Toutes ces assertions de M. Maurault sont de la pure fantaisie. Je m'attache à les refuter parcequ'elles sont reçues de nos jours comme parole d'Evangile. En histoire il faut tirer les appréciations et les conclusions des faits. C'est moins poétique, mais que voulez-vous !

---

(1) M. l'abbé Tanguay ne dit rien de Jannel, mais il mentionne Jaurel et le classe comme Jean Harel (page 299 de son premier volume). Il est possible que l'un des fils de Jean Harel, soit François, soit Jean, nés en 1681 et 1683, ait été connu sous le nom de Jannel et que d'eux viennent les Jannel de Saint-François et de la baie du Febvre.

(2) *Histoire des Abénakis*, page 211.

RETOUR DES ABENAKIS.

Nous avons vu que le capitaine de la Motte de Lucière avait été tué, à Saint-François, l'automne de 1690. M. l'abbé Tanguay (1) le fait mourir, à Montréal, le 18 septembre 1700, ce qui me paraît être en contradiction avec les faits.

Dans le registre de *Foi et Hommages*, dont copie se trouve au ministère de l'agriculture, Ottawa, il est dit que la veuve du sieur la Motte donna la seigneurie de Lussaudière, près Saint-François, au séminaire de Saint-Sulpice ; ici encore je rencontre une contradiction, car une patente datée du 1 mars 1695, signée par M. de Frontenac et par l'intendant Bochart (2) fait passer le fief des mains de Pierre Dorfeuille, sieur de la Hussodière, (3) à celles de Jacques-François du Bourchemin, sieur de l'Hermitière, lieutenant dans une compagnie du détachement de la marine, avec une lieue d'augmentation de profondeur sur la même largeur, pour être borné par les rumbs de vents ordinaires nord-ouest et sud-ouest en profondeur et sur le front par le lac Saint-Pierre, avec les îles et les îlets qui se trouveront dans le chenal Tardif, sur la profondeur de deux lieues. "

Le chenal Tardif est appelé Cinquième Rivière dans un ancien acte d'échange entre Louis Lemaître et le chirurgien Pierre Dugué, lequel donne à Lemaître une terre de trois arpents sur la Cinquième Rivière, à Saint-François, contre un emplacement que Lemaître lui cède dans la ville des Trois-Rivières. C'est ainsi que les Lemaître sont venus des Trois-Rivières à Saint-François.

Au sujet du chenal Tardif, il faut corriger ce que j'ai dit dans un précédent chapitre. Le grand chenal de la rivière Saint-François est celui du milieu, et le chenal Tardif n'a que le quart de sa largeur. Ce chenal Tardif portait le nom de Cinquième Rivière, parce que l'on comptait, depuis les Trois-Rivières (lieu d'origine de tous les habitants de Saint-François) les rivières : Marguerie, Godefroy, Nicolet et le chenal de la rivière Nicolet aussi de la Ferme.

---

(1) *Dictionnaire Généalogique*, I, 169.

(2) *Titres Seigneuriaux*, page 417.

(3) Retourné en France l'année 1673.

Le même registre de *Foi et Hommages* veut que le séminaire de Saint-Sulpice ait vendu la concession à Pierre Raimbault, lequel la transmit à son fils, Paul-François Raimbault, sieur de Saint-Blin ou Simblin.

Je vois, au dictionnaire de M. Tanguay, que la veuve la Motte mourut, à Montréal, le 24 novembre 1700. Alors, elle avait transigé avec le séminaire du vivant (1) du sieur de Bourchemin—et il est assez étrange que la patente du comte de Frontenac (1695) ne parle ni d'elle ni du séminaire Saint-Sulpice.

D'après un autre acte de Frontenac, du 22 juin 1695 (2), je vois que ce même Bourchemin, "marié (3) et établi dans les pays, concède une lieue et demie de terre de front, de chaque côté de la rivière Oüamasca, icelle comprise, à prendre une demi lieue au-dessous du ruisseau dit Salvaye et une lieue au-dessus, dans les terres non-concédées, sur pareille profondeur courant nord-ouest et sud-est." C'est le fief appelé Bourchemin, situé sur la rivière Yamaska—à Saint-Aimé et Saint-Marcel aujourd'hui. J'ai cru à propos de mentionner en passant ce qui se rapporte aux terres de l'Yamaska, si voisines de celles de Saint-François.

En 1697, dit M. Gédéon de Catalogne, "comme on ne craignait plus l'essor de l'Iroquois en ce que les Abénakis venaient s'établir à Saint-François, on forma un parti pour aller enlever Guarfield, village anglais d'où l'on amena grand nombre de prisonniers (4)." Il est probable que Guarfield est le même que Deerfield dont je parlerai à la date de 1704. Ce passage de M. de Catalogne n'est pas clair. Au printemps de 1698, on apprit la confirmation de la paix générale pour l'Europe et l'Amérique signée à Ryswick le 10 oct. 1697.

"L'an mil six cent quatre-vingt dix-huit, le quatrième juillet, a été, par moi soussigné, prêtre récollet, faisant les fonctions curiales en la paroisse de Notre-Dame des Trois-Rivières, après m'être transporté à Saint-François, y faisant les fonctions faute de curé, reçu le consentement mutuel de mariage par paroles de présent, en face de Notre Mère Sainte-Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, et en présence de témoins, ensuite de la publication des bancs dans les deux

---

(1) Il mourut avant le 14 août 1701. (*Titres Seigneuriaux*, page 105).

(2) *Titres Seigneuriaux*, page 422.

(3) Jacques-François Chevalier, sieur de Bourchemin, enseigne de la compagnie de M. de Saint-Jean, marié à Champlain, le 13 novembre 1687, avec Elizabeth Dizy dit Montplaisir, paraît être mort vers 1697 puisque sa veuve se remaria, le 26 janvier 1698. (Tanguay: *Dictionnaire* I, 126.196.) Les Dizy et les Crevier étaient parents et venaient de Rouen.

(4) *Documents* publiés à Québec, 1884, I. 600.

susdites paroisses, en différents jours, et des fiançailles entre le sieur Joseph Hertel, fils du sieur François Hertel et demoiselle Marguerite Tavenay—et Catherine Philippe, fille de Laurent Philippe (1) et de Charlotte Giguière (2)—auxquels j'ai donné la bénédiction nuptiale, le tout suivant l'ordonnance et les manières accoutumées de l'Eglise, à Saint-François, en la chapelle du fort de M. Plagnolle (3), parce qu'il n'y avait point d'église paroissiale."

Signatures:

HERTEL,	(François, père)
HERTEL,	(Joseph, l'époux)
CATHERINE PHILIPPE,	(l'épousée)
CHAMBLY,	(René Hertel)
P. LAMORILLE,	(Pierre Lemaître dit Lamorille)
FRANÇOISE LEPELLÉ,	(Madame Jean-Amador Godefroy)
DE ROUVILLE,	(Jean-Baptiste Hertel)
AMEAU,	(le notaire Sévérin Ameau)
COURNOYER,	(Jacques Hertel)
FR. ELISÉE CREY,	(récollet).

Joseph Hertel s'établit sur une des branches de la rivière Saint-François, au chenal Hertel. (4)

Il est probable que l'église paroissiale de Saint-François fut reconstruite en 1699. M. le docteur Lemaître, qui représente la tradition locale, dit qu'elle occupa l'emplacement de la première église ou chapelle, c'est-à-dire près des demeures des Crevier et des Blazon.

Par acte du 23 août 1700, passé devant Adhémar, notaire à Montréal, Marguerite Hertel, veuve de Jean Crevier, agissant pour elle et ses filles mineures (Marguerite baptisée à Sorel le 18 septembre 1683, M.-Anne baptisée au même endroit le 25 juillet 1686) et Joseph Crevier de Saint-François son fils majeur, officier réformé d'une compagnie du détachement de la marine (5) concédent aux Abénakis et Sokokis une

(1) Philippe de Sainte-Thérèse, d'après M. Tanguay : *Dictionnaire* I. 305.

(2) Remariée, en 1693, avec le lieutenant Antoine Planiol ou Plagnolle.

(3) Par son mariage avec la veuve de Laurent Philippe, le sieur Plagnolle avait donc hérité du fief de Pierreville ?

(4) Maurault : *Histoire des Abénakis*, 200.

(5) Nous n'avions pas de régiment depuis 1672, date où celui de Carignan avait été licencié, et il en fut ainsi jusque vers 1755. La France entretenait ici des petites garnisons, composées d'anciens soldats et de recrues canadiennes. Ces militaires ne relevaient pas du bureau de la guerre mais de celui de la marine, qui avait la direction des colonies. De là ces termes : détachement de la marine, troupes de la marine. Mais il ne faut pas les confondre avec les marins.

demi lieue de terre de front, à prendre au bout d'en haut de la seigneurie de Saint-François, des deux côtés de la rivière, sur toute la profondeur de la seigneurie, avec les îles et les îlets qui sont dans la rivière par le travers de la demi lieue, pour tout le temps que durera la mission que les Pères Jésuites y vont établir; le tout sans rentes ou redevances sauf que le seigneur se réserve le droit d'avoir une maison près du fort des Sauvages, avec deux arpents de terre en superficie et le bois nécessaire à la construction et au chauffage de cette maison, avec privilège unique d'y vendre aux Sauvages du pain et autres denrées du pays; et comme Jean-Baptiste et Pierre Gamelin ont des terres tout ou en partie sur la demi lieue, ces deux habitants continueront de payer rente au seigneur Crevier. Le Père Jacques Bigot, présent au contrat, accepte au nom des Sauvages. La même année, le seigneur de Pierreville céda aux Abénakis une demi lieue sur sa seigneurie. Les deux concessions comprenaient une étendue de trois milles de profondeur sur environ six milles de front; elles appartiennent encore aux Sauvages. (1)

" Dès l'automne 1700 le Père Bigot transféra à Saint-François-du-Lac la mission de Saint-François-de-Sales (2) de la rivière Chaudière et la plupart des Abénakis allèrent s'établir dans la nouvelle mission. Comme l'endroit où étaient les Sauvages à Saint-François, depuis quinze ans, était bas et malsain, le Père jugea à propos d'établir sa mission dans une place plus élevée et plus saine. Il choisit pour cette fin le lieu où est encore actuellement le village des Abénakis, (3) le plus beau de la rivière.

Le gouverneur-général, M. de Callières, comptait beaucoup sur ce poste de guerriers sauvages, en prévision des guerres qui pourraient survenir. (4) M. Maurault n'a pu constater le nombre d'Abénakis fixés à Saint-François en 1700. Le régistre spécial de leur église, commencé cette année, a été brûlé en 1759. Il paraîtrait qu'il fut placé cinq cents âmes à Bécancour et mille à Saint-François. (5).

" Dès que les Abénakis furent établis à Saint-François, ils se mirent de suite à l'œuvre pour la construction de leur nouvelle église de Saint-François-de-Sales. Secourus par M. de Callières et par quelques uns de leurs amis de Québec et de Montréal, ils construisirent avec rapidité cette église, qui fut livrée dès le printemps de l'année suivante, 1701.

---

(1) Maurault : *Histoire des Abénakis* p. 278-80, 622.

(2) Je l'ai appelée ailleurs Saint-François-Xavier, mais il faut lire Saint-François-de-Sales.

(3) Maurault . *Histoire des Abénakis*, p. 280.

(4) Ferland : *Cours d'histoire*, II 322.

(5) *Histoire des Abénakis*, 274, 283.

Alors, le missionnaire put y déposer, avec pompe et solennité, la chemise en reliquaire qu'il avait apportée de France, en 1694, ainsi que la petite statue d'argent, envoyée aux Abénakis par les chanoines de Chartres... Cette église fut placée à peu près à l'endroit où est l'église actuelle. Elle était en bois et avait soixante pieds de long sur trente de large." (1)

La statue d'argent et la sainte chemise dont parle M. Maurault méritent une mention détaillée. Voici leur origine et leur histoire :

La tradition veut que Constantin Porphyrogénète, empereur d'Orient, ait fait cadeau à Charlemagne d'un voile de femme long de dix-sept pieds, composé d'une étoffe de soie sur laquelle étaient brodés des figures d'oiseaux et autres animaux, ainsi que des dessins de fantaisie. On prétend que ce vêtement avait appartenu à la sainte Vierge. Vers l'année 877, le roi Charles-le-Chauve, petit-fils de Charlemagne, en fit une offrande à l'église de Chartres, où la relique fut enchâssée et demeura jusqu'à 1793. Le voile, retiré alors de sa châsse, subit plusieurs mutilations, mais il en reste un morceau de six pieds que la gravure a fidèlement reproduit en couleurs. J'ai cette gravure sous les yeux. Tout annonce que le voile était d'une grande richesse.

La croyance populaire, durant huit siècles, était que ce vêtement constituait une chemise, ce qui après tout est assez exact, mais on se figurait une chemise taillée et cousue dans la forme du corps humain, et de là est venue la coutume de représenter la relique avec l'apparence d'une vulgaire chemise.

Dans le *Trésor* de la cathédrale de Chartres on voyait des souvenirs du Canada. Il y avait une ceinture ou collier de grains de porcelaine blancs et noirs, brodée de soies de porc-épic rouge. On lisait sur cette pièce : *Virgini Pariturœ Votum Huronum.* Les lettres étaient formées par les grains noirs. Les blancs servaient de fond. Cette ceinture, longue de quatre pieds et demi et large de quatre doigts, avait été offerte, en 1678, par les Hurons de Lorette et, en retour, le chapitre de Chartres avait envoyé aux Hurons une grande chemise d'argent du poids de cinq à six marcs, remplie de différents reliques. (2)

En 1691, les Abénakis adressèrent une prière à Notre-Dame de Chartres. En voici la traduction faite (3) à Saint-François-du-Lac,

---

(1) Maurault : *Histoire des Abénakis*, 282.

(2) *Les Vœux des Hurons et des Abnaquis à Notre-Dame de Chartres*, par Doublet de Boisthibault, Chartres, 1857, pages IV, V, 66, 68.

(3) Par Joseph Laurent et Thomas Wawanonlet, fils. C'est une traduction littérale. La rédaction française ci-dessus est de Messire Ovide Sicard de Carufel, missionnaire des Abénakis en 1882.

l'année 1882, sur le texte copié à Chartres par un religieux de Versailles (1) :

"O ! Marie, notre bonne Mère, daignez recevoir, aujourd'hui, nos dons les plus précieux.

"Déjà vous avez béni nos oncles et accepté leur offrande ; dans notre reconnaissance pour votre maternelle bonté, nous vous prions d'agréer la nôtre.

"Nous désirions ardemment vous saluer et vous présenter une offrande ; mais notre ignorance des mystères de la religion nous couvrait de confusion, et nous tenait dans l'hésitation. Connaissant mieux maintenant, les devoirs de la vie chrétienne, nous vous présentons nos hommages, bienheureuse Vierge Marie, depuis longtemps notre avocate et notre protectrice.

"Bien que encore peu instruits des mystères de la Foi, nous avons, néanmoins, l'assurance de vous être agréable, ô très sainte vierge Marie.

"Nous regrettons amèrement nos péchés passés, et nous voulons les expirer durant notre vie.

"Appartenant à votre Divin Fils par notre baptême, nous voulons désormais lui obéir.

"Vous êtes notre Mère, O ! Marie, et à ce titre, nous vous supplions d'agréer le faible tribut de notre reconnaissance.

"Que notre père saint François, depuis longtemps votre serviteur dévoué, intercède pour nous.

"A son exemple, nous vous faisons également l'offrande de nos personnes. Que ce collier soit le gage perpétuel de notre consécration à votre service.

"Nous désirons avec ardeur vous appartenir toujours, O ! bonne Marie, Reine des anges et des hommes.

"Nous supplions votre fils, Jésus, qui a reposé dans votre sein, de demeurer dans nos cœurs, afin de vous aimer, votre Divin Fils et vous, jusqu'à l'heure de notre mort.

"O ! Marie, écoutez toujours favorablement nos prières et nos supplications. Soyez notre maîtresse ; nous voulons constamment vous obéir avec amour. Inspirez-nous les prières que nous devons vous adresser. Ainsi soit-il."

Le Père Jacques Bigot, jésuite, missionnaire des Abénakis de Saint-François-de-Sales, près Sillery, étant passé en France, écrivit de Paris, le 27 janvier, 1692, au principal chanoine de la cathédrale de Chartres pour le remercier du bon accueil faite aux présents que lui avaient adressés les Abénakis. Le 7 octobre de la même année, le Père Vincent Bigot, son frère, écrivit de Saint-François-de-Sales que les sauvages étaient ravis de la lettre reçue du chapitre de Chartres, et de plus, qu'ils attendaient "avec impatience le magnifique présent que vous avez la bonté de leur faire. L'on a conseillé à mon frère de ne nous l'envoyer que l'année prochaine, de peur qu'il tombât entre les mains des Anglais nos ennemis."

De retour au Canada, le Père Jacques Bigot écrivit de Saint-François-

(1) Voir aussi *The Abenakis*, par le Père Vétromile, fin du volume.

-de-Sales, le 27 octobre, 1694, qu'il était chargé par les sauvages de témoigner leur reconnaissance au chapitre de Chartres pour le "précieux don" que lui-meme (le Père Bigot) avait apporté de France.

Par une lettre du Père Aubéry on voit que ce don était "une chemise d'argent en reliquaire."

En 1695, les Abénakis de Saint-Françoìs-de-Sales envoyèrent à Chartres une ceinture de six pieds de long sur sept pouces de large, dont le fond était formé de grains de porcelaine d'un violet foncé et portant cette inscription en grains blancs: *Matri Virgini Abnaquiæ D.D.* On ne la reçut à Chartres qu'au mois de septembre, 1699.

Cette même année, 1699, les Abénakis de Saint-François-de-Sales reçurent du chapitre de Chartres "une image de la Sainte-Vierge d'argent, toute semblable à celle qui est conservée dans l'église souterraine de Chartres." Le Père Aubéry que je cite ici, ajoute: "J'étais alors avec le Père Vincent Bigot en la mission, et ce fut cette année que je dis ma première messe, laquelle j'ai de nouveau célébrée hier pour la deuxième fois, après cinquante années de prêtrise et de mission."(1) Comme le Père Pierre-Joseph Aubéry a été ordonné à Québec le 21 septembre 1699, sa lettre, qui ne porte pas de date, a dû être écrite en septembre 1749.

Reprenons le fil des évènements, année 1700.

On eut le soin de faire élever, sur le bord de la rivière, un magasin, dans lequel étaient déposées les armes et la poudre. Une explosion le détruisit en 1730. (2)

La petite vérole qui ravagea la colonie en 1701 fit périr un grand nombre de Sauvages de Saint-François.

D'après M. Maurault, j'ai dit que la rivière Saint-François avait reçu des Abénakis le nom d'Alsiganteku et que ce mot signifie "rivière aux herbes trainantes". J'ai observé aussi que, selon les Sauvages actuels, *alsiganteku* veut dire "rivière aux coquilles". Maintenant, il nous faut changer tout cela!

Le Père Joseph Aubéry, la meilleure autorité sur ce sujet, est très clair et tranche la question, dans son dictionnaire, composé durant le premier tiers du dix-huitième siècle. Au mot *Arsi*, il met: "Arsikanteg8—rivière où il n'y a plus personne. C'est la rivière Saint-François."

M. de Catalogne tenait un journal ou mémoire des événements qui se passaient sous ses yeux; en 1697 il note que les Abénakis venaient s'établir à Saint-François. Nous avons vu que le nombre de ces Sauvages augmenta dans ce lieu au cours des années 1698–1700.

---

(1) *Vœux des Hurons et des Abnaquis*, pages VII, 23, 26, 29, 48.

(2) Maurault: *Histoire des Abénakis*, 274.

Rappelons-nous qu'une bourgade abénakise y avait existé, à partir de 1684 et qu'elle s'était probablement dispersée entre les années 1690 et 1693. Alors, ceux qui revenaient s'y établir en 1697–1700 pouvaient bien nommer l'endroit : " Rivière où il n'y a plus personne "—c'est-à-dire " personne de nos gens, les Abénakis." Quant à penser que ces termes se rapportent aux colons français et qu'ils font en même temps allusion à un grand massacre de ceux-ci et à leur dispersion totale, je m'y refuse, car les recensements fournissent la preuve du contraire.

Reste à savoir pourquoi le mot *alsiganteku* ou arsikanteg8 s'interprête de trois manières si différentes. La même chose se voit pour les mots Ottawa, Maskinongé et Yamaska. C'est, je crois, parce que à tour de rôle, on a fait traduire ces expressions par des Sauvages étrangers à la langue d'où elles sortent. Tous les jours, les livres et les journaux anglais nous donnent de ces exemples en corrompant des noms français dont les syllabes se prononcent facilement en anglais : les chûtes des Chats sont devenues *The Shaws* et ce terme passe pour désigner une prétendue famille écossaise habitant le voisinage des chûtes. On pourrait citer cinquante cas de ce genre.

M. le juge Gill, qui a étudié le dictionnaire du Père Aubéry, a pris la peine de m'expliquer la composition du mot *arsikanteg8* : " *Arsi* est traduit en latin par *vacuitar* vide, *kan*, ajouté après un autre mot qui se prête à ce sens, veut dire cabane, maison. tteg8 (prononcez ' *tegou*) c'est une rivière. Littéralement, le sens est donc : rivière à la cabane vide, ou encore : rivière où la cabane est vide, ou bien : rivière où les maisons sont vides. En conséquence, le Père Aubéry met : " rivière où il n'y a plus personne. " Mais, je le répète, l'expression " personne " doit se rapporter aux Abénakis et non pas aux colons de race blanche.

Les Loups, très adonnés à l'usage des boissons enivrantes, se rendaient incommodes sur la côte du sud, depuis Sorel jusqu'à Bécancour. Ils contractèrent tant de dettes aux Trois-Rivières afin de satisfaire leur penchant à l'ivrognerie qu'ils furent obligés de décamper de Saint-François pour toujours. Ceci parait avoir eu lieu de 1700 à 1705. (1)

M. l'abbé Daniel, du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, a publié une étude intitulée : *Aperçu sur quelques contemporains* ; à la page 42, j'y vois " Paniol, lieutenant, année 1687."

Monsieur de Catalogne raconte les événements dont il a eu connaissance en 1692 : " Il y avait, dit-il, un gros parti d'Iroquois qui rôdait autour de Lachenaye et de l'île Jésus. Nous avions toujours deux cents hommes de troupes pour garder les postes et un brigantin armé en

(1) *Histoire de l'eau de vie en Canada*, p. 23.

haut de Repentigny, que trente Iroquois tenaient toujours en haleine. Aucune expérience ne pouvant nous donner de l'émulation, je veux dire que l'on ne faisait aucune tentative pour surprendre l'ennemi dans ses camps, puisqu'il n'y faisait jamais de garde, et que l'ennemi n'agissait que par les avantages qu'il trouvait. Un jour M. Plagnolle, lieutenant, allant en canot, de Repentigny à la rivière des Prairies, passant le long de l'île Bourdon, un parti iroquois y était embusqué, qui fit sa décharge sur M. Plagnolle, sans tuer ni blesser personne. Il se retira promptement au large; l'ennemi courut à ses canots pour le suivre; Plagnolle traversa aux terres de Lachesnaye, d'où il avait une demi lieue à faire jusqu'au fort. L'ennemi l'avait presque joint, lorsque le nommé Goulet, habitant, fut au devant qui, lui seul, arrêta les ennemis, et amena M. Plagnolle et ses gens au fort, qui avaient abandonné leur canot et équipages aux ennemis. Maxime générale parmi tous les Sauvages :—s'ils savaient perdre un homme, ils ne feraient aucune tentative, et c'est si vrai qu'une femme, à la prise de Lachine, ayant un fusil qui n'était pas chargé, en le couchant en joue de temps en temps, arrêtait les ennemis, et garantit sa mère, qui se rendirent au fort Rémy."

Ce M. Plagnolle devait être le lieutenant Paniol déjà mentionné. C'est le même sans doute, dont M. l'abbé Tanguay, constate le mariage, à la page 489 du tome I de son dictionnaire : " A Québec, le 25 octobre 1693, le lieutenant Antoine Planiol, (1) commandant la compagnie de M. de la Mollerie, fils de Barthélemi Planiol et de Marie Bisard, de Sainte-Anne, évêché de Montpellier,—épouse Charlotte Giguère, veuve de Laurent Philippe sieur Lafontaine. " On a vu, en 1698, que le sieur Planiol possédait un fort à Saint-François ou dans le voisinage de ce lieu, c'est-à-dire à Pierreville, fief de Laurent Philippe. Le juge Gill m'écrit : " M. de Plaignol avait une terre, située côté sud-ouest de la rivière, un peu en bas du village Saint-François actuel ; j'ai vu cela dans un vieux titre. "

Le 10 mai 1701, aux Trois-Rivières, par devant J.-B. Pottier, notaire, en l'hôtel de Mr. Prevost, gouverneur de la place, et en présence de MM. de Callières, gouverneur général, et Bochart de Champigny, intendant de la Nouvelle-France, le sieur Antoine de Plagnol, lieutenant d'une compagnie du détachement de la marine et Delle Charlotte Giguère (ne sait signer) son épouse, pour eux et aussi au nom de Joseph Hertel comme ayant épousé Charlotte Philippe, et pour Marie Philippe fille majeure du défunt Laurent Philippe, habitant de la seigneurie de Saint-François — accordent que toutes les terres qui ont été concédées par Marguerite Hertel, veuve de Jean

(1) Jean Fayolle qui se trouve à la page 229 du tome I du dictionnaire de l'abbé Tanguay ne serait-il pas aussi un Plagnolle ?

Crevier, seigneur de Saint-François, et Joseph Crevier, de Saint-François, enseigne réformé du détachement de la marine, aux Sauvages Abénakis et Socokis, demeureront aux dits Sauvages. Le gouvernement donne, à cause de cela, au sieur Plagnol, un baril de poudre fine de 100 livres—à distribuer aux personnes ci-dessus. Témoins : Ant. Lepelé Desmarets, Et. Veron de Grandmenil, tous deux des Trois-Rivières, Le Père Jacques Bigot, jésuite, accepte au nom des Sauvages. Cet acte montre que la famille Crevier avait donné aux Sauvages des terrains situés dans le fief Pierreville, sans avoir obtenu la permission du seigneur de ce fief.

Après 1701, je perds la trace de M. de Plagnolle. Un nom semblable au sien se retrouve quelques années plus tard, aux Trois-Rivières. Je lis au registre de cette ville que, le 29 mai 1713, Jean-François La Guerche, sergent de la compagnie de M. le Gardeur, dans les troupes entretenues en ce pays, fils de Jean-François La Guerche, receveur des droits du roi et bourgeois de Paris, et de Demoiselle Marie-Catherine Plagnolle, du diocèse de Paris, paroisse Saint-Paul,—épouse Marie, fille de feu Michel Lefebvre dit Lassiseraye (1), vivant bourgeois des Trois-Rivières, et de Catherine Trottier.

Bacqueville de la Potherie, remontant le fleuve en 1701, décrit la contrée qu'il traverse.

" Je ne saurais quitter le gouvernement des Trois-Rivières que je ne vous parle des îles de Saint-François qui en sont les limites (2). Je ne vois point d'endroit, dans tout le Canada, où l'on puisse vivre avec plus d'agrément, si l'on n'y était point troublé dans les temps de la guerre. Ces îles sont cinq ou six à l'extrémité du lac Saint-Pierre, du côté du Sud, dans un enfoncement. Une rivière qui descend de la Nouvelle-York (3) vient s'y perdre, qui forme quantité de canaux fort larges, tous bordés de beaux arbres. Si l'on y pouvait goûter avec sûreté les plaisirs d'une vie champêtre, on trouverait tout ce qui peut la rendre heureuse, et il n'y a point de si puissants seigneurs en Europe qui ne voulussent avoir une pareille situation pour y faire leur demeure — un des plus agréables et des plus délicieux endroits du monde. Ces îles sont d'une lieue de long tout au plus, plates et remplies de bois de haute futaie. On y voit de grandes pinières dont a fait des mats pour les vaisseaux du roi. Le chêne, l'erable et le cèdre s'y trouvent en quantité. Le blé y est très bon. Les prairies sont charmantes et les pâturages en sont admirables. Le gibier y abonde en

(1) Lacerisaye corrompu en Lassiseraye.

(2) Le gouvernement des Trois-Rivières comprenait, à ses deux extrémités, Saint-Pierre-les-Becquets et Saint-Francois-du-Lac, au sud du fleuve ; et Batiscan et Maskinongé au nord.

(3) La rivière qui descend de la Nouvelle-York serait plutôt la rivière Chambly.

tout temps ; celui qui est passager, comme les oies et les outardes, qui n'y viennent qu'au printemps et en automne, s'y trouve à profusion dans ces saisons. Les canards branchus qui perchent y sont en tout temps ; ces oiseaux ont sur la tête une aigrette mêlée de couleur de feu et de violet changeants, qui leur donne beaucoup d'agréments. On fait de très beaux manchons de ces houpes. Si le lac est extrêmement poissonneux, tous ces canaux ne le sont pas moins. Ce lieu est donc comme le centre de tout ce que l'on peut souhaiter de meilleur en Canada. Mais que le repos de ceux qui y demeurent est traversé lorsque nous avons la guerre avec les Iroquois ! Le laboureur qui travaille à la terre, quoiqu'armé de pied en cap, tremble à chaque pas que sa charrue avance du côté des bois, par la crainte qu'il a d'être tué par ces barbares, ou quand ses bœufs retournent pour faire un autre sillon, que l'on ne fonde tout-à-coup sur lui pour avoir la chevelure de sa tête, ou d'être mené prisonnier chez eux pour y être brûlé. Les habitants ont présentement moins lieu d'appréhender les incursions des Iroquois, puisque la mission des Abénaquis est établie à une lieue au dessus de la rivière, et ce serait une grande témérité à un Iroquois de venir d'un propos délibéré se cacher dans un buisson pour y faire son coup, puisqu'à la première alarme il ne manquerait pas de gens alertes qui l'attraperaient. Ces Abenaquis, qui sont conduits par les Jésuites, quittèrent en 1700 (1) le saut de la Chaudière, qui est à deux lieues de Québec, parce que le terrain devenait stérile pour leur blé d'Inde. D'ailleurs, le voisinage d'une ville est souvent une pierre d'achoppement à des âmes que l'on veut maintenir dans un esprit de piété et de religion. Je ne suis pas surpris si l'on n'a pas eu de peine à les voir changer de demeure. Ils se sont séparés en deux bandes : les uns sont à quinze lieues dans la profondeur du saut de la Chaudière, pour être plus à portée des Abenaquis de l'Acadie, avec lesquels ils ont été bien aise d'entretenir plus facilement un commerce d'amitié, et les autres, parmi lesquels sont des Loups et des Sokokis, ont mieux aimé s'éloigner jusqu'à Saint-François, pour y profiter des commodités de la vie. Les Iroquois n'aiment point à avoir affaire à eux ; ils les connaissent pour des gens intrépides dans le combat, et ils évitent autant qu'ils peuvent d'en venir ensemble aux prises. Le Père Bigot en est le missionnaire ; il est de la famille des barons Bigot. La vie qu'il mène avec eux est tout à fait apostolique ; il s'est fait à leur manière ; sa cabane est d'écorce d'arbre ; son lit est une peau d'ours étendue sur la terre ; sa vaisselle est composée de petits plats d'écorce de bouleau, où

(1) La date véritable est de 1697 à 1710. Dans un mémoire du 9 juin 1723, MM. de Vaudreuil et Bégon disent que les Abénakis furent attirés en Canada, l'année 1703. On peut citer vingt dates là-dessus et ne pas se tromper.

les Sauvages lui mettent leur *sagamité*, qui est un composé de blé d'Inde bouilli ; quand ils ont du gibier, ils lui en font part. Il s'accommode à leur genre de vie, et il s'est tout dévoué à leur conversion. Cet exemple seul est capable de les entretenir dans cet esprit de religion que le Seigneur leur a donné par un effet de sa miséricorde." (1)

Le 14 octobre 1702, en la maison seigneuriale de Saint-François, par devant Daniel Normandin, notaire, demeurant à Champlain, Marguerite Hertel, veuve de Jean Crevier, seigneur de Saint-François, tutrice de ses enfants, et Joseph sieur de Saint-François, officier d'une compagnie du détachement de la marine, tous deux demeurant à Saint-François donnent à Jean-Baptiste René, sieur Deschenaux (2) demeurant aussi à Saint-François, en pleine propriété et dégagée de tous les droits (3) et redevances seigneuriales, " une terre qui est entre le chenal Tardif et le marais, avec ce qu'elle peut contenir de front depuis le dit chenal et le dit marais, sur toute la profondeur de la seigneurie, suivant la longueur des terres ; ensemble une île qui est vis-à-vis la dite terre, nommé l'île à Laye, avec ces petits îlets qui sont audessus et audessous de la dite île."

Le juge Gill m'écrit à ce sujet : " Il n'y a pas à s'y tromper ; on reconnaît à cette description le terrain même. Je vois que c'est ce que l'on a appelé la terre des marais (car il y en a deux) et qui est passée aux Jésuites avec l'île à Laye et que les Jésuites ont ensuite annexée à la réserve des Sauvages. J'ai vu, parmi les papiers des Sauvages un fragment de résolution entre les Jésuites (dont trois présents) à Saint-François par laquelle cette annexion était décidée, et elle a pris effet car ce terrain appartient encore aux Sauvages et forme partie de leur commune. L'île à Laye leur appartient aussi, moins une partie, vendue à des Canadiens, il y a longtemps, avec les îlots audessus et audessous."

Dans une note annexée à l'acte ci-dessus, Marguerite Hertel dit : " Mes autres enfants pourront prendre autant de terre dans la dite seigneurie que le dit Deschenaux en aura dans celle que je lui cède ce jour."

Il est réglé, en plus, que les deux fils Crevier ci-dessus, et leurs sœurs, Maguerite et M.-Anne, venant à partager la succession, prendront d'abord les terres indiquées dans la note en question de leur mère, à même les terres non concédées, et qu'ensuite on fera le partage de la seigneurie concédée d'après les droits d'héritiers.

---

(1) *Histoire de l'Amérique Septentrionale*, 1, 307-310.

(2) Celui-ci, frère de Joseph Crevier ici nommé, a eu pour descendance les Deschenaux.

(3) L'acte de confirmation en faveur des droits du premier seigneur de Saint-François, est du 23 mai 1701. (*Titres Seigneuriaux*, II. 70.

1702-1709—Expéditions militaires.—Captifs anglais.—Les terres de Saint-François.—Cárte cadastrale.

Le 4 mai 1702 éclata en Europe la guerre dite de la "succession d'Espagne." La France et l'Angleterre s'y trouvaient engagées. La population des colonies anglaises, nos voisines, s'élevait à deux cent soixante et deux mille âmes, sans organisation de milice et sans troupes réglées. Un mémoire de 1701 dit : "Ces peuples sont d'une lâcheté surprenante et sans expérience de la guerre ; le moindre parti sauvage les fait fuir." (1) La population de la Nouvelle-France était de seize mille âmes, mais, ajoute le même mémoire : "Il y a vingt-huit compagnies d'infanterie détachées de la marine. Les Canadiens sont braves, très aguerris, et infatigables dans les voyages. Deux mille d'entre eux battront toujours par tout pays les sujets de la Nouvelle-Angleterre."

M. de Callières, gouverneur-général, refusait de laisser organiser un parti pour frapper coup sur les établissements anglais, disant qu'il fallait laisser les souverains régler entre eux leurs querelles, mais à sa mort, survenue le 26 mai 1703, M. de Vaudreuil devint son successeur et plaça LeNeuf de Beaubassin à la tête de quelques Français et d'un certain nombre d'Abénakis pour porter la guerre au cœur des colonies anglaises. C'était la coutume des Français d'être les premiers sur le terrain du combat. Ils n'attendaient jamais qu'on les inquiétât chez eux. Leur système consistait à frapper d'épouvante les populations dont ils pouvaient avoir à craindre les attaques. La troupe du sieur LeNeuf exerça des ravages dans le Maine sur quinze lieues de côtes, entre Casco et Wells, tua environs trois cents personnes (2) et ramena des prisonniers.

J'ai cru longtemps que Samuel Gill avait été enlevé durant cette campagne, mais il faut observer que LeNeuf de Beaubassin ne semble avoir eu avec lui que des Français de Québec et des Abénakis des environs de cette ville. Toutefois il était suivi par des Sauvages du lac des Deux-Montagnes. Il n'a pas dû passer par Saint-François-du-

---

(1) *Documents* publiés à Québec, 1884, tome II. 381-2.

(2) Charlevoix.—*Histoire de la Nouvelle-France* II, 289. Ferland : *Cours d'Histoire* II.3 48.

Lac puisqu'il avait devant lui la route de la rivière Chaudière et du Kénébec.

Il est possible que Samuel Gill, dont j'aurai à parler, ait été pris dans cette expédition et confié à des sauvages qui le conduisirent à Saint-François-du-Lac, mais avant que de débattre ce point, parlons de la prise de Deerfield, qui peut aussi bien se rapporter à l'événement en question.

Dans le mémoire qu'il écrivit vers 1709 pour exposer ses services militaires et ceux de ses enfants, François Hertel s'exprime ainsi au sujet de l'expédition de Deerfield.

" Monsieur le gouverneur-général en 1704 honora le sieur de Rouville, , (1) la troisième de ses fils, du commandement d'un parti de deux cents (2) hommes, du nombre desquels étaient trois (3) de ses frères.

"Il enleva d'assaut, à la pointe du jour, (4) le fort de..(5) où il y avait cent vingt-sept hommes (6) armés.

" Il tua tant dans cet assaut (7) que dans un combat qu'il soutint en faisant retraite avec son arrière-garde,de cent à cent trente hommes,(8) contre plus de cent cinquante personnes ; fit cent soixante dix (9) prisonniers. Son lieutenant fut tué et onze (10) autres de ses gens. Il fut blessé et vingt-deux autres, du nombre desquels étaient trois officiers et un de ses frères, qui faisait la fonction d'aide-major."

---

(1) Il se nommait Jean-Baptiste Hertel de Rouville, était âgé de trente-cinq ans, et lieutenant réformé.

(2) Le manuscrit de Hertel met en chiffres 200. Charlevoix écrit en toutes lettres deux cents cinquante. Garneau dit trois cents cinquante, dont cent cinquante Sauvages. (Voir première édition.)

(3) Charlevoix dit que Rouville avait avec lui quatre de ses frères.

(4) Le 29 février 1704. Garneau : Histoire du Canada II. 28, dernière édition.

(5) Mot illisible dans le manuscrit de Hertel. Il faut lire " Deerfield."

(6) Le docteur M. Ethier dit que Deerfield renfermait environ deux cents habitants (*Revue Canadienne*, 1874, page 458.)

(7) A la prise de Deerfield même, Ferland dit que quarante-sept personnes furent tuées.

(8) Si l'arrière-garde était composée de cent à cent trente hommes, on peut croire que il y avait en effet dans l'expédition deux cents Français et cent cinquante Sauvages, comme dit Garneau.

(9) Charlevoix dit cent cinquante. Ferland dit que Rouville amenait cent douze prisonniers lorsqu'il abandonna Deerfield aux flammes. Bancroft dit que cent vingt furent faits prisonniers du côté des Anglais.

(10) Charlevoix dit : " ils ne perdirent que trois Français et quelques Sauvages." Le révérend John Williams prétend que M. de Vaudreuil lui déclara que les Français n'avaient perdu que onze hommes, mais ils ajoute que par suite du combat livré dans le plaine et des blessures mortelles reçues dans ces rencontres, un Anglais lui a dit que la perte des Français devait être de quarante hommes.

Monsieur l'abbé Ferland donne quelques détails supplémentaires : " Le parti du sieur Rouville (1) remonta le lac Champlain (2) et, par la rivière aux Français (*Onion River*) passa à la rivière Connecticut, qu'il suivit sur la glace jusqu'à Deerfield, établissement le plus voisin du Canada sur cette rivière...Le retour dura vingt-cinq jours." M. Maurault dit que au retour de l'expédition, Rouville arriva à Chambly le 25 mars, n'ayant alors que cent prisonniers ; les autres avaient succombé en route. Le Révérend John Williams fait comprendre qu'une cinquantaine de prisonniers périrent dans le trajet (3) et il dit qu'il arriva lui-même à Chambly le 25 mars, puis à Saint-François, puis à Montréal après huit semaines de marche.

Citons maintenant un texte qui a été mentionné et qui renferme une erreur évidente. C'est celui de Gédéon de Catalogne. Cet officier dit dans son mémoire, sous la date de 1697 : " Comme on ne craignait plus l'essor de l'Iroquois (4) en ce que les Abénakis venaient s'établir à Saint-François, (5) on forma un parti pour aller enlever Guarfil, (6) village anglais, d'où l'on amena grand nombre de prisonniers, qui restèrent presque tous aux Sauvages. Le ministre Williams (7) fut amené à Montréal et de là à Québec ; ses deux filles parmi les Sauvages, dont une en a épousé un, malgré toutes les oppositions des gouverneurs."—(*Documents* publiées à Québec, 1884, I, page 600.)

C'est le moment de parler du pasteur Williams et des captifs anglais.

Les Sauvages qui avait accompagné Hertel de Rouville étaient des Iroquois du Saut Saint-Louis et des Abénakis. (8) Ils commirent des cruautés, selon la coutume des races barbares. Ce n'est pas ici le lieu de raconter de telles horreurs. Bornons-nous à suivre les pauvres prisonniers au moment où ils atteignirent Chambly, et où ils rencontrèrent une population chrétienne qui sut prendre pitié de leurs misères. En descendant la rivière Sorel, nos habitants eurent pour eux mille attentions charitables ; le pasteur Williams le constate dans

---

(1) D'après M. Maurault cette troupe partit de Montréal. (*Histoire des Abénakis*, 318.

(2) Allant de Montréal à Chambly en raquettes et de là, par la rivière Chambly atteignant le lac Champlain.

(3) *Revue Canadienne*, 1874, pages 465, 543.

(4) En 1697, on craignait les Iroquois ; c'est à partir de 1699 que l'on commença à croire qu'ils allaient cesser la guerre.

(5) Je persiste à dire qu'il faut mettre 1699 et non 1697.

(6) Dans le texte publié par le gouvernement de Québec on lit " Guardfield." Lisons " Deerfield " et reportons l'affaire à 1704 et non en 1697.

(7) Il n'y a pas à contester que Williams fut enlevé en 1704 et non pas en 1697.

(8) Maurault : *Histoire des Abénakis*, 318.

son récit. A Saint-François ils virent plusieurs enfants de leur nation qui avaient été enlevés l'été précédent, probablement par des bandes isolées (1) qui n'appartenaient pas à la troupe de M. Leneuf de Beaubassin. M. Williams raconte qu'il eut, à Saint-François une discussion religieuse avec deux Pères Jésuites. Les prisonniers furent ensuite transportés à Montréal. Williams passa plus tard à Québec.

Samuel, fils du pasteur Williams, se fit catholique, en 1705. Ses deux sœurs restèrent en Canada. La femme de Williams, avec d'autres de ses enfans, avaient été tués durant la marche de Deerfield à Chambly. (2)

Ce n'était pas la premiére fois que des prisonniers anglais embrassaient nos croyances et se fixaient en Canada. La liste de leurs noms est longue. Citons quelques cas. Au mois de juillet 1876 je recevais la lettre suivante, signée de S. P. Mayberry, de Portland dans le Maine : " Entre les années 1690 et 1703, les Français et les Sauvages ayant attaqué Falmouth (Portland aujourd'hui) enlevèrent des prisonniers, parmi lesquels Arabella Jordan, qui fut conduite aux Trois-Rivières et qui s'y maria. Les archives de la ville furent emportées par les vainqueurs." Je n'ai rien retrouvé concernant ces archives, ni même la personne ici mentionnée.

Un chercheur un peu tenace ferait une liste de plus de quatre cents noms d'Anglais enlevés durant les années 1690-1711. Je vais citer ceux qui me paraissent se rattacher plus directement à l'histoire de Saint-François ou des localités environnant ce lieu. Bien entendus les registres et les pièces qui nous parlent de ces captifs traduisent leurs noms en français, mais il est facile de les comprendre même sous cette forme :

Jean-Baptiste Oicbac, âgé de quatre ans et demi, pris par M. Hertel, est baptisé, le 8 septembre 1690, au Trois-Rivières.

Au registre des Trois-Rivières, le 10 septembre 1690, on lit l'acte de baptême d'une Anglaise, âgée de sept à huit ans, nommée Louise, " amenée captive par les Sauvages et rachetée d'entre leurs mains." Parrain : Messire Jean-Louis Dehennot, écuyer, sieur de la Croix, lieunant réformé ; marraine : Demoiselle Louise, fille de Pierre Boucher.

Marthe, née le 18 janvier 1653 à Bristol, fille de Thomas Mills, d'Exeter, Angleterre, et de Marie Wadel, mariée à Jacques Smith, puis à Christophe Grant, prise le 18 novembre 1690, par M. Hertel, et demeurant chez M. Crevier de Saint-François, est baptisée, le 29 juin 1693, à Montréal.

---

(1) Samuel Gill et la jeune demoiselle James pouvaient être du nombre de ces enfants.

(2) Voir *Documents* publiés à Québec, 1884, II. 439, 524 III. 4.

Elizabeth Wentworth, né en 1653 à Piscatoué, prise le 18 mars 1690 par M. Hertel, était au service de M. Pierre Boucher, seigneur de Boucherville.

Louise, née avant 1683, à Pescatoué, Nouvelle-Angleterre, fille d'Antoine Hurtado, de Fayol, en Portugal, et de Marie Hyrt, d'York, prise le 18 mars 1690, par M. Hertel, est baptisée, le 24 mai 1692, à Montréal.

Thomas Moire, Anglais de nation, baptisé, 29 mai 1694 à Batiscan.

On lit au registre de la paroisse des Trois-Rivières : " L'an mil six cent quatre-vingt quinze, le vingt-unième jour de décembre, est décédé, dans la communion de la Sainte Eglise, Jean Rel, de Gentilly, après avoir reçu les sacrements nécessaires au salut, et a été enterré le lendemain dans le cimetière des Trois-Rivières." Ce nom de "Rel" m'est inconnu d'ailleurs. Ce pouvait être Reel tout aussi bien. Dans le dictionnaire de M. Tanguay (I. 511) on lit, à la date du 21 janvier 1704, (registre de l'île Dupas) la mention du mariage de " Jean-Baptiste, fils de Jean-Baptiste Reel et de Louise Lafontaine, de Saint-Pierre de Limeric, en Irlande, avec Louise, fille de François Cottu." Je serais porté à écrire John au lieu de Jean-Baptiste et Fountain au lieu de Lafontaine, puisqu'il s'agit d'une famille irlandaise. Or Louis Riel, qui a tant agité notre pays, ces années dernières, descendait en ligne droite de ce Jean-Baptiste Réel—et celui-ci était peut-être parent de Rel cité un peu plus haut. Il est probable que ces Irlandais avaient été enlevés de la Nouvelle-Angleterre par nos troupes. La carte cadastrale de 1709 montre la terre de Jean Reel du côté droit de la rivière Saint-François.

Deux Anglaises sont envoyées des Trois-Rivières à Québec, par Mgr de St Vallier, vers l'année 1700.

Le 11 novembre 1702 M. de Beauharnois, intendant de la Nouvelle-France, écrivait au ministre :.." dès que monsieur l'évêque aura fait distribuer aux pauvres Anglais qui furent faits prisonniers à Boston et préfèrent s'habiter ici et embrasser la foi catholique, la somme de deux mille livres qui lui a été accordée par Sa Majesté." (1)

" La plus grande partie des prisonniers furent emmenés en Canada où, malgré le cruel mode de guerre qu'on suivait à cette époque, on accueillait toujours bien ces malheureux. Les enfants et les jeunes gens faits prisonniers étaient tendrement traités par les Canadiens, et finissaient souvent par embrasser la religion catholique et par se fixer dans le pays. On leur accordait alors des lettres de naturalisation. Nos archives renferment de ces lettres qui contiennent des pages entières de noms." (2)

(1) *Documents* publiés à Québec, 1884, II. 396.

(2) Garneau. *Histoire du Canada* 4e édition, III. 28.

Le 19 septembre 1698 le colonel Peter Schuyler, commandant d'Albany, et M. Dallius, firent une échange de prisonniers, aux Trois-Rivières. Hertel était présent.

James Adams, de Wells, Nouvelle-Angleterre, pris le 22 août 1703, avec sa femme, Catherine Ford, celle-ci eut un enfant qui nàquit à Montréal le 9 novembre 1704 et mourut le 11.

Anna Odihorn, femme de John Batson, prise avec ses enfants, le 21 août 1703, fut baptisée à Montréal, le 24 juin 1704, ainsi que sa fille Marie-Marguerite, née à Piscadoué le 5 février 1697.

Le 10 janvier 1704, à Montréal, est baptisée Catherine, enfant de William Parsons et d'Anne Wheelright, né en 1701, à Wells, Nouvelle-Angleterre. Elle avait été prise, avec sa mère, le 22 août 1703, par les Sauvages du lac des Deux-Montagnes.

Le 17 janvier 1704, à Montréal, est baptisé Thomas Hust, né le 3 juin 1690 à Dearfield, pris le 11 mars 1704.

Le 15 juin 1704 à Montréal, est baptisée Abigail-Marie-Elizabeth Nimbs, née le 11 juin 1700, à Dearfield, Nouvelle-Angleterre, prise, par les Sauvages le 11 mars 1704.

Le 28 octobre 1705 est baptisée, à Sorel, Marie-Madeleine Atchers, prisonnière de guerre, demeurant chez mademoiselle de Sorel. 1)

Le 6 avril 1706, à Montréal, est baptisée Marie-Françoise French, née le 39 novembre 1692, à Dearfield, fille de Thomas French et de Marie Catlin, prise le 11 février 1704.

Le 28 mai 1708, est baptisée à Montréal Abigaïl-Marguerite née en 1684 à Dearfield, fille de John Stebbens et de Dorothée Alexander ; elle avait été mariée, à Dearfield, le 14 février 1704, à Jacques Denoyon qui vint s'établir avec elle dans la paroisse de Boucherville. M. de Rigaud, gouverneur-général, fut son parrain, et Marguerite Bouat, femme d'Antoine Pacaud sa marraine.

Guillaume, Anglais de nation, âgé de 15 ans, fut baptisé le 22 avril 1708, à Batiscan.

Jean-François, captif anglais, âgé de 13 ans, fut baptisé aux Trois-Rivières, le 30 mai 1711. (2)

D'après tous les calculs qui ont été faits il paraitrait que Samuel Gill, âgé de sept à huit ans, fut enlevé de Dover, New-Hampshire, entre les années 1702 et 1710. Une petite fille, dont le père aurait

---

(1) On a déjà remarqué que cette famille épelait son nom " Saurel " au lieu de " Sorel."

(2) Consultez : *London Documents* IV. 343, 351, 405. Tanguay : *Dictionnaire* I. 8, 9, 10 ; *A Travers les Registres* 96-103. *Les Ursulines de Québec* I. 486 ; et l'ouvrage du Révérend Williams.

été un pasteur protestant du nom de James, habitant de Quembanc ou Quenibanc ou Kimmibunk, Etat du Maine, fut capturée aussi et amenée à Saint-François. Dover et Quembanc sont situés sur le bord de la mer, dans le région parcourue en 1703 par la troupe de Leneuf de Beaubassin. Ces deux enfants étaient peut-être du nombre de ceux que le Révérend John Williams a vus en 1704 à Saint-François-du-Lac. Ils peuvent aussi avoir été enlevés par des bandes de Sauvages qui opéraient isolément dans les colonies anglaises.

Le nom de " James " et la qualification de " ministre protestant " ne se justifient par d'autre preuve que la tradition populaire. Le document du 26 février 1768 que je citerai plus tard fait supposer que Samuel Gill ne savait pas le nom de la localité d'où il avait été enlevé, ou bien que ses enfants n'en avaient point gardé le souvenir.

M. l'abbé Maurault fait décendre Samuel Gill du caporal Gill, etc, mais c'est pure imagination. Il ne suffit pas d'avoir rencontré un nom quelque part pour établir une parenté avec un autre nom. Tout récemment la même chose m'est arrivée : on a voulu me rattacher à une famille étrangère à la mienne et dont je savais l'histoire—de sorte que j'ai édifié mes " parents " sur leurs origines.

C'est à Gilltown, dans le Massachusetts que fut enlevé Samuel Gill, dit M. Maurault. Or, ce village de Gilltown a été fondé il y a soixante ans à peine. M. Maurault ne s'était donc pas renseigné ; il parlait sur un à peu près.

Il semble bien certain que en 1715 Samuel Gill était âgé de vingt ans ; donc, il était né en 1695 et s'il vint en Canada à l'âge de huit ans ce fut en 1703.

Le document de 1768 dit que mademoiselle James fut enlevée de la Nouvelle-Angleterre après Gill et qu'elle était âgé de sept ans. Nous avons de la marge entre 1703 et 1710.

Samuel est mentionné comme fils du " sergent Gill."

A défaut de dates précises tenons-nous en à la période de 1703-1710 ; pendant ces sept ou huit années les Sauvages alliés des Français ne cessèrent de faire des prisonniers chez nos voisins.

Les Abénakis dont les villages se trouvaient rapprochés des Anglais et qui craignaient d'être maltraités par ceux-ci en représailles des campagnes de 1703 et 1704, demandèrent un refuge au Canada. On les établit sur la rivière Bécancour, près des Trois-Rivières, où vivaient déjà plusieurs familles de leur nation. (1)

C'est à Saint-François-du-Lac que se réunit le gros de l'expédition qui, en 1708, sous les ordres des sieurs Saint-Ours des Chaillons et

(1) *Documents* publiés à Québec, II. 411-416 : Ferland : *Cours d'Histoires*, II. 352.

Jean-Baptiste Hertel de Rouville, alla prendre Haverhill, sur la rivière Connecticut, dans le New-Hampshire, et fit plusieurs prisonniers. (1)

Cette année 1708, Jean-Baptiste de Saint-Ours, sieur d'Eschaillons, chef de la branche aînée de la famille Saint-Ours et seigneur de Saint-Jean d'Eschaillons, fut placé à la tête de cent hommes, tant soldats que Canadiens, et de soixante Sauvages, avec Hertel de Rouville et Boucher de Laperrière comme seconds. Saint-Ours et Hertel, conduisant les blancs de leur troupes et les Abénakis et les Nipissiriniens, prirent la route de la rivière Saint-François. Laperrière, avec les Iroquois du saut Saint-Louis et les Sauvages de la Montagne de Montréal, se dirigea vers le lac Champlain. Les deux partis devaient se joindre à un certain lac, sur le territoire des Anglais. (2)

Ces expéditions militaires nous ont empêché de suivre certains petits faits que se rattachent directement aux annales de Saint-François du-Lac. Reprenons-en le recit.

Jacques Julien, tué par les Iroquois en 1689, avait laissé à sa veuve, Anne Labrecque, et à son fils Jacques Julien, une terre située dans la seigneurie de Saint-François, de trois arpents de front, avec la profondeur jusqu'au chenal Tardif. Gilles ou Gilbert Laurent dit Saint-Laurent avait épousé la veuve Julien, vers 1693. Le 11 octobre 1702, Saint-Laurent, sa femme et le jeune Julien vendent cette terre à madame veuve Jean Crevier, seigneuresse, pour la somme de deux cent cinquante francs, par devant Daniel Normandin, notaire résidant à Champlain, et comme le jeune Labrecque pouvait inquiéter l'acquéreur en la jouissance de cette terre, à cause du douaire constitué par le défunt Julien en faveur de sa veuve et de son fils par son contrat de mariage, on transporte le douaire sur deux concessions que possèdent Saint-Laurent et sa femme dans la seigneurie du Petit Chenal, joignant l'une des concessions, d'un bout à la terre du sieur Claude Pinard en montant, et en descendant joignant une terre non concédée, tenant d'un bout au dit Petit Chenal et d'autre bout à la baie de Saint-François; et l'autre concession joignant d'un côté à Etienne Vanasse, et d'autre côté d'un bout à la dite baie, et d'autre bout au dit Petit Chenal. (3) Cet acte de vente fut ratifié le 27 juin 1704, à Saint-François, par devant le même notaire, parce que, si je ne me trompe, Jacques Julien venait d'atteindre sa majorité. Il est dit que Saint-Laurent et sa femme demeuraient à Saint-François à cette dernière date. Les témoins sont "Jean Marchand" (il signe) et Guillaume Cartier (ne sait

(1) *Documents* publiés à Québec, II. 503. Charlevoix : *Histoire de la Nouvelle-France* II. 325-27.

(2) L'abbé Daniel : *Grandes Familles*, page 345.

(3) Voir la carte cadastrale de Gédéon de Catalogne.

signer) habitants de Saint-François. Ont signé : " G. Laurent " et " Marguerite Hertel." Marie-Anne Labrecque ne sait signer.

A Saint-François, le 9 février 1708, par devant le notaire Pottier, Marguerite Hertel veuve de Jean Crevier, seigneur de Saint-François, vend à Pierre Babie Dupéron une portion de terre, située dans la partie inférieure d'une île (1) de la rivière de Saint-François, à l'opposite des terres (2) des héritiers de feu Laurent Philippe—contenant environ six arpents, échue à elle par le partage entre elle et ses enfants. Témoins : Michel Mora, (3) écuyer ; Jacques Robiday (4) dit Manceau ; celui-çi ne sait signer. La signature de Pierre Babie Dupéron est mal formée.

" Par devant le notaire Royal de la Nouvelle-France résidant aux Trois-Rivières soussigné, furent présents en leurs personnes, Pierre Babie sieur Dupéron, majeur jouissant et vivant de ses droits, fils de feu le sieur Jacques Babie vivant marchand demeurant à Champlain et de défunte Jeanne Dandonneau ses père et mère, pour lui et en son nom, d'une part,—et honnête femme Marguerite Hertel, veuve de feu le sieur Jean Crevier vivant seigneur de la seigneurie de Saint-François, stipulant pour et au nom de Demoiselle Marie-Anne Crevier sa fille de son consentement, d'autre part—lesquelles parties, en la présence et du consentement de leurs parents et amis ci-après nommés, savoir : de la part du dit sieur Babie, les sieurs Jacques, François, (5) et demoiselle Madeleine Babie, ses frères et sœurs, le sieur Jacques Brisset seigneur en partie de l'île Dupas, Marguerite Dandonneau son épouse, Bernard Brisset-Courchesne, Demoiselle Marie Brisset leur fille ; et de la part de la dite demoiselle Crevier : la dite dame sa mère, Joseph Crevier sieur de Saint-François, officier d'une compagnie des troupes de la marine, damoiselle Marie-Angélique Le Boulanger son épouse, Jean-Baptiste Crevier sieur Deschenaux, damoiselle Marguerite Crevier, François Hertel écuyer seigneur de Chambly lieutenant d'une compagnie des troupes de la marine, dame Marguerite Tavenet son épouse, le sieur Estienne Veron de Grandmesnil, Marie Moral son épouse, Gilles Couturier sieur de la Bonté, Marie-Jeanne Moral sa femme, François Renoult sieur de la Chapelle, Joseph Hertel escuyer officier des dites troupes de la marine, damoiselle Catherine Philippe son épouse, René Hertel escuyer sieur de Chambly aussi officier des dites troupes, Claude Hertel escuyer sieur de Beaulac, le sieur Pierre Petit seigneur et propriétaire d'Yabmaska,

(1) C'est l'île du Fort.

(2) Ces terres étaient occupées alors par quatre familles Niquet.

(3) Michel Mouët sieur de Mora, famille du seigneur de Nicolet.

(4) Il y a encore des Robidas dans les environs de Saint-François.

(5) François Babie dit Cheneville. Belle écriture.

Pierre Gamelain sieur de Châteauvieux, M. Jeanne Maugras sa femme, les demoiselles Véronique et Thérèse Véron Grandmesnil — ont reconnu et confessé avoir fait traité et conventions de mariage qui ensuivent—c'est à savoir :—que la dite dame Crevier a promis et promet bailler la dite damoiselle Marie-Anne Crevier à ce présente et de son consentement, au dit sieur Babie pour femme et légitime épouse, qui l'a promise prendre par nom et loi de mariage et icelui faire et solenniser en face et sous la licence de notre Sainte Eglise Catholique, apostolique et romaine, le plutôt que faire se pourra, ainsi qu'il sera ainsi délibéré entre eux, leurs dits parents et amis pour être comme en effet seront les dits futurs époux mis et communs en eurs biens meubles et conquests immeubles suivant la coutume de de Paris gardée en ce pays, sous laquelle sera régie et gouvernée leur dite future communauté sans être tenus des dettes l'un de l'autre faites et créées avant leur épousailles, et si aucunes y a seront payées et acquittées par celui qui les aura faites et sur son bien, sans que celui de l'autre ni sa personne en soit tenue. Prend le dit sieur Babie, la dite Damoiselle Marie-Anne Crevier avec ses droits à elle échus du dit feu son père et à échoir de la dite dame Hertel sa mère. En faveur duquel futur mariage le dit sieur futur époux a doué et doüe la dite damoiselle future épouse de la somme de sept cents livres (700) de douaire prefix une fois payée, seulement ou du douaire coutumier à son choix à l'avenir à prendre sur tous et chacun des biens presents et à venir du dit sieur futur époux, qu'il a pour ce chargés, affectés, obligés et hypothèqués, duquel douaire tel que par la dite damoiselle future épouse sera choisi elle aura délivrance sitôt qu'il aura lieu sans être tenue de le demander en justice.—Le preciput sera égal de la somme de trois cents livres que le survivant aura et prendra en hardes, linges ou deniers comptants hors part et sans cru au choix et option du dit survivant, si c'est le dit sieur Babie toutes les hardes et linge à son usage et un lit garni, et si c'est la dite damoiselle future épouse les bagues, joyaux, ensemble toutes les hardes et linge à son usage, avec un lit garni.—Sera loisible à la dite damoiselle future épouse lors de la dissolution et la dite future communauté, de renoncer ou accepter icelle, et en cas de renonciation reprendre franc et quitte tout ce qu'elle justifiera y avoir apporté avec douaire et préciput à elle ci-dessus accordé par le présent contrat, sans être tenue d'aucune dette icelle, encore qu'elle s'y fût obligée ou y ait été condamnée. Fait à Saint-François le 11 février 1708, en présence de François de (1) Lerme demeurant à Berthier, et Jacques Robidard (2) dit Manceau demeurant à la baie Saint-Antoine. B. Pottier notaire."

(1) François Fafard dit de Lorme ?

(2) Robidas, ancien sergent des troupes.

Après 1708, je ne retrouve plus Marguerite Hertel, veuve de Jean Crevier, premier seigneur. Son fils Joseph paraît s'être marié vers 1699, (1) avec Mlle Angelique, fille de Pierre Le Boulanger, sieur de St Pierre, habitant du Cap de la Madeleine. Joseph Crevier a continuée la lignée des sieurs de Saint-François.

Jean-Baptiste-René, second fils de Jean Crevier et de Marguerite Hertel, épousa, le 30 avril 1708 à Champlain, Mlle Madeleine, sœur de Pierre et de François Baby ses beaux-frères et c'est pourquoi les noms de ces deux derniers paraissent toujours avec la qualification de co-seigneurs dans les registres de Saint-François. La descendance de Jean Baptiste-René Crevier ici mentionné porte le nom de Deschenaux.

D'où venait ce nom de Des Chenaux? des chenaux de la rivière Saint-Maurice où les Crevier ont possédé les îles Saint-Christophe et Bellerive? Depuis deux siècles jusqu'aujourd'hui, le terme populaire pour designer les embouchures du Saint-Maurice est toujours "les Chenaux." A Saint-François, comme aux Trois-Rivières, cette contume de conserve encore; on dit "je vais aux Chenaux," pour signifier que l'on va au Saint-Maurice, et même les chasseurs sauvages de Saint-François sont dans l'habitude de parler du haut Saint-Maurice comme d'une continuation des Chenaux des Trois-Rivières. Un tel est "a la chasse dans les Chenaux," c'est-à-dire peut-être à deux cents milles des Trois-Rivières.

Je vois au greffe des Trois-Rivières (2) que le 11 juillet 1706, Jean-Baptiste Crevier Duvernay (3), demeurant à Montréal, s'oppose à la vente de l'île Ronde sise en la seigneurie de Saint-François. Le 15 du même mois, Joseph Crevier, fils du défunt seigneur Jean, s'y oppose aussi. Leur procureur aux Trois-Rivières est le sieur Pierre Lemaître.

L'automne de 1708 M. Gédéon de Catalogne, ingénieur et officier des troupes, qui était dans le pays depuis l'année 1685, déposa devant le gouverneur-général, à Québec, une carte dressée par lui, répresentant toutes les terres habitées des gouvernements de Québec et des Trois-Rivières; il met ce plan ou carte sous la date de "1685-1709." Nous verions plus loin que, pour ce qui concerne Saint-François-du-Lac, il faut adopter la date de 1708.

Examinons cette pièce: Entre la baie de Saint-François et le Petit-Chenal de la rivière Saint-François, on lit les noms suivants:

Saint-Laurent. C'est Gilbert Laurent dit Saint-Laurent, marié à Marie-Anne Labrecque veuve de Jacques Julien.

---

(1) Voir *Jugements du Conseil Souverain* 16 novembre 1699.

(2) *Registre pour recevoir les oppositions aux Decrets.*

(3) Fils de Christophe, décédé, et frère de feu Jean Crevier, seigneur de Saint François. C'est de lui que descend le fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste Il mourut à Montréal en 1708.

Poitevin.—Dans l'acte du 11 octobre 1702, il est dit que cette terre appartenait à Etienne Vanasse; celui-ci devait être fils de François-Noël Vanasse établi aux Trois-Rivières dès 1665 et duquel descend le député actuel du comté d'Yamaska, M. Fabien Vanasse.

Couturier.—Cette famille venait de Sorel; elle portait, comme aujourd'hui, le surnom de Labonté.

Forcier.—Famille établie à Saint-François depuis 1674 au moins.

Forcier.—Seconde terre au même nom.

Morneau.—Venu de la côte de Champlain.

Saint-Laurent.—Le même que çi-dessus.

Pinard.—Famille des Trois-Rivières établie à Nicolet. Celui-çi était Claude, fils de Louis Pinard et de M. Madeleine Hertel.

Sur une île:—

Couturier.—Même famille que ci-dessus.

Labonté.—Même famille que ci-dessus.

Desmarets.—Famille des Trois-Rivières, dont les branches se sont fixées au cap de la Madeleine, à Batiscan, au sud du fleuve et à Saint François. La famille Abraham avait pris le surnom de Desmarets Peut-être y a-t-il encore à Saint-François des Desmarais qui sont des Abraham, et qui descendent de Desmarets propriétaire du terrain ici mentionné.

Despins.—C'est Lemoine dit Despins, lequel parait avoir donné son nom au "chenal du Moine." (1) De cette famille descend l'historien J. M. Le Moine. Le nom de Lemoine est encore très répandu à Sorel et dans les environs de cette ville.

Hertel.—J'ai parlé de Joseph Hertel.

La résidence de Hertel était sur le "chenal de madame Hertel," côté de Saint-François, sur l'île Saint-Jean, quelque part où demeure actuellement M. Edouard Despins. Il reste des Hertel dans ces lieux; ils ne sont plus seigneurs, mais ils vivent à l'aise.

Lozière.—Il y a encore des Lozière à Saint-François et à Pierreville On les nomme aussi Régis.

Sur une île plus petite et presque ronde:—

Le Seigneur—C'est Joseph Crevier.

Dubois.—Probablement Dubois dit le Picard, des Trois-Rivières.

Paranteau.—Famille établie à Saint-François depuis 1676 au moins.

Labonté.—Voir Couturier.

Sur l'île du Fort:—

Il y a d'abord le fort lui-même, avec un bastion à chacun de se.

---

(1) La plus ancienne mention que je connaisse du nom du "Chenal du Moine" est de 1732 (*Edits et Ordonnances*, III. 269.)

quatre angles. Le terrain autour est inoccupé. Viennent ensuite les habitants :

Duchesneau.—Ce doit être René Crevier, sieur Descheneau.

Dupéron.—C'est Baby dont il a été parlé.

Saint-François.—C'est le seigneur Crevier.

Saint-Cerny.—C'est Delpée mentionné à Saint-François au recensement de 1681.

N. Cartier.—Guillaume Cartier, natif de Nantes, s'était marié à la Pointe-aux-Trembles de Québec, en 1685 avec M. Etiennette Garnier. Il parait avoir émigré à Saint-François vers 1694 ; on l'y retrouve en 1704. Son fils Nicolas était le propriétaire de la terre ici mentionnée.

Saint-François—C'est le seigneur Crevier. Cette terre est probablement celle que Madame Crevier, la seigneuresse, avait achetée, le 11 octobre 1702 de Gilbert Laurent dit Saint-Laurent et comme elle est marquée " Saint-François " sur la carte qui nous occupe ici, on est en droit de supposer que cette carte fut dressée entre 1703 et 1709, dernière date quelle porte. On voit de plus que Pierre Babie dit Dupéron, obtint sa terre sur l'île du Fort le 9 février 1708: C'est donc bien en 1708-1709 que la carte de Saint-Francois fut dressée.

Sur la terre ferme, au-dessus des îles, du côté gauche de la rivière Saint-François :—

Lachapelle, fils.—C'est la famille Renou, déjà mentionnée.

Lachapelle, père.

Labonté.—Voir Couturier.

Loysel, fils.—Famille des Trois-Rivières.

Loysel père.

Châteauvieux.—C'est la famille Gamelin.

Sur la terre ferme, dans Lussaudière, le long du chenal Tardif :

P. Niquet.—Famille des Trois-Rivières établie au Cap et à Champlain.

F. Niquet.

Al. Niquet.

P. Niquet.

F. Niquet.

N. Cartier voir plus haut.

Un endroit marqué d'une croix.

Delille.

Et en remontant toujours au bord du chenal Tardif, mais isolé des autres :

Jean Reel.—Ce doit être Jean-Baptiste Riel.

Beaucoup plus haut est le dessin d'un fort, avec l'inscription : *Les Abénaquis.*

Ensuite vient, tout auprès :

Venonceaux.—Ce doit être Véronneau, autrefois des Trois-Rivières et de Boucherville. Il y a encore à Pierreville et à Saint-François des Véronneau.

Cette carte indique au moins trente familles, ce qui suppose cent cinquante âmes. Le recensement de 1706 mentionne seulement 111 âmes à Saint-François, 104 à Sorel, et il dit qu'il y avait des colons à Yamaska. Si le recensement pèche, c'est plutôt par omission. Toutefois, en prenant ses chiffres comme exacts, ils indiquent que, à Saint-François, la progression commencée vers 1680 se continuait.

Des noms de famille mentionnés au recensement de 1681, on ne retrouve en 1709 que les Crevier, Forcier, Parenteau et Delpée, mais les Maugras sont devenus les Gamelins et les Châteauvieux, Ahraham est probablement Desmarets, Philippe a été remplacé par Hertel et Planiol, Julien a été remplacé par Saint-Laurent. Les noms de Couc, Faure, David, Robert, Poirier, Cagnaux de ne retrouvent pas.

Parmi les nouveaux noms Lachapelle, Couturier, Pinard, Riel, Baby, Niquet, Véronneau, nous sont connus en ce lieu avant 1709, comme aussi leur lieu d'origine. Morneau, Loysel, Cartier, Despins sont plus nouveaux, mais nous savons d'où il venaient. Reste à établir ce qui concerne Delisle, Dubois, Lozière et Poitevin.

1712-1731.—Les années de calme et de prospérité.

Après tant de secousses, la population de St-François allait jouir d'une vingtaine d'années de repos, pour réparer ses pertes et se fortifier aux luttes de l'avenir.

En 1712 Joseph Crevier, seigneur de St-François, concéda à François Bibaud une terre située dans sa seigneurie. Bibaud était né en Canada ; son petit-fils fut l'historien Bibaud.

Le 29 février 1712, à Québec, devant le notaire Dubreuil, est faite une convention, en vertu de laquelle la terre cédée aux Abénakis par Jean-Baptiste Crevier sieur Deschenaux, retournera en la possession de celui-ci lorsque les Sauvages abandonneront le poste de Saint-François. Sont présents au contrat : le gouverneur Vaudreuil et les Pères Jésuites, au nom des Sauvages.

Le 14 novembre 1714, la paroisse fut érigée canoniquement. Le premier cahier des actes de naissances, mariages et sépultures, déposé d'abord aux archives des Trois-Rivières, a été transporté à Sorel après la création du district judiciaire de Richelieu.

Le 3 mai 1715, le seigneur Joseph Crevier accorde, à titre de censitaire à Jean-Baptiste Dugast curé de St François, dix arpents de terre de front, à partir du chenal Tardif jusqu'à La Lussaudière. A droite et à gauche de ces dix arpents, les terres n'étaient pas encore concédées. Voyez plus loin, année 1723.

Le missionnaire résidant à St-François était le Père Joseph Aubéry, un homme de grand valeur, un savant, le même que Châteaubriand a rendu célèbre sous le nom du Père Aubry. D'après ce que l'on raconte, vers 1715, les Sauvages délibérèrent pour décider si Samuel Gill épouserait une Abénakise ou une Canadienne ; comme ils hésitaient, le Père Aubéry consulta les sentiments de Gill et de Melle James—et les voyant d'accord, maria les deux jeunes gens. La tribu s'en montra satisfaite, parce qu'elle possédait de cette façon une famille de langue anglaise, habituée à la vie et aux coutumes des enfants des bois.

Les Abénakis de Bécancour et de St-François refusaient, en 1716, de vendre leurs pelleteries aux Anglais, même à des conditions plus favorables que celles que leur offraient les Français, et ils déclaraient qu'ils préféraient attendre l'heure où le commerce avec la France serait fait sur un principe plus large.

M. de Tonnancour, des Trois-Rivières, subdélégué de l'intendant de la Nouvelle-France, décide, le 8 juillet 1720, que Pierre Niquet, habitant de St-François, et Françoise LeMoyne sa femme, ont le droit de céder à Jean-Baptiste Jutras dit Desrosiers, leur petit-fils, tous leurs bien-fonds et immeubles situés sur le chenal Tardif, et tout ce qui leur appartient dans la seigneurie de St-François, à titre de donaison. Ce jugement fut annulé, le 6 octobre 1722, par un acte devant Lacetière, notaire à Québec. Etaient témoins : Charles Debled, marchand ; Louis du Tissené, étudiant, tous deux de Québec. Niquet, présent, ne sait signer. Les signataires sont : " Jean-Baptiste Joutras Derosiers, Françoise Lemoine, Debled, Tisné."

En 1721 des Sauvages de l'Acadie visitèrent les bourgades de Bécancour et de St-François, avec l'assentiment du gouverneur général, et firent connaître aux Abénakis la politique des Anglais, celle-ci toute contraire aux Sauvages et aux Français, naturellement.

Le Père Charlevoix visita St-François-du-Lac, au mois de mars 1721. Il dit dans son journal de voyage : " Les Abenaquis sont établis sur les bords de la rivière, à deux lieues de son embouchure. L'endroit est fort agréable, et c'est dommage : ces peuples ne goûtent pas les agréments d'une belle situation ; des cabanes de Sauvages, surtout d'Abénaquis, n'embellissent pas un pays. Le village est nombreux ét n'est habité que par des chrétiens."

L'ordonnance de 1722, prescrit que l'étendue de la paroisse de St-François-Xavier sera de deux lieues et demie, dont une lieue de front que contient le fief de la Lussaudière en remontant le fleuve jusqu'au dit St-François, et une lieue et demie de front que contient St-François, jusqu'au fief d'Yamaska, compris les profondeurs des fiefs renfermés dans ces bornes, et celles du fief Pierreville qui est situé derrière la seigneurie de St-François, à l'exception de ce qui est occupé par la mission des Sauvages, tant qu'elle y restera ; et sera desservie par le curé de St-François qui sera tenu d'aller dire la messe, de trois fêtes l'une ou de trois dimanches l'un, en l'église de St-Michel, située sur le dit fief d'Hyamaska et d'y faire le cathéchisme aux enfants. Le surplus du front du dit fief d'Yamaska, en remontant jusqu'à Sorel, ensemble les îles du Moine et des Barques qui en dépendaient demeureront jointes à la paroisse du dit Sorel.

Le territoire renfermé autrefois dans les limites de la paroisse de St-François-du-Lac forme aujourd'hui les deux grandes paroisses de St-François du-Lac et St-Thomas de Pierreville, dont la ligne de division est la rivière St-François.

L'ancienne paroisse de St-François-du-Lac, telle qu'elle était sous le le régime français, comprenait les seigneuries de St-François, de la Lussaudière et de Pierreville.

Depuis la conquête, on y a ajouté des territoires adjacents, désignés sous le nom de *vides* (*gores*) ou augmentations des townships de Wendover et d'Upton.

Aujourd'hui, ces deux nouveaux territoires, avec la seigneurie entière de Lussaudière, et partie des seigneuries de St-François et de Pierreville forment la paroisse de St-Thomas de Pierreville.

Les parties des seigneuries de St-François et de Pierreville, situées au sud-est de la rivière St-François forment la paroisse de St-François-du-Lac.

Au registre de la paroisse des Trois-Rivières, le 27 avril 1722, est inscrit le mariage de Charles Alavoine, chirurgien, fils de Charles Alavoine et de Marie Machard, avec Marie-Anne Lefebvre Lassiseray, fille de feu Michel Lefebvre et de Catherine Trottier. Les temoins sont : Joseph Boulanger et La Girardière. Le prêtre qui célèbre le mariage est " Jean-Baptiste Dugas, curé de la côte St-François ; " il agit, en cette occasion, par permission spéciale.

On voit, par les registres de St-François, que le Père Aubéry aidait beaucoup au curé, car il n'y a presque pas de page où son nom ne figure comme officiant dans les baptêmes, mariages et sépultures.

Il y a apparence que M. le curé Dugast n'avait guère fait exécuter de travaux sur le terrain à lui concédé le 3 mai 1715, puisque le nouveau seigneur Joseph Crevier exigea de lui la construction, sous dix-huit mois, d'une maison en ce lieu ; l'acte est du 12 avril 1723, par devant le notaire Petit aux Trois-Rivières. Les témoins sont Jacques Gamelin et J-B. Jutras dit Desrosiers, marchands de St-François. Cet acte du 21 avril 1723 semble dire que les terres situées nord-ouest et sud-est du lot de M. Dugast étaient encore non concédées, mais rappelons-nous que sur la carte de M. de Catalogne (1709) elles portent les noms de " N. Cartier " et " Delisle ". On voit le signe d'une croix sur le lot (de M. Dugast) mais pas de nom. L'acte de 1723 dit que ce lot " commence au nord-ouest à un gros pin où il y a une Vierge enchâssée." Le signe de la croix (1709) s'explique par ce fait, il me semble. Le docteur Lemaître me dit que dans son enfance il a vu la souche de ce pin, appelé alors " le pin de la Vierge, " et qu'elle était chez M. Petit Chenevert. On racontait des légendes à son sujet.

M. Dugast avait été ordonné prêtre, à Québec, le 22 avril 1714. Il fit une mission au cap St-Ignace et à l'Islet et immédiatement fut chargé de la cure de St-François-du-Lac ; il mourut dans cette charge le 9 mars 1763, âgé de soixante et dix-neuf ans.

Vers 1720-25, les Abénakis de l'Acadie résistaient les armes à la main contre les Anglais, mais comme les couronnes de France et d'Angleterre étaient en paix, le Canada ne pouvait intervenir ouvertement dans cette lutte ; les Sauvages vaincus se réfugiaient chez nous ;

c'est ainsi que St François reçut une addition d'exilés qui porta à un chiffre assez considérable le nombre de ces braves et contribua dans les guerres qui survinrent, à donner de l'importance à ce groupe de guerriers.

Catherine, fille de Laurent Philippe épousa Joseph Hertel, lequel, en 1722, fit acte de foi et hommage, tant pour lui que pour les héritiers de Laurent Philippe—pour le fief de Pierreville.

La seigneurie de Pierreville passa de Laurent Philippe à Lemaître-Duhaime ou Gatineau-Duhaime, et de cette dernière famille à dame Elizabeth Grant, madame de Montenach (ou à son père). Je ne sais si Duhaime fut le successeur immédiat de la famille Philippe.

1723.—Jean Crevier sieur de St-François, rend foi et hommage au sujet de la seigneurie de St-François, pour lui-même, son frère et ses sœurs, tous héritier de Joseph Crevier de St-François, lequel était fils de Jean Crevier premier seigneur.

Jean-Baptiste Jutras dit Desrosiers acquit, en 1724, le fief Lussaudière, appelé aussi fief du chenal Tardif, qui était encore presque tout couvert de bois debout. Il y plaça plusieurs colons. Le vendeur était Paul-François Raimbault, qui tenait le fief du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal.

1724, 30 juin aux Trois Rivières. Mariage de Joseph Crevier, seigneur de St-François, fils de Joseph Crevier, vivant officier dans les troupes de la marine et seigneur de St-François et de M. Angélique Boulanger, de la paroisse de St-François, dans le lac St-Pierre—avec Charlotte, fille de Pierre Lemaître, capitaine de la milice de cette ville, et de Marie Chenay.

Le 25 octobre 1724, M. de Vaudreuil écrivait au ministre que, depuis un an, les Abénakis n'avaient pas cessé de harceler les Anglais, pour les forcer à se retirer de dessus leurs terres de l'Acadie. On était alors dans la troisième année de cette guerre inconcevable où la diplomatie s'exerçait de part et d'autre au détriment des pauvres Sauvages. Ceux de St-François et de Bécancour, aidés de la nation des Loups, faisaient des partis de guerre depuis le mois de mars 1724. C'est durant les escarmouches de cette époque que le Père Rasle fut tué par les Anglais, en Acadie.

Louis XV faisait écrire de Versailles, le 29 avril 1727 qu'il avait appris avec plaisir la disposition des Abénakis de Saint-François et de Bécancour de continuer la guerre contre les colonies anglaises et de n'entendre aucune proposition de paix avant que les Anglais n'eussent rasé les forts qu'ils avaient construits sur leurs terres d'Acadie. Cela, ajoute le roi, est si important pour le Canada, que le sieur de Beauharnois, gouverneur général, ne peut prendre de trop justes mesures pour fomenter cette guerre et empêcher tout accommode-

ment. Le Père Aubery, entrant dans ces vues, écrivit des lettres aux missionnaires de l'Acadie.

1729. 27 oct. 3-R. Devant Petit, notaire, Marguerite Maugras épouse de Louis Véronneau, de St-François, autorisée de son mari, vend à Louis Véronneau, leur fils, pour 150 francs, un arpent de terre de front sur 25 de profondeur tenant pardevant à la rivière St-François, par derrière à la profondeur; d'un côté par en haut à la dite venderesse, d'un côté par en bas à un petit côteau où *était l'ancien fort des Sauvages Abénaquis.* Ce terrain appartenait autrefois au sieur Lauzière premier époux de la dite Marguerite Maugras, et était située dans la censive de Joseph Crevier seigneur de St-François. Témoins : François Simonnet maître d'école ; Michel Fafard sieur Lonval marchand et major des milices des Trois-Rivières.

Sur cet acte, le juge Charles Gill a écrit : " Nous n'avons rien dans les souvenirs locaux touchant "*l'ancien fort des Sauvages*" ici mentionné. Le Dr Lemaître prétend que c'était sur son île, mais je suis décidément d'avis contraire pour la raison toute simple que l'île n'a pas ving-cinq arpents de profondeur, tant s'en faut ! Je serais tenté de placer ce fort à l'endroit nommé le village des Gill, où les Sauvages plantèrent leurs wigwams avant de s'établir définitivement où ils sont actuellement. Il y a là plus d'un petit côteau. Je sais que Véronneau y a demeuré et qu'il y fut même tué par l'explosion d'un baril de poudre. Ce terrain avait été concédé aux Gamelin ; abstraction en est faite dans la concession de la réserve des Abénakis par madame veuve Crevier. Les Gamelin étaient alliés aux Maugras, et peut-être est-ce d'eux que Marguerite avait eu le terrain en question.

Le 13 janvier 1733 je vois " Véronneau fils " présent à un mariage aux Trois-Rivières.

Citons M. Maurault (page 274) : " Comme les Sauvages prenaient part à toutes les expéditions contre les Iroquois et la Nouvelle-Angleterre, le gouvernement avait fait élever, sur le bord de la rivière St-François, un petit magasin, où il avait fait disposer des armes et de la poudre, à leur usage pour la guerre. Ce magasin subsista plus de trente ans. Il fut détruit, vers 1730, par l'explosion d'un baril de poudre. Un nommé Véronneau, alors propriétaire ou gardien du magasin, fut tué avec un Sauvage. Au moment de l'accident, la femme de Véronneau, occupée à faire un collier de wampum, était assise auprès du berceau de son enfant. L'édifice s'écroula sur elle ; cependant, ni elle ni l'enfant ne reçurent de blessures."

Si l'on veut savoir où était le fort des Sauvages et la terre de Véronneau, il n'y a qu'à consulter la carte cadastrale de Gédéon de Catalogne, que j'ai publiée.

Joseph Crevier, seigneur de Saint-François, voyant que ses censi-

taires s'arrogeaient le droit de pêche en dedans des limites prescrites par les ordonnances afferma en 1730 le privilège à un seul habitant, ce ce qui amena une plainte, portée devant l'intendant Hocquart par Claude Pinard capitaine de milice, Jacques Gamelin lieutenant de milice, Pierre Abraham, Louis Pinard, Eustache Gamelin, Guillaume Cartier, Véronneau père et fils, et Labonté, mais les prétentions du seigneur furent maintenues. (*Edits* et *Ordonnances* III. 269-73, 285-6).

On voit par les lettres du gouverneur de la Nouvelle-France, années 1730-1732, que les Sauvages de Bécancour et de St-François songeaient sérieusement à retourner sur leurs terres d'Acadie et que l'administration française avait à cœur de les en dissuader.

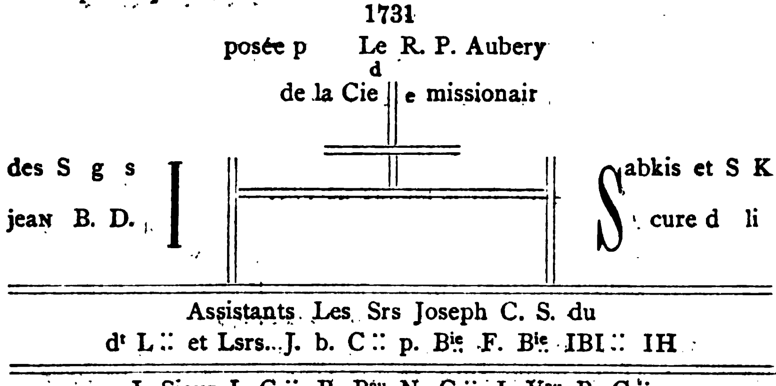
L'église construite vers 1699 servit au culte jusqu'à ce que le nouvel édifice (en pierre) commencé l'année 1731 fut terminé.

L'église en pierre, commencée en 1731, s'élevait à deux ou trois arpents plus bas que la seconde, et plus près du grand chenal que du chenal Tardif. Elle faisait face au chemin qui longe le grand chenal. Elle était située à quatre ou cinq arpents en amont des quais actuels des moulins de Pierreville.

Auprès de cette église on ouvrit un nouveau cimetière dans lequel furent transférés, en 1735, les ossements relevés de l'ancien cimetière.

Ce fut l'église paroissiale jusqu'au 20 septembre 1849, alors qu'eût lieu la bénédiction de l'église actuelle, dont la première pierre avait été bénie en septembre 1845.

En démolissant les murs de l'église bâtie en 1731 M. Louis Caya fit la trouvaille de l'une des pierres angulaires (?) qu'il conserva avec soin. C'est une plaque ronde en plomb, d'un travail mal fini, grossier, de six pouces de diamètre et de une à deux lignes d'épaisseur portant l'inscription que voici :


1731
posée p Le R. P. Aubery
d
de la Cie e missionair
des S g s I S abkis et S K
jean B. D. cure d li

Assistants. Les Srs Joseph C. S. du
dt L :: et Lsrs...J. b. C :: p. Bie F. Bie IBI :: IH

L Sieur I. G :: P. Bau N. C :: L Vau P. C ::
F. Lr. A G :: G. C :: M. M :: I. C ::
F. R :: I. P.

La plaque de plomb doit se lire comme suit :

" 1731. Posée par le Révérend Père Aubéry de la compagnie de " Jésus, missionnaire des Sauvages Abénakis et Sokokis. Jean-Baptiste " Dugast curé du lieu.

" Assistants : les sieurs Joseph Crevier, co-seigneur du dit lieu, et les " sieurs Jean-Baptiste Crevier, Pierre Babie, François Babie, Jean-" Baptiste Joutra, Josep Hertel.

" Le sieur Joseph Gamelin, Pierre Bibeau, Nicolas Cartier, Louis " Véronneau, Pierre Couturier, François Lausier, Antoine Gamelin, " Guillaume Cartier, Michel Morin, Jean Caillé, François Rochefort, " Julien Perreau."

Les deux prêtres dont les noms figurent sur la plaque de plomb : le Père Aubéry et le curé Dugast, ont tous deux laissé un souvenir vénéré dans la paroisse jusqu'à notre époque.

M. Dugast fut curé de St-François depuis 1714 jusqu'à sa mort, arrivée en 1761 ou 1763. Lorsque les corps furent relevés, en 1858, on trouva son tombeau sous l'autel même.

Le Père Aubéry mourut aussi à St-François en 1755 ; il y demeurait depuis 1709.

Dans la plaque de plomb on remarque la division de trois classes de personnes : 1° le clergé ; 2° les seigneurs : 3° les habitants et négociants.

La seconde partie de l'inscription de 1731 porte les noms des seigneurs, qui étaient assez nombreux à cette époque à St-François, observe mon ami Gill.

Joseph Crevier et Jean-Baptiste Crevier, étaient fils de Jean Crevier, premier concessionnaire de la seigneurie de St-François et de demoiselle Marguerite Hertel.

Des *habitants* de la plaque de 1731 restent de nos jours les Caillé, Rochefort et Perreau.

A l'aide des registres de la paroisse, le révérend M. Lassisseraye, curé actuel de St-François-du-Lac, et M. Henri Vassal, de Pierreville, sont parvenus à reconstituer les noms de ceux dont l'inscription de 1731 ne porte que les initiales.

J-Bte Joutras qui figure sur la plaque de 1731 avec les seigneurs, était seigneur de la Lussaudière. Il était surnommé Desrosiers et signait généralement *Desrosiers* tout court. Il y a encore des Joutras dans ces lieux. Ils ne sont pas seigneurs, mais sont à l'aise.

Joseph Hertel est cité aux registres de St-François avec le titre d'officier dans les troupes de la marine. Il figure comme seigneur sur la plaque de 1731 parcequ'il avait épousé Catherine, fille de Laurent Philippe seigneur de Pierreville.

Développement de la paroisse.—La guerre.—1732-1758.

L'histoire de quelques-unes de nos anciennes paroisses devient, par endroits, l'histoire du Canada. Je le comprends à l'examen des annales de Saint-François, surtout lorsque le nom des Abénakis se place sous ma plume. Comme c'est avec l'intention de rester dans la limite locale que j'ai entrepris ce travail, j'espère ne pas manquer à mon projet. Tenons-nous donc dans ces bornes, autant que possible.

Les tremblements de terre de 1732 se firent sentir d'une manière marquante à St-François-du-Lac, selon M. Maurault (pages 413). Des deux côtés de la rivière et surtout à l'endroit où est actuellement l'église de Pierreville, il y eut des bouleversements; les traces en sont disparues de nos jours parceque le terrain a été nivelé.

Le 12 août 1733, le tribunal des Trois-Rivières condamne Joseph Hertel à une amende de deux cent cinquante francs payable à Antoine Joyel Perreau dont la femme Thérèse Guinard a été battue par ce même Hertel. Tous sont habitants de Saint-François (*Sentences et Jugements des procès criminels*).

Le seigneur Joseph Crevier fut inhumé à St-François, le 19 juin 1734, laissant Marie-Charlotte Lemaître sa veuve, avec plusieurs enfants, dont l'aîné, nommé aussi Joseph, était âgé de neuf ans.

Le roi écrit de Versailles, le 27 avril 1734 qu'il est bien aise que les Abénakis de Saint-François ne persistent point dans l'envie qu'ils avaient fait paraître d'aller s'établir à Narantsouak, en Acadie. Le sieur de Beauharnois, gouverneur-général doit les surveiller à cet égard. Le 26 décembre, Beauharnois écrit, en réponse, que les Abénakis ne semblent pas vouloir quitter St-François. Le 11 août 1735, Sa Majesté marque le contentement qu'elle éprouve de savoir que les Sauvages qui avaient déserté Bécancour et St-François-du-Lac à cause de la petite vérole et qui étaient allés en Acadie, sont revenus dès que les craintes de cette maladie se sont dissipées. Les Anglais faisaient des présents à ces Sauvages pour se les attacher (*Documents* publiés à Québec, III. 167, 169, 172-3.)

Dans le mémoire de l'intendant Hocquart, année 1736, il est dit que le village des Hurons de Lorette à trois lieues de Québec renferme trente guerriers; Bécancour et Saint-François comptent ensemble trois cents guerriers; au lac des Deux-Montagnes il y a environ trois cents guerriers; les Sauvages vagabonds des alentours des Trois-Rivières peuvent fournir trente guerriers.

En 1736, Jean-Baptiste Jutras-Desrosiers rendit foi et hommage pour le fief de Lussaudière qu'il avait acheté en 1724 de Paul-François Raimbault de Saint-Blain, ou Simblin.

En 1736-8 certains Sauvages de l'Acadie, qui avaient accepté des

commissions ou grades de la part des Anglais allèrent les remettre au gouverneur de la Nouvelle-France, à Québec, et demandèrent le privilège de visiter la France à titre d'amis et d'alliés. Les Abénakis de Saint-François voulaient aussi envoyer quelques-uns de leur chefs à Paris. Le roi s'y opposa tout d'abord, mais sur les observations de MM. de Beauharnois et Hocquart il déclara qu'il se montrerait disposé à accorder cette permission. (*Documents* publiés à Québec. III. 182-5.)

1738, 5 juin, acte de Pressé, notaire. François Babie sieur de Chêneville porteur d'un billet de Mlle M. Renée Crevier de Saint-François, du 4 juillet dernier ; et Mlle Elizabeth Crevier de St-François —toutes deux co-héritières dans le fief, filles majeures—lesquelles vendent à Pierre Baby Dupéron leur oncle, co-héritier dans le fief, y demeurant, à ce présent,—leurs parts dans l'île appelée St Joseph, située vis-à-vis de la concession de la dame veuve Hertel—parts qu'elles tiennent de feu Joseph Crevier leur père. Chaque part payée 24 fr. Fait à St-François, dans la maison de sieur Deschenaux seigneur en partie de St-François. Témoin : François Dupuy dit des Tours Lemoine demeurant au dit lieu. Signatures : Pierre Baby ; Elizabeth Crevier de St-François ; François Baby pour Mlle Renée Crevier ; Deschenaux. Dupuy ne sait signer.

Samuel Gill le captif des Sauvages n'oubliera jamais la langue anglaise et jusqu'à sa mort fut l'interprète des Abénakis de Saint-François. La tradition place son décès en 1738 et celui de sa femme en 1758. Madame Johnson, captive de Joseph-Louis Gill en 1754, ne parle jamais de Samuel, dans la narration qu'elle a écrite sur son séjour à Saint-François. Samuel vivait de chasse et de pêche comme les Abénakis et demeurait dans la bourgade des Sauvages, à l'endroit où était tout récemment (1880) la maison d'Ignace Portneuf, fils, sur le chemin de la concession Saint-Joseph, non loin de l'angle formé par le croisement de cette route avec celle qui descend à la concession du chenal Tardif.

Le fort Saint-Fréderic, fondé en 1731, à la pointe à la Chevelure, lac Champlain, était fréquenté des Abénakis de Saint-François, qui se mirent bientôt en tête d'aller s'établir plus près de lui, à la baie de Missisquoi. D'autre part, un certain nombre de ces Sauvages désiraient retourner en Acadie. La mission de Saint-François menaçait donc de disparaître. Ce qui attirait surtout les Sauvages à la baie de Missisquoi c'était la chasse et l'éloignement des maisons civilisées. Le Père Aubéry songea à leur procurer de semblables avantages à St-François ; dans ce but il s'adressa à M. de Vaudreuil, gouverneur des Trois-Rivières et obtint de celui-ci une lettre par laquelle il était enjoint au sieur Jean-Baptiste Jutras-Desrosiers, propriétaire du fief Lussaudière, de permettre aux Sauvages de la mission l'accès et l'usage de la forêt.

Muni de cette pièce, le Père Aubéry s'empara de la meilleure terre de la seigneurie de Jutras, celle notamment qui n'était pas noyée par les inondations. Jutras se défendit en alléguant ses droits, disant qu'il avait pour son propre compte défriché vingt arpents, qu'il avait bâti une maison, ainsi qu'une grange et une écurie ; que ces deux dernières avaient été brûlées, mais qu'il était sur le point de les reconstruire ; de plus qu'il avait concédé des terres à vingt-deux habitants, dont dix-sept étaient déjà établis, et qu'il était en pourparlers avec quarante ou cinquante jeunes gens qui se proposaient de choisir des terres dans son fief ; enfin qu'il s'était mis en dépense et que le projet du Père Aubéry ne pouvait que lui faire du tort. M. de Vaudreuil porta l'affaire à Québec, en recommandant la cause de Jutras. L'automne de 1738, le notaire Dulaurent, agent de Jutras, transmit la plainte au comte de Maurepas, ministre des colonies. Je ne sais ce qui en advint. Jutras offrait de laisser prendre des terres à condition qu'elles lui reviendraient si les Sauvages abandonnaient la contrée. Il dit que la mission s'était déjà emparé de plus de cinquante arpents de front sur une lieue de profondeur, où il y a place pour plus de soixante habitants qui lui rapporteraient chacun huit francs huit sous de cens et rentes, soit cinq cents francs par année, au moins. Il offre de céder, à la condition ci-dessus mentionnée, cinquante arpents de front au fleuve sur une demie lieue de profondeur le long de la rivière St-François, ce qu'il déclare être la meilleure et plus saine partie de la seigneurie. Au cas où l'on accepterait cet offre il réclamerait une indemnité, car ces terres sont à lui.

Le recensement de 1739 donne à la baie du Febvre cent soixante et dix-neuf âmes ; à Sorel trois cents quarante-deux ; à Yamaska et la baie Saint-François réunis cinq cents vingt. Il n'est pas question des Sauvages dans ce relevé.

Le 18 juillet 1742, l'intendant Hocquart ordonne à Noël Langlois dit Traversy et à Pierre Abraham dit Desmarets de se rendre dans le haut de la rivière Saint-François et d'y remarquer les bois qui se trouveront propres à la construction des vaisseaux du roi. (*Edits* et *Ordonnances* III. 469.)

Lors de la campagne contre les Miamis (1747) au lac Michigan, il y avait des Sauvages de Saint-François et parmi eux se trouvait Joseph-Louis Gill, fils du premier Gill venu en Canada. Joseph-Louis était de pur sang anglais, et madame Johnson dit qu'il avait le cœur anglais. Un jour, les Sauvages lui dressèrent un guet-apens pour l'assassiner, dans un bois à l'approche du village, mais il n'y tomba pas. Les Abénakis l'avaient surnommé Magouaouidombaouit : le " camarade de l'Iroquois," et par là : ami des Anglais. Il signe de ce nom le renouvellement des vœux des Abénakis en 1750, (voir page 50 du volume des

Vœux). Sur la fin de sa vie, il était le grand chef de la prière, remplissant dans l'église les fonctions d'aide du missionnaire.

François, autre fils de Samuel Gill, épousa M.-Anne Couturier dit Labonté, dont la mère M.-Anne Duperron était fille de Pierre Baby dit Duperron et de Marie-Anne Crevier, fille de Jean Crevier premier seigneur. Du chef de sa femme, François se trouva co-seigneur dans la seigneurie de St-François pour une part. Il a une nombreuse descendance canadienne-française.

Dans le journal des opérations de l'année 1747, je lis, à la date du 5 octobre : " Les missionnaires de Saint-François et de Bécancour sont descendus à Québec ; le premier nous a informés du retour de trois partis d'Abénakis revenus des côtes de la Nouvelle-Angleterre vers Casco et Piscatoué, avec cinq chevelures ; il y a encore plusieurs partis de ces deux villages en campagne, que l'on attend. Le 9 novembre arrive un parti de Sauvages Abénakis de Saint-François qui a fait un coup aux environs du fort George ; ils ont amené un prisonnier, jeune homme d'environ quinze ans. Ils ont tué son père et en ont apporté la chevelure."

On peut voir dans les Documents publiés à Québec (III. 490-5, 503-5.) ce que firent les guerriers abénakis durant l'année 1750. Ces récits de campagnes et de combats nous entraîneraient trop loin de Saint-François, où nous aimons à retenir le lecteur.

Le rôle de milice de 1750 compte à Nicolet cinquante-cinq hommes ; à la Baie cinquante-quatre ; à Maska soixante-et-quatorze ; à Saint-François quatre-vingt-seize.

Le Père Aubéry, ordonné prêtre à Québec le 21 septembre 1699 desservait Saint-François-du-Lac depuis 1709, à la mission des Sauvages. C'est là qu'il célébra, en 1749, son demi siècle de prêtrise. Nous avons de lui un précieux vocabulaire de la langue des Abénakis, Malheureusement ses autres travaux de plume ont brûlés dans l'incendie de l'église des Sauvages en 1759.

En 1751, le sieur Joseph Deguir dit Desrosiers, capitaine de milice de la seigneurie d'Yamaska concède deux lieues de front ou environ sur deux lieues de profondeur à prendre au bout de la profondeur de la seigneurie de Saint-François, bornée au nord-est à la rivière Saint-François, au sud-ouest à la ligne de la seigneurie de la dame Petit, sur le devant au trécarré de la seigneurie de Saint-François et dans la profondeur aux terres non-concédées, ensemble la rivière David qui s'y trouve comprise. (*Titres Seigneuriaux* 228.)

Aux Trois-Rivières, le 13 mars 1752, devant René-Ovide Hertel de Rouville conseiller du roi, lieutenant au siège des Trois-Rivières, ont comparu Jean-Baptiste Jutras résidant à St-François, demandeur, par son procureur Etienne Thomas de Vergy—et Pierre Dupuy, au

nom de son épouse Suzanne Lafosse, défendeur—ce dernier est condamné à payer trois ans de rentes seigneuriales dûes par un acte de contitut par feu Petit-Bruno seigneur de Maskinongé, passé par feu Lafosse, notaire le 17 septembre 1745. La veuve Petit-Bruno vivait encore le 22 décembre 1751. Michel Dessert demeurait à Maskinongé et Pierre Dupuy demeurait chez lui. L'huissier François Rigault agit dans cette cause. La veuve Petit-Bruno exigeait que la rente lui fût payée. Elle n'avait pas ce droit.

A la page 509 du tome III. des Documents publiés à Québec on trouve un long discours des Abénakis de Saint-François adressé, le 5 juillet 1752 au délégué du gouverneur de Boston, racontant ce qui s'est passé au cours de guerres récentes et fort habilement tourné. Les Abénakis étaient alors regardés comme les plus redoutables des Sauvages alliés de la France.

1754, 18 février, aux Trois-Rivières, devant René-Ovide Hertel de Rouville, conseiller du roi, lieutenant-général de ce siège, Marguerite Dupéron, veuve de Jean-Baptiste Labonté, a fait assembler, en vertu de l'ordonnance du même Rouville, de ce jour, les parents et amis de deux enfants mineurs issus de son mariage avec le dit défunt. Louis Cartier, Louis Deschesnaux, André Corbin, Pierre Babie, Pierre Babie (encore,) Pierre Labonté, Denys Levasseur et Jean-Baptiste Clair—ainsi réunis, ont nommé la veuve tutrice—et le dit Labonté subrogé tuteur. Labonté et Levasseur ne savent signer. Pillard greffier.

Durant la campagne de 1754 les Abénakis de Bécancour et de Saint-François firent plusieurs coups heureux vers Albany et Boston. C'est alors qu'ils enlevèrent madame Johnson, qui resta prisonnière à Saint-François et qui a écrit des mémoires sur ses aventures. Cette dame fit la connaissance des familles Gill et d'Estimeauville. Charles d'Estimeauville, ancien officier d'épée, résidait à environ une lieue du village abénakis de Saint-François, sur le chenal Tardif; cette propriété appartient aujourd'hui au docteur Joseph Lemaître. Il était alors interprète. Son fils Jean-Baptiste, qui lui succéda, possédait mieux que lui la langue abénakise. Madame Johnson fut vendue sept cents francs par Joseph-Louis Gill à un nommé Duquesne, de Montréal.

Parlant de Joseph-Louis, fils aîné de Samuel Gill, madame Johnson dit: " He kept a store of goods and lived in a style far above the majority of his tribe." Il avait des vaches et autres animaux : donc il cultivait. L'abbé Maurault dit qu'il tenait un petit négoce. Joseph-Louis succéda à son père dans la possession de sa résidence et y éleva sa famille. Sur la fin de la vie de Joseph-Louis, la maison fut démolie et reédifiée sur la terre appartenant à son fils Thomas Gill; c'est sur cette terre que Joseph-Louis et sa femme moururent.

Du mariage de Samuel Gill avec mademoiselle James, étaient nés

trois filles et six fils, dont l'un, Joseph-Louis, né en 1719, épousa Marie-Anne, fille du grand chef des Abénakis de Saint-François, et en eut deux fils : Antoine et Xavier, qui furent amenés captifs avec leur mère, en 1759, lorsque le major Rogers ravagea Saint-François. Dans sa retraite, la troupe de Rogers fut décimée par la famine, et la tradition des Abénakis rapporte que ces soldats tuèrent madame Gill, la firent bouillir, la mangèrent et même firent manger de sa chair à ses enfants. Quoiqu'il en soit, cette pauvre femme mourut durant sa captivité.

En 1756-7, les Abénakis de Saint-François continuèrent de combattre avec ardeur et succès pour la cause française. Ils étaient à la prise du fort George. L'été de 1758, M. de Montcalm se rendit à St-François, un peu avant la bataille de Carillon, mais en ce moment les Sauvages étaient à la chasse et il ne put les voir. Le 2 juillet, M. de Vaudreuil, qui était à Montréal, écrivait à M. de Montcalm disant qu'il lui envoyait ces guerriers dont on fait si grand cas (*Paris Documents* X. 804.) Le Père Roubaud, qui, paraît-il, avait déjà desservi la mission de Saint-François-du-Lac, était l'aumônier de ce parti. (*Rapport sur les Archives Canadiennes*, 1885.)

Joseph Godefroy sieur de Tonnancour, conseiller du roi et son procureur en la jurisdiction des Trois-Rivières, demeurant aux Trois-Rivières, rue Notre-Dame (dit l'acte que j'ai sous les yeux) était seigneur de Maska et, comme telle, il refusait de donner possession à la mission de Saint-François d'un îlet situé dans la rivière de ce nom. Le Père Audran, missionnaire de Saint-François, fit tirer les lignes entre les deux seigneuries et se trouva avoir l'îlet de son côté. M. de Tonnancour prolongea dans la profondeur des terres la ligne reconnue entre les deux fiefs et prétendit que l'îlet lui revenait. On alla en procès devant l'intendant, lequel prononça, le 3 juin 1758, que Tonnancour avait raison. Il est visible, d'après les actes de 1700 et 1701 cités dans le présent ouvrage, que la mission n'avait aucun droit sur l'îlet situé aux confins de Maska. L'arrêt du 3 juin fut signifié par l'huissier Pillard, le 11 août, au Père de la Brosse, l'un des missionnaires de Saint-François, qui le rencontra aux Trois-Rivières ce jour-là.

D'après une *Délibération* dont les Sauvages ont conservé des fragments, me dit le juge Gill, les Jésuites avaient, une fois, décidé d'ajouter à la Réserve des Sauvages la terre de "Desmarès" à l'île à la Laye. M. Henri Vassal et le juge Gill pensent que cette terre de Desmarets est cette partie actuelle de la Réserve des Sauvages qui se trouve en face de la propriété de Gill lui-même à Pierreville.

Deux Guerres.—1759. 1776.

Nous sommes au plus fort de la guerre de Sept Ans. Le Canada est envahi par terre et par mer. La cause du drapeau français est regardée comme perdue par Montcalm lui-même.

Un terrible acte de vengeance fut exécuté en ce moment par les milices de la Nouvelle-Angleterre.

Le major Robert Rogers partit du fort St Frédéric le 4 septembre 1759, avec deux cents hommes et arriva, le 3 octobre au soir, à quinze milles au-dessus du village des Abénakis de Saint-François; le 4 au soir il approchait du village, pendant une fête que l'on célébrait en l'honneur d'un parti de guerriers revenus triomphants d'une récente expédition. Les danses durèrent jusqu'à quatre heures du matin; aussitôt Rogers avertit ses hommes et ils arrivèrent justes à point pour surprendre les Sauvages dans leur premier sommeil. M. Maurault (282, 489, 492, 501, 562) dit que environ deux cents Abénakis furent tués, et vingt femmes et quelques enfants amenés prisonniers. Monseigneur de Pontbriant, écrivant de Montréal, le 15 novembre 1759, ne parle que de "trente personnes à peu près tuées, dont plus de vingt sont des femmes et des enfants;" il ajoute que Rogers avait avec lui des Sauvages; que la mission est totalement détruite, et que l'église a été pillée puis brûlée. (*Paris Documents* X. 1058.)

Il ne parait pas que les habitations des Canadiens aient été attaquées par les Anglais. La retraite de ceux-ci à travers les bois fut un désastre; ils y périrent presque tous.

Rogers pilla l'église des Sauvages et la mission des Jésuites et ce que possédaient les Sauvages. On dit que les argenteries de l'église étaient assez riches, et ont peut le croire par celles qui ont échappés aux soldats. Il y avait une statue de Notre-Dame de Chartres, en argent massif, que les gens de Rogers emportèrent.

Des guerriers abénakis arrivant d'une expédition après le départ de Rogers le poursuivirent. On raconte que harcelés de près, les Américains enfouirent les objets précieux qu'ils portaient, dans le haut de la rivière St-François, et que ce trésor n'a jamais été retrouvé. Parkman n'a pu retrouver de traces de la statue. "Le trésor des Américains" a été souvent cherché depuis; il y a trente ans, un vieillard nommé Laboucane s'en occupait encore activement.

L'abbé Maurault ne mentionne pas le Père Lefranc comme missionnaire à St-François-du-Lac; cela dépend probablement de la perte de certains registres de la paroisse brûlés ou détruits dans le sac de 1759, m'écrit le juge Gill. M. Tanguay ne rapporte que ceci: "Martin-Louis Lefranc, que M. Noiseux appelle Simon, Jésuite, grand prédicateur et

grand missionnaire, arriva le 21 juillet 1742 et mourut le 25 mai 1777."

Au mois de septembre 1759, Québec était tombé au pouvoir de l'armée anglaise ; le gouvernement de la Nouvelle-France s'était transporté à Montréal. Je vois que le Conseil Supérieur siégeant dans cette dernière ville, le 18 février 1760, s'occupe d'un procès commencé entre André Allard, habitant du village Saint-François, et un nommé Leger Hébert ; Allard est représenté en cour par Jean-Henry Bourno.

Quelques Abénakis, connaissant les traces du major Rogers, allèrent, durant l'été de 1760, faire un coup à Charlestown, où il avait trouvé du secours dans sa retraite ; ils firent quatre prisonniers, dont un était le beau-frère de madame Johnson, un autre son cousin, et deux enfants. Cette année, il y avait à Saint-François sept cents Sauvages, et trois cents à Bécancour. La paix faite, ils mirent bas les armes et se montrèrent dociles ; on leur accorda des pensions ce qui leur fit grand plaisir. (Maurault 563-5, 576, 615.)

Sous le régime français c'étaient les notaires des Trois-Rivières qui allaient rédiger des actes à Saint-François, ou encore les habitants se rendaient chez le notaire quand ils allaient "en ville". Potier, Pillard, Rouillard étaient ordinairement les tabellions des gens de Saint-François. Le premier notaire résidant fut Robin, dont le greffe commença en 1760 et se termina en 1808 environ ; il avait débuté comme notaire à la baie du Febvre ; belle écriture, langue correcte, bonne connaissance du Droit.

Le 18 octobre 1760, le général Burton, gouverneur des Trois-Rivières écrit au capitaine des milices de St-François-du-Lac, de faire fournir, aux dépens de la paroisse, cinq cordes de bois au major des troupes cantonnées dans ce lieu ; quatre cordes à chaque capitaine, et trois à chaque officier au dessous du rang de capitaine. (*Le Règne Militaire* I. 163.)

Le 19 novembre 1760, le même gouverneur écrivait au général Amherst que le supérieur des Jésuites avait ordonné au Père Roubaud de quitter la mission de Saint-François, mais que lui, Burton, avait contremandé cet ordre qu'il regardait comme une violation de la capitulation de Montréal. Voici comment j'explique la conduite de Burton : Roubaud, en ce moment, s'était rapproché des Anglais, qui le regardaient comme un allié, et bien que l'Angleterre eut recommandé de retirer les prêtres des missions en les remplaçant avec adresse par des pasteurs protestants, Burton ne voulait pas écarter Roubaud de Saint-François : il savait d'ailleurs que les Sauvages de ce lieu avaient déclaré en masse qu'ils persisteraient à rester catholiques et à garder leurs missionnaires.

Le 31 mai 1761 le gouverneur des Trois-Rivières demande au capi-

taine de milice de St-François de lui faire savoir s'il y a des Anglais qui demeurent avec les Sauvages ; le même jour, il écrit au missionnaire de lui faire livrer les Anglais, déserteurs ou prisonniers, qui peuvent se trouver avec les Sauvages. Le 16 juin, le capitaine des milices reçoit ordre de choisir quatre miliciens " bon canoteurs " pour aller jusqu'à Chambly avec les bateaux du roi.

Le 4 juillet 1761, le gouverneur des Trois-Rivières accorde à la paroisse de Saint-François, outre les officiers de milices et les deux sergents, la permission, aux personnes suivantes, de posséder un fusil : M. de St François, seigneur ; le Père Roubaud, missionnaire des Sauvages ; et aux habitants huit fusils pour la chasse Joseph Brisebois obtient un permis pour faire le commerce à St-François. Le 1 avril 1762. des permis semblables sont donnés aux sieurs Molair et Claude Cartier, (*Le Règne Militaire* I. 306.)

Marie-Charlotte Lemaître, veuve de Joseph Crevier, troisième seigneur de St-François, paraît être décédée vers 1760. Son fils aîné, Joseph, héritier de la seigneurie, épousa, aux Trois-Rivières, le 15 juillet 1761, Marie-Anne, fille de Pierre Poulin. Leur premier enfant, nommé Joseph-Antoine, reçut le baptême, à St-François le 26 mai 1762. (Tanguay III. 200).

Le 24 mars 1763, la gouverneur des Trois-Rivières accorde " au nommé Lausière, mari de Mademoiselle de St François, une exemption de toutes corvées et logement." En même temps est délivré " au sieur David Vander Heyden, marchand anglais," un permis de commerce, pour la paroisse Saint-François.

Le 22 juin 1762, le général Haldimand, alors gouverneur des Trois-Rivières, reçut la visite du Père Roubaud, qui venait demander la permission d'aller avec les Sauvages à la recherche d'une mine qu'on lui avait signalée. Le 15 juillet Haldimand écrivait des Trois-Rivières qu'il avait visité Saint-François et qu'il croyait les Sauvages sincères dans leurs desseins au sujet de la mine. En septembre, le Père Roubaud revenait de ses recherches, épuisé de fatigue et ses vêtements en lambeaux, sans avoir rien découvert. Haldimand voulut le garder aux Trois-Rivières, mais le mois suivant il retournait à Saint-François, d'où il paraît être reparti définitivement en 1763.

Le Père Félix de Berey, récollet, (1) était missionnaire de la paroisse St-François-du-Lac en 1762. Le Père Roubaud desservait les Sauvages. M. Huguet-Latour, qui a consacré une étude soignée au Père de Berey (Paroisse St-Eustache, page 146) dit de ce missionnaire ; " Il fut

---

(1). N'ayant pu consulter les registres de la paroisse de Saint-François, je regrette de ne pouvoir parler davantage des prêtres qui y figurent et même des colons qui s'y trouvent mentionnés.

pendant quelque temps à la paroisse de Saint-François-du-Lac, non comme curé en titre, mais en qualité de desservant, pendant la dernière maladie du curé, M. Jean-Baptiste Dugast, et durant quelques mois après. M. Dugast avait été curé de cette paroisse pendant quarante-cinq ans, et s'étant trouvé malade au commencement de l'année 1763, le Père Berey lui fut envoyé comme desservant, par l'administrateur du diocèse de Québec... M. Dugast mourut le 11 de mai de la même année, et le Père Berey continua de desservir la paroisse jusqu'à l'époque où M. Parent vint le remplacer en qualité de curé en titre. Le Père Berey se rendit de là à Chambly dont il fut curé du 28 août 1763 au 4 octobre 1769."

Dans la biographie du Père Crespel, publiée à Québec en 1884, il est dit que M. Dugast était fils de Vincent Dugast de Montréal ; qu'il passa à la cure de St-François en 1714 et qu il y resta jusqu'à 1761. Les vraies dates paraissent être 1714-63.

Les registres de la paroisse de St-François se rouvrent en 1763. L'église de la mission des Abénakis dans laquelle le Père Aubery était inhumé ayant été brûlé en 1759, les restes du missionnaire furent transportés dans la nouvelle chapelle de la mission bâtie pour remplacer celle que Rogers avait détruite. On transporta en même temps le corps de Samuel Gill, le premier de ce nom venu en Canada. Cette nouvelle chapelle fut détruite par un incendie, en 1816.

En 1762, Joseph-Louis Gill épousa en secondes noces, Suzanne Gamelin-Châteauvieux, fille d'Antoine Gamelin et d'Angélique Hertel, ancienne famille de Saint-François. Suzanne vivait encore en 1799. De ce mariage naquirent six garçons et deux filles ; Suzanne, d'une l'elles, contracta alliance avec Bazile Cartier, et l'autre avec Jean Plamondon ; ce dernier ménage existait encore en 1799.

D'après son acte de sépulture, en date du 5 mai 1798, Joseph-Louis Gill mourut âgé de soixante et dix-huit ans, ce qui le fait naître en 1720.

Robert, fils de Samuel Gill, épousa Marie-Louise Chenevert, d'une bonne famille de cultivateurs canadiens de l'endroit, et en eut deux filles et deux garçons. L'un de ceux-ci, Guillaume, était un athlète, qui se maria avec une Sauvagesse. L'autre, Paul-Joseph, étudia à Hanover, devint instituteur à Terrebonne, et s'y maria avec une Canadienne. Il a été instituteur à Ottawa.

Antoine, fils de Joseph-Louis Gill et de Suzanne Gamelin, étudia à Harvard ou à Hanover, comme l'un de trois titulaires à être choisis parmi les Sauvages, et il épousa la plus laide fille du village, une pure Sauvagesse. Il mourut à un âge peu avancé. Sa descendance fait toute partie de la tribu.

Aux Trois-Rivières, le 2 février 1765, par devant Pillard, notaire,

ont comparu : Dame Geneviève Godefroy Tonnancour Ste-Hélène, supérieure ; Françoise Guillemin Saint-Antoine assistante ; et Marguerite Cavelier Ste-Ursule, dépositaire, toutes religieuses professes du monastère des Trois-Rivières. Sur autorisation de ces religieuses, Mr. Poulin avait estimé deux portions de terre situées à St-François, pour la dot de feue Sœur Ste-Agathe, religieuse du dit monastère—estimées le 17 février 1762. Le 19 oct. 1762, Joseph Niquet achète l'une des portions. Le 2 fév. 1765, J-Bte. Niquet achète l'autre portion consistant en ½ arpent de front sur la profondeur y annexée —avec grange. Témoins : Charles Dugré bourelier, Jean de Enevel tailleur d'habits, résidants aux 3-R. J-Bte. Niquet ne sait signer. Le 2 oct. 1795, Louis Prou reçoit la somme dûe en vertu de ce contrat.

Marie-Charlotte, fille de J.-B. Poulin de Couval, religieuse ursuline sous le nom de Ste Agathe, paraît être décédée en 1763, sinon auparavant. L'acte ci-dessus semble montrer que le monastère vendit en deux lots le terrain qu'elle avait apporté pour sa dot à la communauté.

Le recensement de 1765 nous fournit des chiffres précieux. On y remarquera que Saint-François renfermait à cette époque beaucoup plus d'enfants, proportionnellement au nombre des ménages, que les paroisses des environs, et aussi plus d'animaux de toutes sortes.

	Ménages.	Populat.	Sexes.		Mariés et Veuvages.			Enfants et non Mariés.		
			H.	F.	H.	F.	Tot.	H.	F.	Tot.
Sorel (sur le fleuve)	75	332	180	152	87	75	162	93	77	170
Sorel (dans l'intérieur)	160	677	363	314	167	144	311	196	170	366
Yamaska	107	524	277	247	108	97	205	169	150	319
Nicolet	113	510	250	260	110	115	225	140	145	285
St-François	77	417	211	206	80	79	159	131	127	258
Baie St-Antoine	90	467	247	229	99	96	195	148	124	272

	Agriculture.			Bétail.					
	Maisons	Arpents possédés	Minots semés	Cheyaux	Bœufs	Jeune bétail	Vaches	Moutons	Cochons
Sorel (sur le fleuve)	71	5,311	767	98	24	60	164	161	229
Sorel (dans l'intérieur)	148								
Yamaska	99	10,846	1,046	129	62	92	187	260	278
Nicolet	101	9,233	1,122	101	59	91	195	263	249
St-François	72	7,821	1,104	128	58	124	254	351	244
Baie St-Antoine	89	11,770	1,075	109	94	81	172	410	290

M. Honoré Vassal possède le document suivant que M. l'abbé Maurault ne mentionne pas, et qui semble avoir échappé à tous les chercheurs jusqu'à présent. Chose curieuse, le nom de James ne figure pas dans cette pièce :

†

"Nous (3) Joseph Louis, (1) (4) François, (4) Joseph Piche, (5) (2) Robert, Madeleine, Josephte et Marie. Ayant fait (4) une assemblée entre nous et par conséquent pour en députer un d'entre nous, pour faire les perquisitions et recherches de parents du côté de notre defunt père qui était natif de la Nouvelle-Angleterre. Et comme nous n'avons jamais eu une certitude entière du lieu où il a été pris ; nous savons qu'il fut pris il y a environ 80 ans (6) par les Sauvages Abénakis du village de St. François, âgé d'environ 7 ou 8 ans (7) ans ; et a toujours fait sa demeure au dit village. Son nom était Same Gille ; nous savons aussi que notre grand père (8) Sagen (9) Gille a envoyé par deux différentes fois pour le chercher. Mais ayant été pris si jeune il s'était attaché à la nation et n'a jamais voulu les quitter (10) ; Et comme nous serions grandement flattés de connaître nos parents ; nous supplions ces messieurs qui peuvent avoir connaissance de cette famille d'introduire notre frère que nous députons à cet effet, chez quelque uns de nos parents.

"Nous supplions messieurs les gouverneurs qui ont autorité de vouloir bien nous faire la grâce et la charité de nous protéger et nous aider dans la poursuite des recherches que nous faisons de nos parents, tant du coté de notre père que de notre mère. Notre mère a été prise à Quenibanc, quelque temps (11) après la prise de notre père, près d'un moulin dont toute la famille fut prise et emmenée en Canada à l'exception du père et de la mère qui furent envoyés sur le champ.

"Nous supplions respectueusement messieurs nos généraux de nous faire la grâce de se rendre sensibles à nos peines en nous protégeant et nous aidant dans cette entreprise, Et nous ne cesserons d'offrir nos vœux pour leur conservation. "(Signatures) : Joseph Louis Gille, François Gille, Joseph Gille. (12)" Et plus bas : "Je soussigné ancien missionnaire certifie que les sus-nommés ont été tous baptisés au vil-

---

(1) Deuxième enfant de Samuel, et le plus âgé des fils. (2) Frère de Joseph-Louis ci-dessus surnommé Piche. Vivait en 1772. (3) Tous frères et sœurs. (4) Mariés à des Canadiennes. (5) Marié deux fois à des Sauvages. (6) 80 ans est trop long, je pense. (7) La tradition dit 14 ans. (8) Le juge Gill croit que le père de Samuel était en effet un sergent des troupes anglaises. (9) Sergeant Gill ? Le sergent Gill ? (*note du juge Gill.*). (10) Puis il était catholique à cette époque et il vivait en Sauvage !

(11) La tradition veut qu'ils aient été pris ensemble.

(12) Robert ne savait pas signer.

lage de St. François et que leur père et mère y avaient été mariés en face de l'Église étant encore fort jeunes l'un et l'autre, je les ai vus et connus et instruits leurs enfants et petits enfants." à Quebec ce 26 février 1768. (Signature) M. L. Lefranc, Miss. de la Comp. de Jésus" Et plus bas: "Francis Robert Gille is recommended to all whom the above may concern and that can assist him to find out his relations near Boston." (Signatures) Guy Carleton, Castle of St Louis, Quebec February 26th., 1768. By the Lt., Governor's command J. Goldpap, secretary."

Les garçons de Joseph-Louis Gill et de Suzanne Gamelin-Châteauvieux étaient :— Augustin, Thomas, Simon, Louis et Joseph qui épousèrent des Canadiennes, et Antoine marié à une Abénakise. L'un de ces derniers, nommé Augustin, eut un fils, Louis, qui est l'oncle de M. Henri Vassal de Monviel, agent actuel des Sauvages à Saint-François. Louis s'occupa de l'origine de sa famille anglaise et c'est de lui que M. l'abbé Maurault tenait la première partie de la généalogie détaillée qu'il a mise au jour dans son *Histoire des Abénakis*.

Cinq fils de Joseph-Louis Gill: Augustin, Thomas, Simon, Louis et Joseph (jumeaux) étaient cultivateurs. Un autre fils, Antoine, paraît avoir été aussi cultivateur, car il possédait la terre voisine du presbytère actuel de Pierreville appartenant plus tard à la Fabrique qui y concéda des lots à bâtir.

Les enfants de Joseph-Louis Gill parlaient l'abénakis et le français ; on les mettait au rang des Sauvages, avec lesquels ils se tenaient souvent ; ils recevaient comme ceux-ci "l'équippement" ou don annuel du gouvernement. Dans la génération qui suivit (celle du père du juge Gill) les Gill étant tous cultivateurs, cessèrent de recevoir ces dons et de se mêler aux Sauvages.

Les fils de Joseph-Louis prirent en concession des terres, soit voisine ou avoisinantes l'une de l'autre le long de la rivière St. François, depuis le village canadien de Pierreville en remontant jusqu'à un mille plus ou moins du pied de *la grand côte ou côte à Joséph*, du nom de Joseph Gill dont la terre était voisine. Cette côte, très élevée, abandonnée comme voie publique depuis environ neuf ans (disons 1879) avait été jusqu'à récemment le seul chemin pour remonter la rivière St. François en voiture. Ces terres tiennent en front à la rivière Sainr-François, où elles forment un beau platin s'étendant depuis le village de Pierreville jusqu'au pied de la grande côte, que je viens de mentionner. Ce platin a été évidemment formé par un ancien éboulis dont il conserve la forme elliptique. Excellent sol. Beau paysage.

D'autres Gill, cousins des fils de Joseph-Louis, s'établirent près des dits cousins. Cette suite non interrompue de propriétés est désignée sous le nom populaire de "Village des Gill". Plusieurs de ces propa-

riétés commencent à passer, pour mariages, etc, à des noms nouveaux.

Michel, petit-fils de Samuel Gill, était surnommé "Michel Langoumois"—on ne sait plus pourquoi.

1769, 12 juillet. Inventaire et partage des biens de la communauté entre feu Antoine Gamelin-Chateauvieux et Angélique Hertel sa femme, et les enfants Joseph-Louis Gill; celui-ci signe "Gill" et non pas "Gille," Joseph-Louis reçoit, du chef de sa femme, Suzanne Gamelin-Chateauvieux, une part de terre assez considérable dans la succession de son beau-père le dit Antoine Gamelin-Châteauvieux. (Robin, notaire).

"Je soussigné François Verville Couturier, marguiller en charge de la Fabrique de St. François .... concède le deuxième banc du côté de l'Evangile en commençant vers le choeur dans le rang du milieu à Joseph-Marie Veroneau, après l'avoir crié par trois dimanches consécutifs à la porte de l'église comme au plus offrant et dernier enchérisseur... 85 livres que Veroneau a payé sur le champ. Devra payer 3 francs annuellement, à défaut de quoi, après trois mois de délai, après l'échéance, le banc lui sera retiré sans plus de formalité; daté 13 juillet 1771. Le Père Germain Jésuite est "curé du lieu."

1771, 2 septembre, Montréal. Devant le colonel Prevost et deux arbitres: les Gill abandonnent le morceau de terre qui est à l'enclos du village, en considération de quoi les Sauvages leur donnent un morceau de terre équivalent, à leur choix; les Gill avaient enlevé les clôtures autour du village pour enclore et pâturer leurs animaux; on leur reconnait le droit d'avoir agi ainsi. "A l'égard du foin les prétentions des Gill ne peuvent avoir lieu, vu que, en concédant aux Sauvages leur terrain le seigneur de St. François s'est réservé le droit à tous les foins qui croîtront sur les terres des Sauvages, ce qui laisse bien aux Sauvages le droit de prendre du foin pour leurs propres animaux sans avoir le droit d'en vendre, etc." Les Sauvages, par jalousie, voulaient empêcher les Gill de tirer partie des terres de la Réserve, encore aujourd'hui en partie incultes.

1772 18 août, baptême de Joseph-Thomas, fils de Joseph Louis Gill et de Suzanne Gamelin-Châteauvieux, par le Père Germain, Jésuite, Parrain: son oncle Joseph (Piche) Gill; marraine: Dorothée Anaas (Annance ?)

Il épousa, 1805, Catherine Bazin fille de Pierre Bazin, écuyer, et de Marie-Anne Hus-Latraverse, et mourut en 1852 à 80 ans moins 3 mois; sa femme, plus jeune, mourut en juillet 1865, dépassant 80 ans.

Lorsque les Bastonnais envahirent le Bas-Canada, l'automne de 1775, les Abénakis combattirent contre eux à Saint-Jean, sous les ordres

des frères Lorimier. Ils descendirent ensuite à Québec et servirent avec honneur durant le siège de cette ville.

Les Bastonnais étaient occupés au siège de Québec; Montréal et les Trois-Rivières étaient en leur pouvoir. Le capitaine Joseph Traversy, de St-François envoya au commandant des Trois-Rivières des certificats obtenus de diverses personnes, attestant que, d'après les bruits courants, le sieur Crevier-Deschenaux avait dit qu'il voulait marcher jusqu'aux genoux dans le sang des Bastonnais. Crevier fut appelé aux Trois-Rivières, où il s'expliqua avec le commandant (1er mars 1776) et obtint la comparution de Traversy, mais celui-ci était à la chasse, sa femme envoya un nommé Joseph Hallard pour le représenter. L'affaire en resta là, sauf que Crevier dut signer une obligation de mille louis sterling comme garantie de sa conduite.

Le notaire Badeaux écrit dans son journal, à la date du 31 mai 1776: " Le sieur Belisle, interprète des sauvages de St-François, vient d'arriver aux Trois-Rivières. Il était parti, il y a deux jours, pour porter les ordres de M. le général Carleton. Etant arrivé à St-François, il a été averti qu'on le voulait prendre. Les Sauvages lui dirent : Ne crains point, nous te défenderons si l'on vient pour te prendre. Mais ayant su, pendant qu'il était au village, que trois cents Bastonnais l'environnaient, il prit une baguette à sa main et, faisant semblant de badiner, il passa au travers des ennemis sans qu'ils le reconnussent ; étant passé, il prit le bois et est venu ressortir à la Baie, et de là ici."

Petite chronique,—1777-1810.

Durant le tiers de siècle qui va s'écouler de 1777 à 1810, nous ne rencontrerons en rapport avec la paroisse de St-François que de menus faits, qu'il est bon, toutefois de conserver pour la curiosité des lecteurs, et qui serviront peut-être un jour à des études plus sérieuses, car rien n'est inutile dans le domaine de l'histoire écrite, vu que la mémoire des hommes est incapable de conserver la chaîne des événements qui intéressent ou leurs familles ou les localités qu'ils habitent.

Le dernier prêtre parlant l'abénakis et résidant à St-François se nommait Charles Germain, jésuite. Il mourut le 5 août 1779, et fut remplacé par le frère Jean-Chrysostôme.

Théophile Dugast, né à Montréal le 4 juillet 1743 (Tanguay, III, 510) était neveu de M. J. B. Dugas curé de St-François, qui l'envoya en Europe où il fut ordonné prêtre dans l'ordre des Récollets ; puis il revint en Canada (1773) et prit le nom de frère Jean-Chrysostôme. Missionnaire à St-Michel d'Yamaska en 1775, curé de St-François en 1779 tout en continuant de desservir St-Michel, il finit par se retirer dans cette dernière paroisse en 1784, et il y décéda, le 14 octobre

1804 (voir le volume sur le Père Crespel, publié à Québec en 1884 page XII.)

En 1778 et 1779, les autorités militaires s'occupèrent de fortifier la vallée de la rivière St-François. On contruisit quelques ouvrages, notamment une redoute, pas très loin du village des Abénakis. La correspondance qui parle de ces travaux est au ministère de l'agriculture, section des archives. M. Brymner, chef de ce bureau, a amassé des trésors de renseignements que nos écrivains peuvent étudier sans peine. M. Marmette, assistant, est aussi un employé précieux dans cette branche. Je les consulte toujours avec profit.

Suzanne Blondeau, veuve et douairière de Joseph Hertel, était propriétaire de la moitié du fief de Pierreville en 1781, lorsqu'elle prêta le serment de foi et hommage.

Le docteur Pierre de Sales Laterrière mentionne dans ses mémoires qu'il avait pour ami, à St-François, la famille Deberges. Il faut lire Debartzch. Josette-Marie-Claire Delorme, héritière de Marie-Josette Jutras-Desrosiers, possédait, en 1781, le fief de Lussaudière ; elle était mariée à Dominique Debartzch, aussi appelé De Lorme-De Bartzch ; tous deux demeuraient sur le chenal Tardif, vis-à-vis le pont actuel des moulins de Pierreville, près de l'ancienne maison de pierre de feu M. Lemaître. En 1798, Louis Proux acquit le fief de madame Debartzch, devenue veuve.

Citons Laterrière : " Mes amis de la baie du Febvre s'était bien trouvés de ma manière de traiter les malades, la renommée s'en établit à St-François et à Maska, et j'y était appelé sans cesse. J'y fis la connaissance intime des personnes les plus considérables, comme M. le curé Lenoir, M. d'Estimauville agent des Sauvages, M. Gamelin interprète, Madame Deberges, M. de St-François, etc. J'y gagnai beaucoup d'argent et tout ce dont j'avais besoin pour ma maison de confiance dans cette paroisse ; et où j'arrêtais toujours, que j'y eusse affaire ou non, c'était chez M. d'Estimauville ; c'était là que les gens venaient me chercher et me ramener." M. d'Estimauville a demeuré sur le chenal Tardif, où réside maintenant le docteur Lemaître, qui m'a bien aidé à éclaircir l'histoire de St-François.

Laterrière, entreprenant un voyage aux États-Unis, s'exprime de la manière suivante : " Le 7 septembre 1786, je partais de Saint-François avec deux Sauvages, par la rivière et le lac Mara ou Magock. L'un des Sauvages se nommait César que M. d'Estimauville m'avait procuré. La rivière Saint-François est très poissonneuse, surtout dans la baie où elle se verse, en éturgeons, en anguilles, etc. Les rives sont plates et les prairies y sont belles et riches. Le sol est très productif jusqu'au village des Sauvages, où des indigènes de la nation des Abénakis ont une centaine de maisons, avec une église fondée par les Jésuites et

soutenue, depuis l'extinction de cette société, par l'évêque et le clergé catholique du Canada. Les environs de ce village sont pleins d'îles appartenant à ces Sauvages et entièrement cultivées par eux ; ils y sèment du blé-d'Inde, des citrouilles et des fèves. A juger de cette population par la douceur de sa langue, par sa police et par ses Conseils, on croirait que ces enfants de la nature, sont des descendants dégénérés d'une nation qui a fleuri dans son temps. J'ignore s'ils avaient quelque croyance ou religion avant d'être chrétiens catholiques mais je suis certain de ceci, c'est qu'ils sont religieux et qu'ils chantent supérieurement les hymnes d'église en leur langue, qui sonne à l'oreille d'une manière fort musicale, au point d'étonner tout étranger. Ils sont doux, très hospitaliers. Vous jureriez, en entendant leurs femmes causer entre elles, et surtout narrer, que la chose qu'elles racontent se passe à l'instant même, tant l'expression est naturelle. Je les ai souvent traitées dans leurs maladies, et j'ai même suivi, l'été, leurs *docteresses* dans les bois. Ils m'ont toujours paru francs, de bonne foi, et pour ce qui est de la connaissance des plantes, dont toute leur médecine est formée, bien supérieurs aux Européens. Cette connaissance leur suffisait anciennement pour le soulagement de leurs maladies ; n'ayant pas autant de besoin que nous, la somme de leurs maux était en proportion fort moindre. Quant à la chirurgie opératrice, ils n'y entendent rien.

" Le 8 septembre, nous fûmes coucher à la Redoute, bâtie par l'ordre du général Haldimand à environ trois lieues du village sauvage de Saint-François, et où il y avait un moulin à scier, car les écores sont hauts et bien boisés de pins blancs. La terre est jaune et légère. En bien des endroits, sur la rive ou grève, on voyait des mines de fer. Mêmes aspects, pendant quatre ou cinq jours, sauf des *platins* et des pointes basses, qui étaient de terres d'alluvion, et tous couverts de bois francs de haute futaie. Tous les soirs, notre Sauvage cabanait et tendait des pièges ; il était sûr de prendre du gibier. En marche, s'il entendait des perdrix, il mettait son canot à terre et allait les tuer ; aussi en avions-nous à tous les repas."

1787 30 mai. Par devant Faribault, notaire à Berthier, partage des droits seigneuriaux entre Jean-Marie Verono demeurant à St-François, et François Guil (Gill) aussi de St-François. Verono était veuf de Marguerite LaBonté et avait des enfants issus d'elle. La mère de Marguerite était Marguerite Dupéron—laquelle avait transmis à sa fille—aux enfants de celle-ci—une moitié dans le tiers d'un sixième dans la seigneurie de St-François. Jean-Marie Verono possédait donc cette rente—et de plus il avait acquis les droits de Jeanne Dupéron femme du nommé Chevallier dans cette sixième partie. François Gill était marié à Marianne LaBonté aussi héritière pour moitié dans la troisième

8

partie d'un sixième de la seigneurie. Au partage de ce jour (30 mai 1787) François Gill reçoit : la rente de Régis Lauzière pour sa terre : 5 francs, 6 sous et 3 chapons ; celle de Joseph Desmarets pour sa terre et prairies : 8 fr. 2 sous—en tout 13 fr. 8 sous et 3 chapons.

Verono reçoit :	La rente de la terre de Dupéron......	5	5 f.	4 chap.
	" " " Joseph Desmarets ...	6	" 3	3
	Le même pour la castorerie...........	9	" 1	0
	" " " droit de commune	3	" 9	0
	Dugué et autres	5	" 1	2
	Jacques et Frs Joyelle: 2 concessions.	12	" 6	4
		40	16	13

Le deux partageants s'engageant chacun par moitié de bailler tous les ans à Michel Laforest, leur beau-père, sa vie durante, le tiers de...... et à Marguerite Dupéron leur belle-mère le...... faisant un total de 8 f. 19 s. et 2⅔ chapons. De plus, comme François Gill ci-dessus possède la moitié de la terre des Dupéron avec un autre morceau dont ils ne connaissent pas la quantité et qui fait parti du lot du dit Jean-Marie Vérono, il est convenu que Gill lui payera à l'avenir et à ses héritiers 3 livres 2 s. 8 deniers par ou et 2 chapons. L'acte est fait à Berthier. Témoins : Antoine Joliette et Charles Corrivaux. Tous signent, sauf Corrivaux.

Le juge Gill me dit, d'après les écritures qu'il a vues à St-François, que beaucoup d'habitants savaient signer avant l'époque de la cession du Canada à l'Angleterre, mais ensuite les signatures deviennent rares.

L'église des Sauvages, dont la construction parait avoir été commencée vers 1765, n'était pas encore achevée en 1790, bien que le gouvernement eut contribué par une bonne part à son rétablissement. (Maurault 566).

RECENSEMENT DE 1790.

	Ames	Sexes		Mariés et Veuvages		Veufs et non Mariés	
		H.	F.	H.	F.	H.	F.
St François................................	840	430	410	112	113	301	282
Nicolet..	884	479	405	128	127	334	364
Yamaska......................................	1324	674	650	195	223	438	391

Le 10 janvier 1795 M. H W. Ryland, secrétaire du gouverneur en chef écrit au notaire Badeaux, des Trois-Rivières, au sujet de la con-

fection du papier-terrier des propriétés réclamées par les Sauvages de Saint-François (Archives du secrétaire d'État, Ottawa.) C'est tout ce que je connais de cette affaire.

1796, 11 juillet. Michel St Quantin, marguiller en charge, de St François-Xavier, concède à Antoine Duguez le cinquième banc du milieu du côté de l'Evangile après criée publique, pour la somme de deux cents livres une fois payée, plus une rente annuelle de trois francs. Michel St Quantin signe avec M. Lenoir curé de St-François.

Dans l'Almanac de Québec, 1797, on voit que M. Lenoir est curé de St-François et missionnaire des Abénakis.

Joseph Crevier, de St-François rend compte des revenus des droits de pêche, nouvelles concessions etc., par lui perçus depuis 1790 jusqu'à 1796, aux héritiers de la seigneurie. Pêche : 891 francs. Le tiers de cette somme appartient à M. St François, l'ayant acquis de M[lle] Mannette Dupéron et à Jean-Marie Verronneau et François Gull (Gill) comme héritier de Madeleine Dupéron leur belle-mère formant tiers de la moitié des 891 francs soit 148 fr. 10 sous.

John Antil poursuivant en justice François Lemaître-Duhemme, fils, le fief de Pierreville fut vendu par le shérif des Trois-Rivières, Antoine-Isidore Badeaux, à David-Alexander Grant, William Grant et Nicolas Montour, l'année 1798. On n'explique pas si les acheteurs prenaient aussi la part qui avait appartenue à la veuve Hertel. (Suzanne Blondeau) en 1781.

1803 15 octobre, à Saint-François. Pardevant Robin notaire.—Jacques Dulignon, écuyer, sieur de la Mirande et Delle Marie-Anne Hébert son épouse, veuve en premières noces de Joseph Niquet, vendent à François Boisverd habitant de Saint-François : 2 perches et 11 pieds de terre de front, sur la profondeur jusqu'au lac St.-Pierre dans la seigneurie de Saint François et Lussaudière, dont 37 pieds appartenaient aux vendeurs pour les avoir acquis des enfants issus du mariage du dit défunt Joseph Niquet et de la dite Marie-Anne Hébert — à prendre dans le total d'une terre de cinq arpents de front sur la seigneurie de Saint–François, et 7¼ de front sur la seigneurie de Lussuadière—tenant d'un côté au nord à Joseph Cartier, d'autre côté aux héritiers Lemaitre, comme représentant Joseph Traversy — par devant au chenal Tardif — et sur la profondeur jusqu'au lac St.-Pierre. Prix de l'achat 144 livres de 20 sols, payé comptant. Dans cette vente est compris le droit des vendeurs dans un autre lot de deux arpents de terre de front dans les mêmes seigneuries, séparé sur le travers, tenant d'un côté à Michel LeMaitre en bas, d'autre côté à la veuve LeMaître. Témoins : J.-Bte Beaufils, Michel Niquet. Personne ne sait signer. Sur l'acte, on a écrit ce qui suit. " Les descendants de Dulignon de Lamirande s'appellent Lamirande tout court."

1805 14 novembre. Pardevant Dumoulin notaire à Saint-François, Jean-Marie Tonnancour et M. Catherine Pelisser sa femme, vendent à Josephg adeaux un seizième dans la seigneurie de Saint-François des Prés (1) que le dit Tonnancour avait eu d'échange de Marie-Joseph Delorme par acte devant Robin notaire le 25 février 1793.

1806 23 janvier. Pardevant Dumoulin notaire, Louis Gouin échange avec Joseph Badeaux: ce dernier passe à Gouin le 1/16 qu'il possède dans la seigneurie de Saint-François. Le 25 février 1806, Gouin vend à Henri Rousseau le 1/16 ci-dessus.

Simples notes sur les années 1812-1885.

Ma tâche devrait se terminer ici, car les événements qui se sont passés de nos jours ne nous intéressent plus. Je ferai néanmoins des notes, à la suite les unes des autres, qui pourront être utiles à consulter.

Durant la guerre de 1812-5, trois cents Abénakis accompagnèrent les troupes régulières et les milices dans les marches et les combats. La moitié de ces Sauvages gardait la frontière du lac Champlain, où était le major Salaberry, et l'autre moitié servait sous le général Brock au Détroit et à la frontière du Niagara. Partout ces braves se distinguèrent et furent comblés d'éloges.

Le 23 juillet 1812, par devant A. Robin, notaire, Xavier Crevier de St-François vend à Louis Proux un tiers de la seigneurie de St François, à l'exception de certaines terres mentionnées au contrat. Le 31 du même mois, par devant Joseph Badeaux, notaire aux Trois-Rivières, le sieur Joseph-Antoine Crevier de St-François, et Angélique Lemaître sa femme, vendent au même Louis Proux leurs droits sur la seigneurie de St-François, consistant en la moitié et plus de toute la la seigneurie. Le 20 août de cette année-là, par devant Dumoulin, notaire, Marie-Anne Lemaître-Lottinville veuve de Michel Gill, vend au même Louis Proux tous les droits qu'elle possède dans la seigneurie, du chef de son défunt mari.

Henri Rousseau avait acheté de Louis Gouin, par acte du 25 évrier 1805, un seizième de la seigneurie de Saint-François. Rousseau étant décédé (son testament est du 25 septembre 1806) sa veuve hérita de ses droits et les transporta à Joseph Mercure son second mari. Elle et lui vendirent à Louis Proux, par contrat devant Dumoulin, notaire, en date du 23 mars 1813.

---

(1) A cette date, il y avait plus d'un siècle que le nom de Desprès ne s'était pas rencontré ns les papiers que j'ai vus.

Le 8 février 1817, par devant Duvernay, notaire à Nicolet, Joseph Proux cède à Louis Proux les droits qu'il a dans la seigneurie de St-François, provenant en partie de la succession de Dlle Geneviève Crevier Deschenaux, et par des acquisitions. Quatre jours plus tard, par devant A. Robin, notaire à la baie Saint-Antoine, Angélique Cartier, fille de Michel Cartier (qui lui avait laissé sa part dans la seigneurie de Saint-François) veuve de Joseph Lemaître, vend à Louis Proux ses droits dans la seigneurie de Saint-François, ainsi que les droits des personnes suivantes qu'elle représente en cette occasion, savoir : " Régis Pénissier dit Lafeuillade et Angélique Lemaître son épouse ; Joseph et Michel Lemaître ; Xavier Crevier, veuf de Marie-Anne Lemaître faisant pour ses enfants mineurs ; Joseph Précourt et Madeleine Lemaître son épouse ; Charles Crevier de St-François, fils, et Angélique Lemaître son épouse ; et enfin Marguerite Lemaître fille majeure." Les Lemaîtres étaient héritiers de feu Joseph Lemaître leur père.

Le même jour 12 février, Joseph Mercure vend à Louis Proux ce qu'il possède dans la seigneurie de St-François, pour l'avoir acquis des héritiers Chateauvieux.

Louis Proux se trouvait possesseur de toute la seigneurie, moins un douzième, lorsqu'il rendit foi et hommage le 7 mars 1817. En cette circonstance il signa " Louis Prou."

L'année 1816 est remarquable à St-François par l'incendie de l'église des Sauvages, laquelle ne fut reconstruite que douze ans plus tard, grâce à la générosité de la famille Gill.

Durant les sessions de 1818 et 1819, on avait agité le projet de créer dans les cantons de l'Est, un district judiciaire, mais la loi ne fut votée qu'en 1823.

Le 7 janvier 1828, par un acte de François Louis Dumoulin, notaire, Louis Proux, de Nicolet, étant propriétaire de la seigneurie de la Lussaudière, en vertu d'une acquisition de madame Debartzch, a donné l'usufruit de la seigneurie de son gendre et à sa fille : François Legendre, juge de paix, de Gentilly et Marie-Anne Proulx ; la nue propriété passera aux enfants de ceux-ci.

C'est vers 1830 que le schisme de Masta eut lieu. Chacun peut consulter sur ce sujet le livre de M. Maurault, page 617.

Dans son *Dictionnaire Topographique*, publié en 1832, l'arpenteur général Bouchette décrit très au long la rivière et la seigneurie de Saint-François. Il dit que toutes les terres de la paroisse sont concédées, et que la population y est de deux milles neuf cent vingt âmes. Il y a une église catholique, un curé, un notaire, deux magasins, une auberge, deux moulins à scie, un moulin à farine, et quatorze hommes de métier. On y avait récolté, l'année 1829, 18,300 minots de blé,

14,000 minots d'avoine, 1,000 minots d'orge, 11,900 de pommes de terre, 5,000 de pois, 215 de seigle, et 250 de maïs. On comptoit 995 chevaux, 750 bœufs, 1.600 vaches, 5,500 moutons, et 2,000 cochons. Le village des Abénakis renfermait quarante maisons de bois, un peu de culture de pommes de terres et de maïs ; quelques élevages de poules et de cochons. La chasse était éloignée ; la pêche assez proche et fructueuse. Il y a une église, un presbytère, un missionnaire résidant et un interprète. Ces Abénakis possèdent 8,150 acres de terre dans le township de Durham.

C'est en 1842-44, que Jonatham Wurtele, seigneur de la rivière David, acheta de Marie-Anne Proulx, femme de François Legendre, la seigneurie de Lussaudière. Leurs enfants vendirent au même Wurtele leurs droits sur onze-douzième de la seigneurie de Saint-François.

En 1845, un état soumis au parlement montre que les Sauvages de Saint-François étaient au nombre de trois cent cinquante-trois, soit une cinquantaine de plus que en 1814, ce qui est à peu près le même chiffre que en 1827. Sur cinq cents arpents réservés pour la culture, ils n'en utilisent que deux cents. Les 8,900 acres qu'ils possèdent dans le township Durham ont été accordés, en 1805, en franc et commun soccage, à dix-sept chefs de famille.

Au sujet de l'église qui fut bénie en 1849, il y eut beaucoup de difficultés dans la paroisse, par suite de la décision prise d'abandonner la vieille église et surtout du choix du nouveau site au village actuel de St-François. Les habitants du bas de la paroisse voulaient naturellement conserver l'église où elle était et ceux du côté de Pierreville objectaient au nouveau site à cause de l'incommodité et de la difficulté de traverser la rivière pour se rendre à l'église. Ceux d'en bas étaient des intransigeants qui firent des procès et des contestations jusque devant le parlement. Ceux d'en haut, du côté de Pierreville, étaient plus conciliants, et, en désespoir de cause, pétitionnèrent l'autorité pour obtenir une division de paroisse dont la rivière formerait les limites. L'autorité diocésaine de Québec n'en céda pas d'une semelle ; il fallut en passer par la décision première, et bâtir tous ensemble l'église de St-François. Cependant il y avait à peine quatre ans qu'on y célébrait la messe que Mgr Thomas Cooke, évêque du diocèse nouvellement érigé des Trois-Rivières, voyant l'évidente nécessité de cette division la décréta *proprio motu* en érigeant la nouvelle paroisse de St-Thomas de Pierreville, qui fut la première paroisse créée sous son épiscopat, si ma mémoire est fidèle—et de là le choix de St-Thomas comme patron titulaire de la nouvelle église. Heureusement que M. le curé Maurault qui était alors curé de St-François et qui opta pour la nouvelle cure, trouva moyen, en homme entreprenant et d'affaire qu'il était, de construire l'église de Pierreville et de la doter richement de

tous les objets nécessaires au culte, sans obérer les habitants qui avaient à peine fini de payer leurs répartitions pour celle de Saint-François. Je ne parle pas du coût du presbytère, car M. Maurault en fit don gratuit à sa paroisse.

M. Louis Caya, cultivateur de de St-François-du-Lac se porta acquéreur de la vieille église (bâtie en 1731). En homme intelligent, il eut la bonne idée de conserver la croix en fer battu qui en surmontait le clocher. Avec de vieilles pièces de menuiserie prises dans l'église, portant des sculptures et moulures de l'époque, il fit un piédestal pour cette croix, qu'il plaça prés de sa demeure, dans le rang Ste-Anne. C'est là qu'on la voit encore, surmonté de son vieux coq gaulois, lorsqu'on passe par ce chemin, en faisant le trajet d'Yamaska à St-François-du-Lac.

M. Caya descend d'une famille établie aux Trois-Rivière vers 1663.

Après l'abandon de la vieille église de 1731, l'église de l'île, ou d'en bas (comme on l'appelait en opposition à l'église actuelle de la mission des Abénaquis dans laquelle se disait alternativement, dans les derniers temps, la messe paroissiale, avec celle d'en bas, tous les deux dimanches) la fabrique de St-François vendit, sans en réserver un pouce, tout le terrain qu'elle possédait en cette endroit, y compris le cimetière, ainsi que le vieux presbytère et la vieille église elle-même. L'église fut démolie, de 1850 à 1854?—le cimetière y attenant fut relevé en 1854 ; le vieux presbytère disparut à son tour, peu d'années après, et, aujourd'hui, il ne reste pas une croix, pas même une croix pour marquer l'endroit où s'éleva, pendant un siècle et demi, le modeste temple paroissial d'un autre âge. Seuls, quelques vieux peupliers de Lombardie rappellent encore à la génération qui s'en va que là était jadis le sanctuaire qui fut leur berceau religieux.

La famille Wurtele est maintenant seule propriétaire des seigneuries Lussaudières et St-François, sauf 1724 dans St-François qui appartient encore à Godefroy Lemaître.

La seigneurie de St-François est divisée en 19 concessions. Elle renferme neuf isles et vingt islets. Elle est traversée par la rivière St-François. Toute la surface est plate, et, sur une demi-lieue du bord du lac, extrêmement basse. Il y a de la bonne terre dans les parties basses qui ne sont pas marécageuses. Le sol de tout le reste est de médiocre qualité. Ni moulin à eau ni place de moulin.

Au moment de terminer ce travail j'éprouve le besoin de parler des personnes qui m'ont aidé à le faire et que j'ai suivies comme des guides sûrs dans toutes les interprétations des textes que j'avais sous les yeux :

M. Vassal de Monviel, issu d'une très ancienne famille militaire,

versé dans les choses du Canada, et très attaché aux traditions de Saint-François, où il réside, en qualité d'agent des Sauvages.

Le docteur Joseph Lemaître d'une famille établie aux Trois-Rivières il y a plus de deux siècles ; un érudit sans ambition ; la chronique vivante de St-François-du-Lac.

Le juge Charles Gill, enfant des Gill. Aimant l'étude et pesant toute chose. Ses observations m'ont été très utiles.

Et maintenant, veut-on savoir quel plaisir j'éprouve à réveiller le souvenir de nos anciennes paroisses ? Demandez à un enfant s'il est désireux de connaître l'histoire de son père et de ses ancêtres. Cherchez à reconstruire quelque peu les événements qui se sont passés sur le sol où vous avez reçu le jour. Examinez, à l'aide de l'étude, le mouvement des populations qui vous entourent, en remontant à deux siècles. Pénétrez-vous de la vie d'autrefois. Reconstruisez l'existence de vos pères. Vivez des pensées qui les dirigeaient. Calculez le nombre de leurs travaux. Soyez les gardes-notes de leurs faits et gestes. Apprenez l'histoire de vos prédécesseurs. Mirez-vous dans le passé, afin de le comprendre et d'en tirer des enseignements. Telle est ma vie, tel est mon plaisir. J'ai vu dans St-François-du-Lac, une paroisse typique de l'ancien Canada, et j'ai cherché à la faire connaître.

FIN





